

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

44

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°020/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget Principal

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget principal de la Communauté de communes celui-ci étant conforme à la balance réglementaire des comptes du trésor public.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2020 du Budget principal.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	8 038 770,29 €
	Section d'investissement :	1 588 970,24 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	8 378 388,62 €
	Section d'investissement :	1 131 721,86 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET PRINCIPAL

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

I. Éléments de contexte

- La communauté de Communes du Pays d'Héricourt compte 23 communes, ce qui représente une population totale de 21 490 habitants.
- L'année 2020 est caractérisée par la pandémie mondiale qui a fortement impacté l'activité de notre EPCI dans tous nos champs de compétences et qui s'illustre également dans les résultats budgétaires.
- Néanmoins à la lumière des dernières années, le contexte économique du pays d'Héricourt reste favorable au regard de l'évolution positive du nombre d'emplois.

Les zones d'activités communautaires connaissent un taux de remplissage élevé et la pré commercialisation laisse augurer de nouvelles implantations à très court terme. La CCPH a voté sa politique en matière d'immobilier d'entreprise et ce dispositif a permis d'accompagner avec la fin du FISAC, plusieurs entreprises. La CCPH a aussi voté les dispositifs du plan de relance avec la Région pour accompagner au côté de l'Etat les difficultés de nos TPE face à la crise de la Covid.

La CCPH malgré le contexte reste sollicitée par des entreprises qui cherchent à s'implanter le long de la 2x2 voies et nous bénéficions à ce titre de la labélisation site clé en main aux Guinnottes 3, et de Territoire d'industrie.

- Du point de vue social, le pays d'Héricourt a maintenu son haut niveau de service à la population, notamment en matière de politique petite enfance et jeunesse, mais aussi en matière sportive et culturelle grâce à ses nombreux équipements.
- La CCPH s'inscrit dans les politiques territoriales et saisit chaque opportunité pour mobiliser des financements extérieurs. En 2020 nous sommes engagés dans le contrat métropolitain avec la Région, dans le contrat PACT avec le Département de Haute Saône, dans le contrat P@c 25 avec le département du Doubs et dans le contrat de ruralité avec l'Etat.

- Le contexte budgétaire :

Avec un excédent de + 339 618,33 € en fonctionnement et un déficit de - 457 248, 38 € en investissement, les résultats du budget principal de cette année sont fragiles.

Même si notre budget a été construit en tenant compte des potentielles conséquences financières de la crise sanitaire, l'excédent de la section de fonctionnement même s'il est positif, reste très faible. Cela s'explique en plusieurs points :

- Le rattachement d'une dépense de **197 446 €** concernant le revenu du taux de TH voté par la CCPH après la réforme. **Ce rattachement fiscal signifie une perte sèche de recette fiscale !**

- Une provision de 200 000 € pour risques et charges financiers pour Acier +. (Ce qui porte cette provision à 303 004,94 € à laquelle s'ajoute une provision pour risques et charges de fonctionnement de 255 105,58 €).

- Une baisse des recettes des services rendus à la population issue de la fermeture des services durant le confinement soit une réalisation de 77,88 % du chapitre 70 (Produits des services, du domaine et ventes diverses), alors qu'habituellement il est réalisé en totalité. La baisse des recettes liée à la pandémie dans les services périscolaires, cuisine centrale et école de musique a été plus importante que la baisse de certaines dépenses.

- La masse salariale qui évolue au rythme des transferts de compétences pour un taux près de 50 % des dépenses de fonctionnement.

- Les charges de fonctionnement générées par les nouveaux équipements (bassin d'apprentissage et Gymnase du Champ de foire) pèsent également pleinement sur notre budget pour la première année, d'autant plus que la levée de fiscalité effectuée ces dernières années pour faire face à ces dépenses de fonctionnement n'est plus effective, puisque suite à la réforme de la TH, la compensation sera calculée avec le taux 2017 !

L'excédent reporté de 2 019 617,36 € permet cependant à la section de fonctionnement de clore l'exercice avec + 2 359 235, 69 €. La présence de la provision permettra à très court terme de faire face à la difficulté imposée par l'Etat (dans sa loi rectificative de 2020) à la CCPH qui ne percevra pas le produit fiscal attendu au titre de la compensation de la Taxe d'habitation.

En investissement, le niveau de réalisation est bas mais est conforme aux prévisions annoncées lors du vote du budget en juillet 2020 c'est à dire après un exercice réel sur 6 mois. Si on cumule le niveau réalisé soit 1 588 K€ et les 1 370 K€ de restes à réaliser, nous atteignons un niveau de près de 3 Millions d'euros d'investissements engagés sur les 4,1 Millions votés étant rappelé qu'un crédit de 426 300 € était inscrit pour le siège de la CCPH et que 120 000 € de fonds de concours aux communes n'a pas été utilisé.

Même si au fil des années nos dépenses ont été maîtrisées, notamment en matière d'endettement, la crise liée à la Covid 19 ainsi que la réforme de la fiscalité viennent fortement fragiliser notre équilibre budgétaire car les dotations d'Etat restent mineures dans notre budget comparé au poids qu'elles représentent sur les budgets communaux. Cela confirme d'autant plus la nécessité de rebâtir un pacte fiscal et financier pour tenir compte de notre situation et pour redéfinir une stratégie solide pour nous permettre d'absorber les charges financières engendrées par les modifications majeures qui s'amorcent et qui n'étaient pas prévisibles.

II. Priorités engagées

Les investissements 2020 ont porté sur les projets suivants en phase travaux ou en phase d'études :

- Le pôle périscolaire des Chenevières
- Le bassin d'apprentissage de la natation,
- Le parc urbain
- Le gymnase du champ de foire,
- Le multiplexe cinéma et complexe loisirs
- L'Odysée du Cirque et viabilités du site
- La voie du Tram

Récapitulatif des opérations suivies sur l'année

OPERATIONS	2016	2017	2018	2019	2020
16 - Bassin d'apprentissage	17 340 €	68 560 €	1 146 880 €	800 439 €	135 840 €
22 - Requalif. Filature du Moulin	283 103 €	550 631 €	17 416 €	0 €	0 €
23 - Gymnase du Champ de foire	29 179 €	61 489 €	2 057 558 €	144 000 €	55 540 €
24 - Pôle Périscolaire Chenevières				4 801 €	286 825 €
25 - Parking Centre de Formation		1 674 €	864 €	150 159 €	9 447 €
26 - Plan Vélo -Voie du Tram 1			41 841 €	210 998 €	21 919 €
27 - Plan Vélo – Parc Urbain			0 €	28 112 €	113 689 €
28 - Odysée du cirque et viabilités du site			51 844 €	655 315 €	32 857 €
29 - Coulée Verte				3 360 €	0 €
30 - Les Coquerilles				11 444 €	0 €
31 – Multiplexe cinéma et complexe loisirs				0 €	46 000 €
32 - Plan Vélo -Voie du Tram 2				2 880 €	0 €

III. Ressources et charges

FONCTIONNEMENT

Avec un total de dépenses de 8 038 770,29 €, soit 77,88 % des crédits votés, et un total de recettes de 8 378 388,62 € soit 81,16 % des crédits votés, la section de fonctionnement se solde en 2020 par un excédent de 339 618,33 €.

DEPENSES		2020	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	2 224 572,00 €	1 547 435,72 €
012	Charges de personnel	3 972 800,00 €	3 937 361,54 €
014	Atténuations de produits	749 280,00 €	749 279,59 €
022	Dépenses imprévues fonctionnement	84 930,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 247 903,36 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	450 461,00 €	378 289,53 €
65	Autres charges de gestion courante	1 358 785,00 €	1 214 016,06 €
66	Charges financières	10 832,00 €	10 825,30 €
67	Charges exceptionnelles	22 803,00 €	1 562,55 €
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	200 000,00 €	200 000,00 €
Total DEPENSES		10 322 366,36 €	8 038 770,29 €

Niveau de réalisation

77,88 %

RECETTES		2020	
	CHAPITRE	Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté fonctionnement	2 019 617,36 €	0,00 €
013	Atténuations de charges	60 000,00 €	94 163,56 €
042	Opérations d'ordre entre sections	6 363,00 €	6 362,44 €
70	Produits des services	881 076,00 €	686 190,11 €
73	Impôts et taxes	5 068 771,00 €	5 308 186,25 €
74	Dotations, subventions et participations	2 270 751,00 €	2 267 815,52 €
75	Autres produits de gestion courante	12 575,00 €	11 654,64 €
77	Produits exceptionnels	3 213,00 €	4 016,10 €
Total RECETTES		10 322 366,36 €	8 378 388,62 €

Niveau de réalisation

81,16 %

Résultat sur l'exercice (excédent)
Résultat antérieur reporté (excédent)
Résultat cumulé (excédent)

+ 339 618,33 €
+ 2 019 617,36 €
+ 2 359 235,69 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000722-20210225-20_2021-DE

Le total des dépenses d'investissement s'élevant à 1 588 970,24 € soit 38,31 % des crédits votés au BP et le total des recettes s'élevant à 1 131 721,86 € soit 27,29 % des crédits votés, la section d'investissement se solde par un déficit de 457 248,38 €.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'invest. reporté	36 579,86 €	0,00 €
020	Dépenses imprévues	137 640,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	6 363,00 €	6 362,44 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	203 400,00 €	203 397,00 €
13	Subventions d'investissement	66 240,00 €	66 240,00 €
16	Remboursement d'emprunts	115 448,00 €	115 446,28 €
20	Immobilisations incorporelles	124 678,00 €	1 786,63 €
204	Subventions d'équipement versées	595 797,00 €	151 962,60 €
21	Immobilisations corporelles	512 407,85 €	333 647,34 €
23	Immobilisations en cours	2 325 824,58 €	686 775,95 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	23 352,00 €	23 352,00 €
Total DEPENSES		4 147 730,29 €	1 588 970,24 €

Niveau de réalisation

38,31 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	1 247 903,36 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	450 461,00 €	378 289,53 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	449 549,13 €	280 196,93 €
13	Subventions d'investissement reçues	1 999 816,80 €	459 522,04 €
23	Immobilisations en cours	0,00 €	1 953,36 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	11 760,00 €
Total RECETTES		4 147 730,29 €	1 131 721,86 €

Niveau de réalisation

27,29 %

Résultat sur l'exercice (déficit)

- 457 248,38 €

Résultat antérieur reporté (déficit)

- 36 579,86 €

Résultat cumulé (déficit)

- 493 828,24 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)

- 117 630,05 €

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)

+ 1 865 407,45 €

IV. Niveau d'endettement de la collectivité

Envoyé en préfecture le 08/03/2021
Reçu en préfecture le 08/03/2021
Affiché le 
ID : 070-247000722-20210225-20_2021-DE

Malgré les emprunts souscrits au budget principal, 900 000 € en 2017, 500 000 € en 2018 et celui de 800 000 € souscrit en 2019 au Budget Annexe de la ZAC des Guinnottes, la Communauté de Communes reste une collectivité peu endettée.

EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Prêteurs	Taux	Budget	CRD* au 31/12/2020	Année d'extinction
CAF	0 %	Principal	4 099,35 €	2021
Crédit Agricole	1,14 %	Principal	705 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85 %	Principal	240 315,22 €	2028
Caisse d'Epargne	2,19 %	OM	95 830,65 €	2029
Banque Populaire	4,43 %	CAPC	70 785,97 €	2023
TOTAL			1 116 031,19 €	
Caisse d'Epargne	0,42 %	ZAC des Guinnottes	800 000,00 €	2021
TOTAL			1 916 031,19 €	

*Capital Restant Dû

EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2020	Terme de l'engagement
SEDIA	500 000 €	200 000 €	8 333,53 €	2021
ACTION 70	63 000 €	31 500 €	25 290,02 €	2026
SEDIA	2 200 000 €	1 100 000 €	1 916 088,26 €	2030
TOTAL	2 763 000 €	1 331 500 €	1 949 711,81 €	

V. Taux d'imposition 2020

FB : 2,59 %

CFE : 25,68 %

FNB : 2,86 %.

TASCOM : 1,15

Versement Transport : 0,50 % (au 1^{er} juillet – Budget annexe Transport)

La CCPH s'est dotée d'un Pacte Fiscal et Financier afin de décider de la coordination avec la fiscalité prélevée par les communes en vue de maîtriser le prélevement des contribuables ménages et des entreprises.

Après une hausse progressive de la TH pour financer les dépenses de fonctionnement des nouveaux équipements (bassin d'apprentissage, gymnase du champ de foire, plan vélo ...), choix opéré via le pacte fiscal, la CCPH a dû rattacher une dépense de près de 200K€ car l'Etat a décidé rétroactivement que toute augmentation du taux de TH effectuée après la réforme ne serait pas compensée et que les sommes perçues seraient à reverser. La CCPH va ainsi faire face à une perte sèche de recettes fiscales, qu'il sera nécessaire de neutraliser pour assurer les équilibres de nos futurs budgets.

VI. Effectifs et charges de personnel tous budgets

Au 31 décembre 2020, l'état des effectifs est le suivant :

- 104 agents titulaires 87,72 ETP
- 27 agents contractuels 11,97 ETP
 - o 3 CDI 1,56 ETP
 - o 5 Contractuels sur emplois vacants 1,78ETP
 - o 4 Contractuels pour remplacement d'agents absents 2,83 ETP
 - o 11 Contractuels pour renfort d'activité 3,53 ETP
 - o 4 CUI/CAE 2,27 ETP

Soit un total de 131 agents pour 99,69 ETP.

Au cours de l'année 2020, plusieurs changements ont modifié les emplois et la masse salariale :

- Régularisation des heures complémentaires de 3 agents périscolaires et 1 agent de la cuisine centrale, ce qui s'est traduit par une augmentation de leur temps de travail « titulaire » soit 0.73 ETP / mois
- Réduction du temps de travail statutaire d'un agent du service périscolaire, à sa demande, passant de 28H à 25H/semaine
- Création d'un poste à temps complet d'Educateur des activités physiques et sportive au bassin d'apprentissage suite au départ d'un agent en disponibilité dont le grade ne correspondait pas à la surveillance et l'enseignement de la natation
- Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe en un poste d'agent social suite à une mutation interne au service multi-accueil
- Création d'1 ETP poste d'adjoint administratif pour les services administratifs soit +1 poste

- Création de postes de contractuels pour renfort d'activité sur le
- Création d'un poste de contractuel pour renfort d'activité sur 4
- Création d'un poste à 35H et un poste à 20H à la médiathèque pour pérenniser deux agents déjà présents en contrats suite à la création de nouveaux services (médiation numérique, Fablab, artothèque, jeux vidéo...)
- Création d'un poste de catégorie B chargé de prendre en charge la gestion d'un pôle périscolaire, la mise en place de projets communautaires et la gestion des mini-camps (poste pourvu le 1^{er} septembre 2020)
- **Remplacement de congés maladie :**
 - o Un agent au service déchets ménagers sur 12 mois pour remplacer un agent en congé longue maladie, soit 36 391 €.
 - o Un agent au service multi-accueil sur 12 mois pour le remplacement d'un agent en accident de service soit 35 281 €.
 - o Remplacement au service Cuisine Centrale d'un agent en congés longue maladie via des heures complémentaires aux agents titulaires et d'un contrat de remplacement soit 16 527 €.
- Paiement de la cotisation « versement transport » sur 12 mois au lieu de 6 mois en 2020 et augmentation du taux au 1^{er} juillet 2020 (passant de 0,30 à 0,50%) soit + 6 136 €.
- Annulation de la cotisation CNFPT en soutien et par solidarité envers les collectivités territoriales durement frappées par la crise sanitaire sur les mois de novembre et décembre 2020, soit 3 600 € d'économie.

	BP	OM	TOTAL	ETP rémunérés au 31-12	Postes créés en ETP
2017	3 625 086,33 €	295 621,88 €	3 920 707,88 €	96,13	89,69
2018	3 665 663,90 €	318 520,61 €	3 984 184,51 €	95,66	92,86
2019	3 865 939,66 €	326 596,43 €	4 192 536,09 €	101,04	95,80
2020	3 937 361,54 €	344 198,36 €	4 281 559,90 €	99,69	97,47

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°021/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget Principal

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 2 019 617,36 €	+ 339 618,33 €	+ 2 359 235,69 €
Investissement	- 36 579,86 €	- 457 248,38 €	- 493 828,24 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour **1 373 783,35 €** et en recettes pour **667 075,29 €** ; ils se soldent par un besoin de financement de **706 708, 06 €**.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET PRINCIPAL	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 2 359 235,69 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 493 828,24 €

Solde des Restes à réaliser d'investissement (Recettes-dépenses) : besoin de financement	- 706 708,06 €
Besoin de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes à Réaliser)	- 1 200 536,30 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	+ 1 200 536,30 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 1 158 699,39€
3. Report en investissement au D/001	- 493 828,24 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 26 février 2021
 Le Président,



Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-21_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-22_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

44

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°022/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères de la Communauté de communes celui-ci étant conforme à la balance réglementaire des comptes du Trésor public.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte administratif 2020 du Budget annexe ordures ménagères.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 553 257.91 €
	Section d'investissement :	134 694.82 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 482 582.37 €
	Section d'investissement :	181 260.03 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT

En 2020, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 553 257,91 € soit 93,91 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 1 482 582,37 € soit 89,63 % des crédits votés au BP.

L'exercice affiche un déficit de 70 675,54 € qui se cumule à l'excédent antérieur reporté et porte le résultat cumulé de la section de fonctionnement à **119 823,85 €**.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	176 038,39 €	145 619,19 €
012	Charges de personnel	376 500,00 €	344 198,36 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	10 500,00 €	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	165 076,03 €	165 076,03 €
65	Autres charges de gestion courante	918 500,00 €	893 379,30 €
66	Charges financières	2 385,58 €	2 385,58 €
67	Charges exceptionnelles	5 000,00 €	2 599,45 €
68	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		1 654 000,00 €	1 553 257,91 €

Niveau de réalisation

93.91 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	190 499,39 €	0,00 €
013	Atténuation de charges	12 000,61 €	9 927,41 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 063,23 €	1 063,23 €
70	Ventes de produits, prestations de services	1 390 436,77 €	1 383 751,45 €
74	Subventions d'exploitation	60 000,00 €	83 551,45 €
75	Produits divers de gestion courante	0,00 €	703,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	3 585,83 €
78	Reprise sur amortissements dépréciation et provisions	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		1 654 000,00 €	1 482 582,37 €

Niveau de réalisation

89,63 %

Résultat sur l'exercice (déficitaire)

- 70 675,54 €

Résultat antérieur reporté (excédentaire)

190 499,39 €

Résultat cumulé (excédentaire)

119 823,85 €

INVESTISSEMENT

En 2020, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 134 694,82 € soit 28,30 % du budget, quant à lui, à 181 260,03 € soit 38,09 % des crédits votés au BP. Le budget d'investissement affiche donc un excédent d'investissement sur l'exercice de 46 565,21 € et un excédent de 356 799,95 € en comprenant l'excédent d'investissement reporté.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
020	Dépenses imprévues d'investissement	20 000,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 063,23 €	1 063,23 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	20 916,04 €	20 916,04 €
20	Immobilisations incorporelles	420,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	283 524,73 €	112 715,55 €
23	Immobilisations en cours	150 000,00 €	0,00 €
Total DEPENSES		475 924,00 €	134 694,82 €

Niveau de réalisation

28,30 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	310 234,74 €	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	165 076,03 €	165 076,03 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	613,23 €	16 184,00 €
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €
Total RECETTES		475 924,00 €	181 260,03 €

Niveau de réalisation

38,09 %

Résultat sur l'exercice (excédent)

46 565,21 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

310 234,74 €

Résultat cumulé (excédent)

356 799,95 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficitaire)

- 24 110,33 €

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédentaire)

476 623,80 €

COMMENTAIRES GENERAUX SUR LE

C.A. 2020

Berger
Levrault

Les dépenses correspondantes à ces

Les chapitres : 011, 012, 042, 66 et 67 sont globalement bien maîtrisés. Les

chapitres sont engagées par la Communauté de Communes, seule.

Le chapitre 65 comptabilise majoritairement les cotisations du SYTEVOM et le traitement des OMR.

Il comporte une part variable que nous essayons de contenir mais que nous ne maîtrisons pas totalement.

Le chapitre 70 des recettes de fonctionnement (REOMI + composteurs) peut-être anticipé ce qui n'est pas le cas du chapitre 74 (subvention CITEO politique du tri) que nous avons budgétisé à hauteur de 60 000 €.

Il s'agit d'un chapitre difficile à prévoir car très variable d'une année sur l'autre et soumis aux aléas du marché.

Il varie en fonction des barèmes et contrats CITEO.

Le budget OM s'équilibre au fil des années grâce aux excédents reportés.

Depuis 2 ans, la CCPH se trouve face à un effet ciseau qui ne peut être compensé du fait d'un maintien des tarifs et de l'incertitude des soutiens CITEO.

Malgré une bonne gestion financière du service et des dépenses contenues, l'exercice 2020 présente un déficit de fonctionnement de - 70 675,54 €. Ce déficit est conforme aux choix budgétaires qui ont été faits en matière de tarification.

Grâce aux excédents reportés nous conserverons toutefois un résultat excédentaire mais limité à 119 823,85 €.

La section d'investissement quant à elle présente un excédent de 46 565,21 €.

Cet excédent est lié l'amortissement des biens acquis depuis plusieurs années (ex : bacs de collecte, bennes à ordures ménagères, etc.).

Le résultat cumulé de la section d'investissement présente un excédent de 356 799,95 €.

Rappelons que nous avons par ailleurs une **provision pour risque de 447 799,47 €** que nous avons constitué pour anticiper des hausses de tarifs du SYTEVOM.

Évolution des tonnages collectés : une légère hausse des tonnages collectés en OM et une légère baisse du tri.

Ces constats sont similaires sur les autres territoires.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 projeté
OM	4 162,72	3 793,33	3 236,9	3 068,12	3 005,45	3 059,98	2 969,54	3 029,35
TRI sélectif		751,85	1 144,9	1 212,87	1 384,55	1 444,21	1 404,60	1 389,09

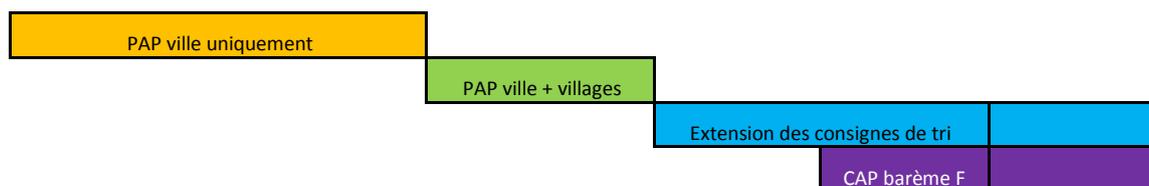
Évolution du nombre d'habitant sur la communauté de communes (source Sinoë de l'Ademe):

Année	Population
2015	19 785 hab.
2016	19 827 hab.
2017	21 212 hab.
2018	20 844 hab.
2019	20 744 hab.

Évolution des reversements Ecoemballage en € (Citeo) : une baisse significative

Année de versement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Communication	1 429,88	3 174,25	3 174,25			5 429,26	5 192,26		
Reversements filières	84 286,13	72 587,80	51 907,53	60 999,53	110 832,06	145 891,81	123 842,69	102 870,67	83 551,45
Total	85 716,01	75 762,05	55 081,78	60 999,53	110 832,06	151 321,07	129 842,69	102 870,67	83 551,45

Année de référence	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnages PAP de référence	583,24	573,26	518,08	752,85	1144,9	1212,87	1384,55	1444,21	1407,68
€/T reversements filières	144,51 €	126,62 €	100,19 €	81,02 €	96,81 €	120,29 €	89,44 €	71,23	59,36



Cette année nous avons pu constater une baisse des tonnages sur le tri sélectif qui s'associe à une baisse significative des reversements de CITEO. En effet les soutiens sont directement impactés par les reversements filières (dépendants des fluctuations du marché) mais également de la mise en place d'un nouveau barème de CITEO (CAP barème F). Ce barème modifie le mode de calcul des reversements et instaure un système de bonus-malus sur les actions de communication liés à l'économie circulaire.

Évolution de la section de fonctionnement de 2013 à 2020 en millier d'euro :



Ce graphique illustre que les dépenses sont globalement contenues mais que la recette perçue au titre de la REOM a fortement baissé au profit des contribuables depuis l'instauration de la redevance incitative.

Dépenses

Les dépenses de fonctionnement se soldent par un taux de réalisation de **93.91 %**

On observe que le **chapitre 011, charges à caractère général** a été réalisé pour **145 619,19 €**, soit un taux de réalisation de **82.72 %**. Ce chapitre est en hausse cette année car il y a eu beaucoup de maintenance et de réparation sur les BOM contrairement à l'année 2019.

Le **chapitre 012, charges de personnel** représente **344 198,36 €** soit un total réalisé de **91.42 %**. Il est en hausse par rapport à l'année 2019 du fait notamment d'un recours plus important aux agents contractuels et/ou saisonnier pour compenser l'absence d'agents en arrêt, le maintien du service de collecte pendant le premier confinement et un départ à la retraite non renouvelé.

Le **chapitre 022, dépenses imprévues**, reste budgété à **10 500 €** suite à d'une décision modificative à hauteur de **- 4 500 €** afin de compenser notamment le coût du traitement supplémentaire des OMR (cf. chapitre 65).

Le **Chapitre 042, opération d'ordre**, a été réalisé pour **165 076,03 €** au titre des amortissements.

Le **chapitre 65, autres charges de gestion courante** représente **893 379,00 €**. Il a été réalisé à **97.27 %**. Il comprend essentiellement les traitements et cotisations du Sytevom pour **881 997,16 €** contre **859 350,25 € en 2019**.

Ce chapitre a dû faire l'objet d'une décision modificative afin d'augmenter de **4 500 €** les crédits disponibles pour compenser entre autres le traitement d'OMR supplémentaires. Les créances éteintes se soldent à **1 980,14 €** et les admissions en non-valeur sur la redevance à **343, 65 € contre 3 165 € en 2019**.

Le chapitre 65 comprend également la subvention au COS.

Le **chapitre 66, charges financières** est conforme au budgétisé. Il a été réalisé pour **2 385,58 €** et correspond aux intérêts de la dette.

Le **chapitre 67, charges exceptionnelles** a été réalisé à **51,99 %** soit pour **2 599,45 €**. Il reprend les annulations et régularisations de la redevance sur les exercices antérieurs.

Recettes

190 499,39 € au Chapitre 002 concernent l'excédent reporté qui ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le **chapitre 013, atténuations de charges** représente **9 927,41 €**. Il avait été prévu au budget **12 000,61 €** de remboursement de salaire pour maladie. Cependant le changement de classification de la maladie de l'agent concerné en cours d'année ne permet plus le remboursement de son salaire, d'où une sous réalisation.

Le **chapitre 70, ventes de produits, de prestations de service** représente **1 383 751,45 €** soit **99,52 % du budgétisé**.

Il correspond au produit de la REOMI pour un montant de **1 382 097,45 €** et au produit de la vente des composteurs pour **1 654 €**. Il est sous réalisé suite à une baisse du produit de la part variable.

La vente des composteurs a été impactée par la crise sanitaire COVID 19 (confi

Le chapitre 74, subventions d'exploitation est de 83 551,45 €. Il est réalisé à 139,25 % par rapport au budgétisé ; **il s'agit d'un chapitre difficile à prévoir car très variable d'une année sur l'autre et soumis aux aléas du marché.** Il varie en fonction des barèmes et contrat CITEO. Les sommes affectées en 2020 sur ce chapitre correspondent aux reversements Ecoemballage liés à la performance de tri de la CCPH calculée sur la base des tonnages collectés en 2019.

Le chapitre 77, produits exceptionnels représente 3 585,83 €, ce qui correspond pour 512,42 € au recouvrement sur créances admises en non-valeur et 19,41 € à d'autres produits exceptionnels tels que les trop versés par les usagers (ex : arrondis) et 3054 € facturés aux bailleurs pour le remplacement de bacs brûlés.

Le Chapitre 042 a fait l'objet d'une décision modificative à hauteur de 1 063,23 € qui correspond au montant de la reprise sur subvention reçue de l'exercice 2020 (DETR d'un véhicule utilitaire)

INVESTISSEMENT

La section d'investissement se solde par un taux de réalisation en dépenses de 28,30 %. La section d'investissement dégage un excédent sur l'exercice de 46 565,21 € et avec les reports on obtient un excédent de 356 799,95 €.

Dépenses

Au chapitre 020, dépenses imprévues, 20 000 € budgétés n'ont pas été réalisés.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections, a fait l'objet d'une inscription de crédits à hauteur de 1 063,23 € suite à une décision modificative.

Le chapitre 16, remboursement d'emprunts, s'élève à 20 916,04 € comme prévu.

Le chapitre 20, immobilisations incorporelles, budgété à 420 € n'a pas été utilisé.

Le chapitre 21, immobilisations corporelles, a été réalisé à 39,76 % soit pour 112 715,55 €. Il comprend notamment l'acquisition d'une nouvelle benne à chargement latérale à hauteur de 92 600,00 € (80 000 € d'achat du véhicule d'occasion et 12 600 € d'adaptation aux services) et des acquisitions de bacs pour 17 748,48 €. Ce chapitre a été modifié par une décision modificative pour - 1 063, 23 €.

Le chapitre 23, immobilisations en cours, budgétisé à hauteur de 150 000 €, n'a pas été réalisé. Des travaux pour faciliter l'accès au quai de transfert étaient envisagés dès 2019 mais cela n'a pas été engagé en 2020 en raison de la crise sanitaire Covid 19.

Recettes

Au chapitre 001, la somme de 310 234,74 € d'excédents reportés a été inscrite et ne fait pas l'objet d'une réalisation.

Le chapitre 040, se fixe à 165 076,03 €. Il correspond aux amortissements des qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves a été réalisé pour 16 184 €. Il correspond au remboursement du FCTVA lié principalement aux achats de bacs de collecte et l'acquisition de la nouvelle benne.

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe Ordures ménagères celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 553 257,91 €
	Section d'investissement :	134 694,82 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 482 582,37 €
	Section d'investissement :	181 260,03 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- l'état des rattachements de charges et de produits.
- les états des restes à réaliser au 31 décembre.
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	190 499,39 €	- 70 675,54 €	119 823,85 €
Investissement	310 234,74 €	46 565,21 €	356 799,95 €

Pour l'affectation des résultats, 1 333,47 € de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	119 823,85 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	356 799,95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 333,47 €
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes A réaliser)	0 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	119 823,85 €
3. Report en investissement au R/001	356 799,95 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNROY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°023/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe OM

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

Ces résultats sont justifiés par :

- L'état des rattachements de charges et de produits.
- les états des restes à réaliser au 31 décembre.
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	190 499,39 €	- 70 675,54 €	119 823,85 €
Investissement	310 234,74 €	46 565,21 €	356 799,95 €

Pour l'affectation des résultats, 1 333,47 € de restes à réaliser sur ce budget sont pris en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET OM	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 : Excédent	119 823,85 €
Solde d'investissement : Excédent d'investissement	356 799,95 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	1 333,47 €
Besoins de financement en investissement (Déficit d'investissement – Solde des Restes A réaliser)	0 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	
2. Report en fonctionnement au R/002	119 823,85 €
3. Report en investissement au R/001	356 799,95 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

44

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°024/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe TRANSPORT

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe Transport de la Communauté de communes celui-ci étant conforme à la balance réglementaire des comptes du trésor public.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Transport.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	147 059,84 €
	Section d'investissement :	451,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	180 175,29 €
	Section d'investissement :	2 885,18 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE TRANSPORT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

FONCTIONNEMENT

En 2020, le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **147 059,84€** (soit un **taux d'exécution** de **35,85 %**). Les recettes de fonctionnement s'élèvent à **180 175,29 €** (soit **43,92 % d'exécution**).

Comme en 2019, **la section de fonctionnement** n'a pas besoin de subvention du budget principal pour s'équilibrer grâce au versement transport, et se solde par un **excédent de 33 115,45 €** et un **excédent cumulé de 55 921,60 €**.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	341 772,00 €	130 376,66 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	31 800,00 €	0,00 €
014	Atténuations de produits	10 000,00 €	0,00 €
022	Dépenses imprévues	10 001,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 887,00 €	2 885,18 €
67	Charges exceptionnelles	13798,00 €	13 798,00 €
Total DEPENSES		410 258,00 €	147 059,84 €

Niveau de réalisation

35,85 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Résultat d'exploitation reporté	22 806,15 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
70	Ventes de produits, prestations de services	15 000,00 €	12 212,65 €
73	Produits issus de la fiscalité	330 000,00 €	167 511,64 €
74	Dotations, subventions et participations	42 000,85 €	0,00 €
Total RECETTES		410 258,00 €	180 175,29 €

Niveau de réalisation

43,92%

Résultat sur l'exercice (excédent)

33 115,45 €

Résultat antérieur reporté (excédent)

22 806,15 €

Résultat cumulé (excédent)

55 921,60 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-24_2021-DE

En investissement, les dépenses de l'année s'élèvent à 451,00 € et les recettes à 2 885,18 € soit respectivement 2,41 % et 15,39% de taux d'exécution.

La section d'investissement se solde par un excédent de 2 434,18 € et par un excédent cumulé de 18 295,00€.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
040	Opérations d'ordre entre sections	451,00 €	451,00 €
21	Immobilisations corporelles	10 000,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours	8 296,82 €	0,00 €
Total DEPENSES		18 747,82 €	451,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>			<i>2,41%</i>

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	15 860,82 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 887,00 €	2 885,18 €
Total RECETTES		18 747,82 €	2 885,18 €
<i>Niveau de réalisation</i>			<i>15,39%</i>
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>			<i>2 434,18 €</i>
<i>Résultat antérieur reporté (excédent)</i>			<i>+ 15 860,82 €</i>
<i>Résultat cumulé (excédent)</i>			<i>+ 18 295,00 €</i>

<i>Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)</i>	<i>35 549,63 €</i>
---	--------------------

<i>Résultat des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)</i>	<i>+ 74 216,60 €</i>
--	----------------------

2020 marque en termes d'activités un nouveau cap pour la CCPH qui poursuit sa mission de service public de transport au moyen du TAD Hériva, de la navette Hôpital Gare LGV et du renforcement des connexions aux agglomérations voisines à travers le Syndicat de Transport Nord Franche Comté dont la CCPH est l'une des 3 Autorités Organisatrices de Mobilités (AOM). Ces développements ont été accompagnés par le Versement Mobilité pour lequel nous avons voté un taux de 0.30% sur le premier semestre et de 0.50 % pour le second semestre.

L'exercice 2020 ne reflète pas en termes de résultats les prévisions budgétaires en raison de plusieurs facteurs.

Tout d'abord, le contexte COVID a impacté fortement le prélèvement du Versement Mobilité et la compensation par l'Etat dont le montant est inconnu à ce jour n'interviendra qu'en 2021.

La CCPH ne dispose pas d'éléments détaillés sur les contributeurs (ce qui est le cas également des autres AOM), et il est impossible dans ce contexte d'exonération des entreprises, de connaître la ressource fiscale que nous aurions dû en temps normal percevoir.

Par ailleurs, les transferts de compétence avec la Région n'ayant pas été réalisés en 2020 mais reportés à 2021, la subvention annuelle régionale pour notre TAD Hériva n'a pas été perçue (environ 40 000 €).

Dans ces conditions, la section de fonctionnement se clôture avec un excédent de 55 921,60 € alors que nos prévisions budgétaires laissaient attendre un résultat positif de l'ordre de 130 000 €.

La section d'investissement se solde par un excédent cumulé de 18 295 € qui lui est conforme à nos prévisions.

Le résultat cumulé des deux sections confondues s'élève pour l'année 2020 à 74 216,60 €.

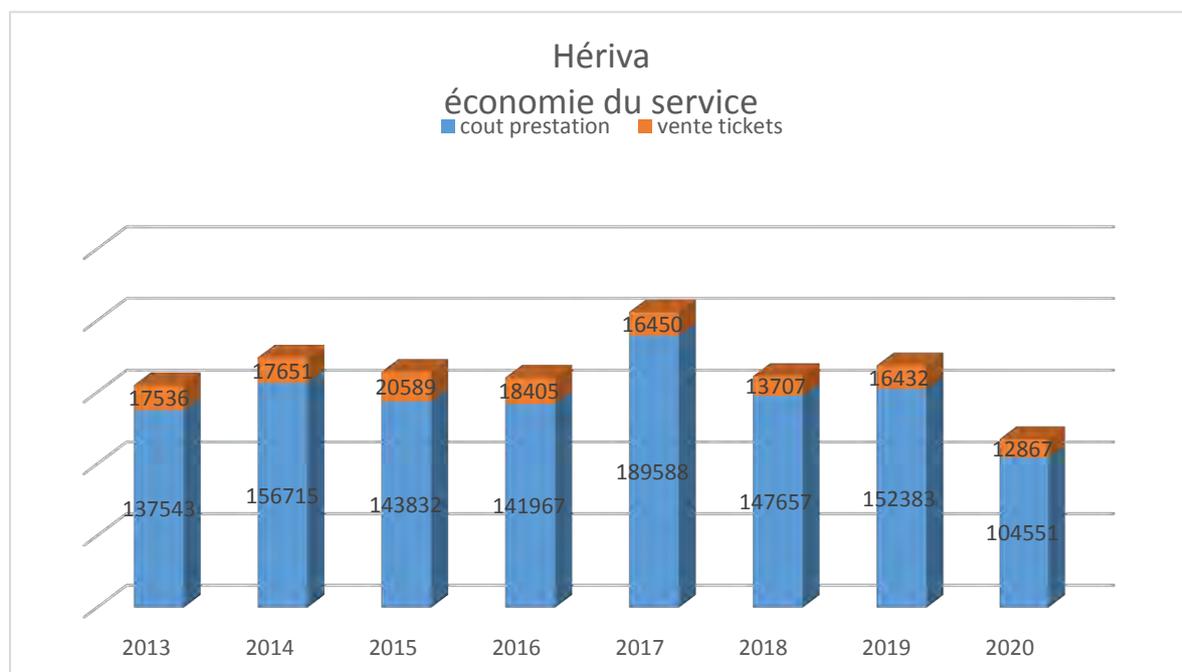
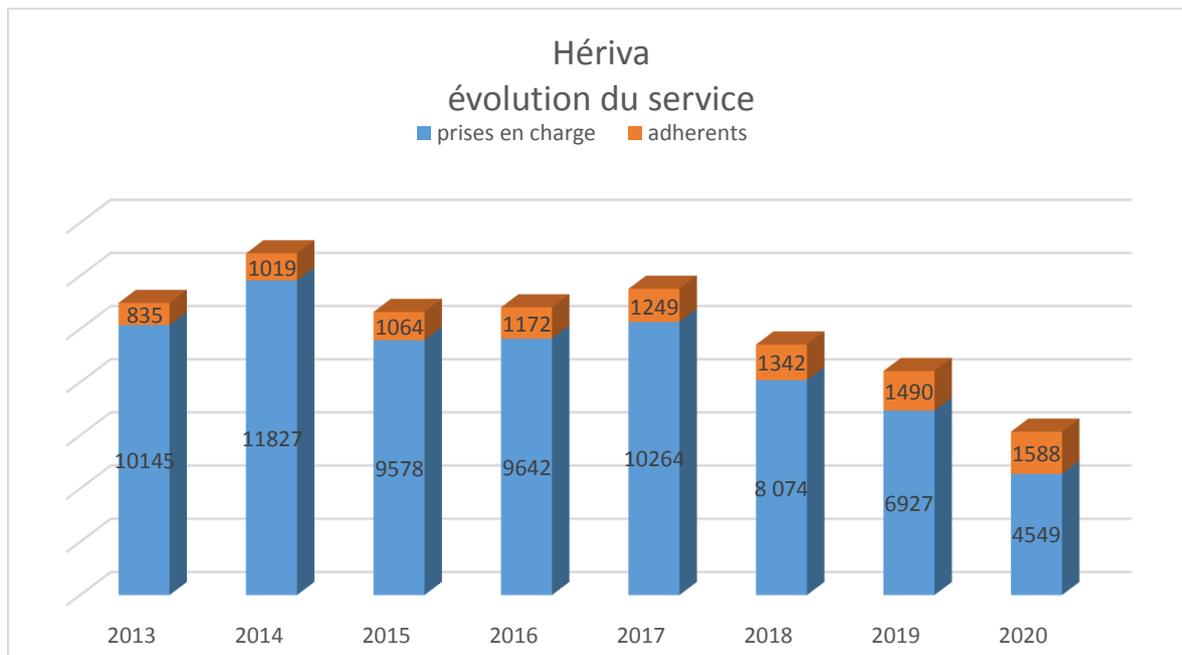
Le nombre d'inscrits ne cesse de progresser puisque 100 nouveaux adhérents ont rejoint Hériva en 2020.

Hériva en quelques chiffres pour 2020 :

- 60 459 kms facturés
- 4 269 tickets TAD vendus
- 4 549 transports effectués avec une moyenne de 13.3 km par transport

Navette hôpital Nord Franche-Comté / gare TGV :

- 232 tickets NAVETTE HNFC vendus
- 59 adhésions spécifiques à la navette dont 22 en 2020 sachant néanmoins que certains usagers utilisent les 2 services.



On observe avec les 2 tableaux ci-dessus une nouvelle baisse des prises en charge en 2020 qui se situe au plus bas niveau depuis 2013 mais cela s'explique par la crise sanitaire de 2020 qui a impacté le fonctionnement de Hériva. De fait le coût de la prestation a également connu une baisse.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Au chapitre 011 « Charges à caractère général », les dépenses ont été réalisées à hauteur de **38,15 %** des crédits prévus au budget primitif soit la somme de **130 376,66 €**. Ce chapitre est en sous réalisation car des crédits avaient été inscrits pour équilibrer le budget en tenant compte du montant attendu pour le versement Mobilité.

Les dépenses réalisées correspondent essentiellement à la prestation de service de SYNERGIHP pour **127 182,81 €** et à la cotisation au Syndicat Mixte Transport Nord Franche-Comté pour **1 486,00 €**, ainsi qu'à divers frais nécessaires au fonctionnement du service (Tickets Hériva pour **1 334,48 €**, affranchissement pour **136,87€**, téléphonie pour **195,00€**, frais divers pour **41,50 €**).

Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » budgétisé à hauteur de **31 800,00€** n'a pas fait l'objet de réalisation puisque les recrutements ont été reportés à 2021.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » provisionné à hauteur de **10 000 €** n'a pas fait l'objet de réalisation. Cette somme devait permettre les éventuels remboursements d'entreprises prélevées à tort du versement transport.

Le chapitre 022, « Dépenses imprévues » budgété à hauteur de **12 001 €** a été réalisée pour **2 000 €**, afin de prendre en charge la cotisation due au Syndicat Mixte du Transport Nord Franche-Comté nouvellement créé.

Le chapitre 042, « Opérations d'ordre entre section » reprend les amortissements des biens pour **2 885,18 €**, conformément aux prévisions.

Le chapitre 67, « Charges exceptionnelles » prévu et réalisé à hauteur de **13 798 €** concerne une écriture de régularisation relative à un rattachement 2019.

RECETTES

Au chapitre 002, « Résultat d'exploitation reporté », soit la somme de **22 806,15 €**, reprend le report en fonctionnement de N-1.

Au chapitre 042, « Opérations d'ordre entre section », on retrouve les amortissements des subventions pour un montant de **451 €**.

Le chapitre 70, « Ventes de produits et prestations de services » correspond à la régie des tickets, des *Pass'ok* et à des facturations pour des transports non annulés par les usagers pour **12 212,65 €**, soit un taux de réalisation de **81,42%** et une baisse de **17,54 %** par rapport au réalisé 2019.

Le chapitre 73 « Produits issus de la fiscalité » correspond au versement transport pour **167 511,34 €**, soit un taux de réalisation de **50,76 %**.

Ce Chapitre est en sous réalisation sans avoir à ce stade d'explications détaillées de l'organisme collecteur. D'une part le versement mobilités est prélevé avec 2 mois de décalages avec des régularisations mensuelles non explicitées et d'autre part en raison du confinement les entreprises ont été exonérées avec une compensation par l'Etat qui devrait intervenir en 2021.

Dans ces circonstances, nous ne connaissons pas le montant qu'aurait dû percevoir la CCPH sur cet exercice. **Le chapitre 74 « Subventions d'exploitation » n'a pas été réalisé, la région Transport à la Demande du fait de la prise de compétence mobilité par la CCPH. Cette somme devrait être recouvrée lors des transferts financiers à intervenir avec la Région en 2021.**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Au chapitre 040 « Opérations d'ordre entre section », on retrouve les amortissements de subventions pour 451 €.

Au chapitre 21 « Immobilisations corporelles », les crédits votés à hauteur de 10 000,00€ n'ont pas fait l'objet de réalisation.

Le chapitre 23 « Immobilisations en cours », les crédits votés à hauteur de 8 296,82€ n'ont pas fait l'objet de réalisation.

RECETTES

Au chapitre 001, le « Solde d'exécution d'investissement reporté », soit la somme de 15 860,82 €, reprend le report en investissement de l'année N-1.

Le chapitre 040 « Opérations d'ordre entre section », reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042 pour 2 885,18 €.

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Envoyé en préfecture le 08/03/2021
Reçu en préfecture le 08/03/2021
Affiché le
ID : 070-247000722-20210225-24_2021-DE

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe transport celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	147 059,84 €
	Section d'investissement :	451,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	180 175,29 €
	Section d'investissement :	2 885,18 €

REPRISE DE RESULTATS

L'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2020
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 22 806,15 €	+ 33 115,45 €	+ 55 921,60 €
Investissement	15 860,82 €	+ 2 434,18 €	+ 18 295,00 €

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	+ 55 921,60 €
Solde d'investissement (excédent)	+ 18 295,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	+ 18 295,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1. Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 55 921,60 €
3. Report en investissement au R/001	+ 18 295,00 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°025/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe TRANSPORT

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 22 806,15 €	+ 33 115,45 €	+ 55 921,60 €
Investissement	+ 15 860,82 €	+ 2 434,18 €	+ 18 295,00 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET TRANSPORT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 55 921,60 €
Solde d'investissement (Excédent)	+ 18 295,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	+ 18 295,00 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	Envoyé en préfecture le 08/03/2021	
1. Affectation au R/1068	Reçu en préfecture le 08/03/2021	
2. Report en fonctionnement au R/002	Affiché le	0,00 €
3. Report en investissement au R/001	ID : 070-247000722-20210225-25	2021-DE
		+ 18 295,00 €



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

<p>Nbre de Conseillers Communautaires en exercice</p> <p>48</p> <p>Nbre de membres présents</p> <p>35</p> <p>Nbre de suffrages exprimés</p> <p>44</p>	<p>Étaient présents :</p> <p>Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire</p>
---	--

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°026/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe ZAC des Guinnottes de la Communauté de communes celui-ci étant conforme à la balance réglementaire des comptes du trésor public.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZAC des Guinnottes.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	2 121 331,12 €
	Section d'investissement :	1 531 597,25 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	2 318 681,77 €
	Section d'investissement :	1 397 471,25 €

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE ZAC DES GUINNOTTES
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à **2 121 331,12 €** (soit 73,30% de réalisation) dont 13 710,00 € de dépenses rattachées. Les recettes s'élèvent quant à elles à **2 318 681,77 €** (soit 80,12% de réalisation) dont 21 600,00 € de produits rattachés.

La section de fonctionnement se solde avec **un excédent de 197 350,65 €**.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	790 499,00 €	723 803,87 €
023	Virement à la section d'investissement	702 646,25 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	1 397 471,25 €	1 397 471,25 €
66	Charges financières	3 500,00 €	56,00 €
Total DEPENSES		2 894 116,50 €	2 121 331,12 €
<i>Niveau de réalisation</i>			73,30 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
042	Opérations d'ordre entre sections	1 531 653,25 €	1 531 597,25 €
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	93 420,00 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels divers	1 269 043,25 €	787 084,52 €
Total RECETTES		2 894 116,50 €	2 318 681,77 €
<i>Niveau de réalisation</i>			80,12 %
<i>Résultat sur l'exercice (excédent)</i>			+ 197 350,65 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>			0,00 €
<i>Résultat cumulé</i>			+ 197 350,65 €

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 1 531 597,25 € soit un taux de réalisation de 71,93%, et le total des recettes s'élèvent à 1 397 471,25 € soit 65,64 % des crédits votés.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de 134 126,00 €.

DEPENSES		2019	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'investissement reporté	597 471,25 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 531 653,25 €	1 531 597,25 €
Total DEPENSES		2 129 124,50 €	1 531 597,25 €
<i>Niveau de réalisation</i>			71,93 %

RECETTES		2019	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	702 646,25 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	1 397 471,25 €	1 397 471,25 €
16	Emprunt et dettes assimilées	29 007,00 €	0,00 €
Total RECETTES		2 129 124,50 €	1 397 471,25 €
<i>Niveau de réalisation</i>			65,64 %
<i>Résultat sur l'exercice (déficit)</i>			- 134 126,00 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>			-597 471,25 €
<i>Résultat cumulé (déficit)</i>			-731 597,25 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	+ 63 224,65 €
---	----------------------

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)	- 534 246,60 €
---	-----------------------

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2020

Le budget annexe ZAC des Guinnottes voté pour la première fois en 2019 concerne encore en 2020 des écritures passées suite à la fin de la concession d'aménagement et à la reprise des écritures comptables faites au budget principal.

Sur cet exercice, 16 420 € d'études ont été réalisées (Dossier loi sur l'eau principalement), 174 439,76 € ont été mandatés pour solder le marché de terrassement des Guinnottes 3, 8 323,33 € concernent la taxe foncière et 3444 € représentent notre charge financière pour l'emprunt à court terme de 800 000 € réalisé sur cette opération.

Coté recettes, nous avons encaissé 56 555 € de SEDIA pour le résultat de clôture de la concession et également 144 000 € de subventions du Département.

Les autres écritures concernent les opérations d'ordre et les variations des en cours et des stocks.

Concrètement la CCPH dispose à ce jour d'un stock de terrain de 56 470 m² à commercialiser sachant que tout le foncier est aujourd'hui réservé. La recette de commercialisation attendue est de plus de 1 M€ à laquelle s'ajoute une subvention DETR de 380 420 € notifiée à inscrire au Budget 2021.

Le déficit de ce budget ainsi que le remboursement du prêt de 800 000 € seront couverts par les recettes de commercialisation et la subvention DETR ce qui permettra d'engager l'extension des GUINNOTTES 3.

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe ZA des Guinnottes celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

<u>DEPENSES:</u>	Section de fonctionnement :	2 121 331,12 €
	Section d'investissement :	1 531 597,25 €
 <u>RECETTES:</u>	Section de fonctionnement :	2 318 681,77 €
	Section d'investissement :	1 397 471,25 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	+ 197 350,65 €	+ 197 350,65 €
Investissement	- 597 471,25 €	- 134 126,00 €	- 731 597,25 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	+ 197 350,65 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 731 597,25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 731 597,25 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	+197 350 ,65 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00€
3. Report en investissement au D/001	- 731 597,25 €

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEPIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°027/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe ZAC des Guinnottes

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	+ 197 350,65 €	+ 197 350,65 €
Investissement	- 597 471,25 €	- 134 126,00 €	- 731 597,25 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions) **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZAC DES GUINNOTTES	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 197 350,65 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 731 597,25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 731 597,25 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits		Envoyé en préfecture le 08/03/2021	
		Reçu en préfecture le 08/03/2021	
1 Affectation au R/1068		Affiché le + 197 350,65 €	
2. Report en fonctionnement au R/002		ID : 070-247000722-20210225-27_2021-DE	
3. Report en investissement au D/001		- 731 597,25 €	

Ont signé au registre tous les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 26 février 2021
 Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

35

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

44

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mme MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°028/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe CAPC

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien de la Communauté de communes celui-ci étant conforme à la balance réglementaire des comptes du trésor public.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	115 268,95 €
	Section d'investissement :	66 804,52 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	114 824,33 €
	Section d'investissement :	74 736,02 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ANNEXE CENTRE D'AFFAIRES PIERRE CARMIEU
(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à **115 268,95** (dont **938,08** € de dépenses rattachées à l'exercice), soit un taux de réalisation de **93,93** %.

Les recettes s'élèvent quant à elles à **114 824,33** € soit un niveau d'exécution de **93,56**%.

La section de fonctionnement se solde donc par un **déficit de - 444,62** €. Avec le résultat antérieur reporté de **+ 18 106,14** €, **le résultat cumulé de l'exercice 2020 s'élève à + 17 661,52** €.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	38 285,00 €	32 821,61 €
012	Charges de personnel	4 000,00 €	3 939,37 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	1 926,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	74 739,00 €	74 736,02 €
66	Charges financières	3 773,00 €	3 771,95 €
Total DEPENSES		122 723,00 €	115 268,95 €
Niveau de réalisation			93,93 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
002	Excédent antérieur reporté	18 106,14 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €
70	Produits des services	17 999,86 €	21 161,36 €
75	Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	52 047,44 €
Total RECETTES		122 723,00 €	114 824,33 €
Niveau de réalisation			93,56 %
Résultat sur l'exercice (déficit)			- 444,62 €
Résultat antérieur reporté (excédent)			+ 18 106,14 €
Résultat cumulé (excédent)			+ 17 661,52 €

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-028_2021-DE

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 66 804,52 €, et les recettes à 74 736,02 €, soit respectivement 39,58 % et 44,28 % des crédits votés au BP.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un excédent de 7 931,50 €. Avec le résultat antérieur reporté de + 94 036,92 €, le résultat cumulé de l'exercice 2020 s'élève à + 101 968,42 €.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
040	Opérations d'ordre entre sections	41 617,00 €	41 615,53 €
16	Remboursement d'emprunts	23 687,00 €	23 686,89 €
20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	3 039,10 €	539,10 €
23	Immobilisations en cours	99 432,82 €	963,00 €
Total DEPENSES		168 775,92 €	66 804,52 €

Niveau de réalisation **39,58 %**

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	94 036,92 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 739,00 €	74 736,02 €
Total RECETTES		168 775,92 €	74 736,02 €

Niveau de réalisation **44,28 %**

Résultat sur l'exercice (excédent) **+ 7 931,50 €**

Résultat antérieur reporté (excédent) **+ 94 036,92 €**

Résultat cumulé (excédent) **+ 101 968,42 €**

Résultat final des 2 sections de l'exercice (excédent)	+ 7 486,88 €
Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (excédent)	+ 119 629,94 €

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2020

Fonctionnement

Dépenses

Au chapitre 011 « *Charges à caractère général* » les dépenses s'élèvent à **32 821,61 €**, soit un taux de réalisation de **85,73 %**. Ce chapitre concerne essentiellement les dépenses liées aux charges du bâtiment : eau pour **369,06 €**, électricité pour **1 920,88 €**, chauffage pour **8 500,70 €**, fournitures d'entretien pour **224,04 €**, petit équipement pour **766,19 €**, entretien et réparations de bâtiments pour **3 997,01 €**, maintenance pour **3 103,83 €**, assurance pour **704,75 €**, honoraires de gestion locative alloués à SOLIHA pour **3 277,50 €** et **2 500,00 €** pour assistance à l'amélioration thermique des bâtiments, frais de téléphone pour **659,65 €**, et la taxe foncière pour **6 798,00 €**.

Le chapitre 012 concerne les « *Charges de personnel* » affectées à l'entretien du Centre d'Affaires pour **3 939,37 €**, soit un taux de réalisation de **98,48 %**.

Le chapitre 022 est dédié aux « *Dépenses imprévues* ». Les **1 926 €** inscrits au budget, n'ont pas été mobilisés.

Le chapitre 042, « *Opérations d'ordre entre sections* » est conforme aux prévisions budgétaires, il correspond aux amortissements des biens pour **74 736,02 €**.

Le chapitre 66, « *Charges financières* » reprend la part des intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire, pour **3 771,95 €**, conformément aux prévisions.

Recettes

Le chapitre 002 « *Excédent de fonctionnement reporté* », reprend l'excédent de l'exercice 2019 soit la somme de **18 106,14 €**.

Au chapitre 042, « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* », on retrouve les amortissements des subventions pour **41 615,53 €**.

Au chapitre 70, « *Produits des services* », **21 161,36 €** ont été refacturés aux locataires au titre des provisions pour charges.

Le chapitre 75 « *Autres produits de gestion courante* » concerne les loyers encaissés pour les entreprises : *Delplanque, Gaussin, Skylz, Itinéraires Architecture, Fives Cinétic, Services Technologiques* pour **51 927,44 €** ainsi que la location de la salle de réunion pour **120 €**.

Investissement

Dépenses

Le chapitre 040, « *Opérations d'ordre de transfert entre sections* » concerne les amortissements des subventions pour 41 615,53 €. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recette de fonctionnement au chapitre 042, il est conforme au budgétisé.

Le chapitre 16 « *Emprunts et dettes assimilées* » s'élève à 23 686,89 €. Il comprend la part en capital du remboursement de l'emprunt auprès de la Banque Populaire.

Au chapitre 20 « *Immobilisations incorporelles* ». 1 000,00 € avaient été budgétisés mais n'ont pas été réalisés.

Au chapitre 21 « *Immobilisations corporelles* » 539,10 € ont été réalisés pour le remplacement de l'écran de projection du CAPC, soit un taux de réalisation de 17,74%.

Le chapitre 23 « *Immobilisations en cours* » 963,00 € ont été réalisés pour le remplacement d'un chauffe-eau.

Recettes

Le chapitre 001, « *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* », soit la somme de 94 036,92 €, reprend le report en fonctionnement de l'année 2019.

Le chapitre 040 « *Opérations d'ordre entre sections* » concerne les amortissements des biens pour 74 736,02 €. Il reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

- *La section de fonctionnement du budget annexe du Centre d'Affaires Pierre Carmien 2020 se clôture par un déficit limité de 444,62 € auquel s'ajoute le résultat antérieur reporté de +18 106,14 €, ce qui porte l'excédent cumulé de fonctionnement de l'année à 17 661,52 €.*
- *La section d'investissement se clôture quant à elle avec un solde positif de 7 931,50 €. Avec l'excédent reporté de 94 036,92 €, le résultat cumulé d'investissement pour l'exercice 2020 s'élève à 101 968,42 €.*
- *Pour la dixième année consécutive ce budget annexe ne nécessite pas de subvention d'équilibre du budget principal, ceci grâce à un bon taux d'occupation annuel.*
- *Globalement le budget du CAPC se solde par un résultat cumulé excédentaire des deux sections confondues de 119 629,94 € auquel s'ajoute une provision pour risque locatif de 48 786,38 € (dont 44 508,53 € réalisés sur 2015, 14 682,21 € sur 2016, 6 013,99 € sur 2017 et 16 418,35 € repris sur 2018).*

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE DE GESTION 2020

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe Centre d'Affaires Pierre Carmien celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

<u>DEPENSES :</u>	Section de fonctionnement :	115 268,95 €
	Section d'investissement :	66 804,52 €
<u>RECETTES :</u>	Section de fonctionnement :	114 824,33 €
	Section d'investissement :	74 736,02 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- les rattachements de fonctionnement 2020
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 18 106,14 €	- 444,62 €	+ 17 661,52 €
Investissement	+ 94 036,92 €	+ 7 931,50 €	+ 101 968,42 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 10 012,03 €.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 17 661,52 €
Solde d'Investissement (Excédent)	+ 101 968,42 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	- 10 012,03 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	+ 91 956,39 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 17 661,52 €
3. Report en investissement au R/001	+ 101 968,42 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°029/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe CAPC

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	+ 18 106,14 €	- 444,62 €	+ 17 661,52 €
Investissement	+ 94 036,92 €	+ 7 931,50 €	+ 101 968,42 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour **10 012,03 €**.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET CAPC	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021 (Excédent)	+ 17 661,52 €
Solde d'Investissement (Excédent)	+ 101 968,42 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	- 10 012,03 €
Excédent de financement en investissement (Excédent d'investissement – Restes à réaliser)	+ 91 956,39 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	+ 17 661,52 €
3. Report en investissement au R/001	+ 101 968,42 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-29_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-30_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

35

Nbre de suffrages exprimés

44

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°030/2021

Objet : Adoption du Compte Administratif 2020 du Budget annexe ZA des Champs Piot

Le Vice-président, délégué aux finances présente le Compte administratif. Le Président quitte la séance pendant le vote. Le Vice-président invite l'assemblée à se prononcer sur le Compte administratif 2020 du Budget annexe ZA des Champs Piot de la Communauté de communes celui-ci étant conforme à la balance réglementaire des comptes du trésor public.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** le Compte Administratif 2020 du Budget Annexe ZA des Champs Piot.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	68 443,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	2 260,00 €

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE ZAC DES CHAMPS PIOT

(En application de l'article 107 de la loi NOTRe du 07 août 2015)

FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élève à **68 443,00 €** ce qui représente **45,78 %** des crédits votés au BP. Les recettes s'élèvent également à **68 443,00 €** soit un niveau d'identité de **45,78 %**. La section de fonctionnement se solde donc par un résultat à **0 €**.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
011	Charges à caractère général	72 500,00 €	66 183,00 €
023	Virement à la section d'investissement	74 760,00 €	0,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	2 260,00 €	2 260,00 €
Total DEPENSES		149 520,00 €	68 443,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>			45,78 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
042	Opérations d'ordre entre sections	74 760,00 €	68 443,00 €
77	Produits exceptionnels divers	74 760,00 €	0,00 €
Total RECETTES		149 520,00 €	68 443,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>			45,78 %
<i>Résultat sur l'exercice</i>			0,00 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>			0,00 €
<i>Résultat cumulé</i>			0,00 €

INVESTISSEMENT

Le total des dépenses d'investissement s'élève à **68 443,00 €**, soit un taux d'exécution de 88,86 %, et les recettes à **2 260,00 €** soit 2,93 %.

Ainsi, la section d'investissement se clôture avec un déficit de **66 183,00 €**.

DEPENSES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
001	Solde d'investissement reporté	2 260,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	74 760,00 €	68 443,00 €
Total DEPENSES		77 020,00 €	68 443,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>			88,86 %

RECETTES		2020	
CHAPITRE		Budgétisé	Réalisé
021	Virement de la section de fonctionnement	74 760,00 €	0,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	2 260,00 €	2 260,00 €
Total RECETTES		77 020,00 €	2 260,00 €
<i>Niveau de réalisation</i>			2,93 %
<i>Résultat sur l'exercice (déficit)</i>			- 66 183,00 €
<i>Résultat antérieur reporté</i>			- 2 260,00 €
<i>Résultat cumulé (déficit)</i>			- 68 443,00 €

Résultat final des 2 sections de l'exercice (déficit)	- 66 183,00 €
--	----------------------

Résultat final des 2 sections avec les reports cumulés (déficit)	- 68 443,00 €
---	----------------------

COMMENTAIRES SUR LE C.A. 2020

Le budget annexe ZA des Champs Piot voté pour la première fois en 2019 concerne l'extension de la zone d'activités de SAULNOT. Sur cet exercice 2020, seules les écritures d'acquisition des terrains ont été passées pour 66 000 € et 183 € de taxe foncière. 2 260 € concernent les écritures d'ordre entre section.

Ce budget est élaboré en comptabilité de stock, la section de fonctionnement se solde donc à **0,00 €** tandis que la section d'investissement se clôture avec un déficit de **66 183 €** et de **68 443 €** avec les reports.

APPROBATION DU CA ET DU COMPTE D

Il est proposé d'approuver le compte administratif du budget annexe ZA des Champs Piot celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

<u>DEPENSES :</u>	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	68 443,00 €
<u>RECETTES :</u>	Section de fonctionnement :	68 443,00 €
	Section d'investissement :	2 260,00 €

REPRISE DE RESULTAT

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les rattachements de fonctionnement,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	- 2 260,00 €	- 66 183,00 €	- 68 443,00 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES CHAMPS PIOT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	0,00 €
Solde d'Investissement (Déficit)	-68 443,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 68 443,00 €
AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au D/001	- 68 443,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-31_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°031/2021

Objet : Affectation des résultats du Budget annexe ZA des Champs Piot

Le Président Fernand BURKHALTER explique que l'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif.

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Investissement	- 2 260,00 €	- 66 183 ,00 €	- 68 443,00 €

Pour l'affectation des résultats aucun reste à réaliser n'est à prendre en compte.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'affecter les résultats comme suit :

AFFECTATION DE RESULTATS - BUDGET ZA DES CHAMPS PIOT	
Résultat de fonctionnement à affecter en 2021	0,00 €
Solde d'Investissement (Déficit)	- 68 443,00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement (Recettes – dépenses)	0,00 €
Déficit de financement en investissement (Déficit d'investissement + Restes à réaliser)	- 68 443,00 €

AFFECTATIONS définitives et augmentations de crédits	
1 Affectation au R/1068	0,00 €
2. Report en fonctionnement au R/002	0,00 €
3. Report en investissement au D/001	- 68 443,00 €

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-31_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-32_2021-DE

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°032/2021

Objet : Adoption du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-991 du 7 août 2015
Le Président rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une formalité obligatoire pour toutes les communes et structures intercommunales comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ou plus. Le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget prévisionnel. Ce débat constitue, selon une jurisprudence constante, une formalité substantielle de la procédure budgétaire et doit donner lieu à une délibération et à un vote.

Après une présentation des contextes économique-législatif-territorial ainsi que des enjeux, le Président expose les orientations générales du budget 2021. Celles-ci se construisent dans la continuité des objectifs retenus pour la période 2014-2020 : accroître le rayonnement de la CCPH et affirmer son rôle de pôle économique à part entière, poursuivre l'aménagement raisonné du territoire pour renforcer son attractivité. Ces deux objectifs transversaux qui fondent le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI vont se décliner en plusieurs axes et se traduiront pour partie par des inscriptions budgétaires. Les orientations 2021 ont été déclinées par domaines d'intervention.

Toutes les politiques contractuelles dans lesquelles la CCPH est engagée ont été déclinées et le programme pluriannuel d'investissement a été mis au débat. En annexe du ROB est présentée la structure détaillée des effectifs de la CCPH.

A l'issue du ROB, plusieurs propositions ont été déclinées afin de préparer la construction des budgets 2021 :

- confirmer notre action économique pour préparer l'avenir en activant tous les leviers mis à notre disposition. Il s'agira par tous moyens d'agir pour augmenter les bases de la fiscalité économique qui

est devenue en 2021 notre principale ressource fiscale. Pas de hausse de la CFE en 2021 compte tenu du contexte et des taux pratiqués dans le Nord Franche Comté, pas de modulation de la TASCOM

- maintenir le versement Mobilités au taux de 0,50
- instaurer de nouveau la Taxe GEMAPI pour un montant de l'ordre de 45 000 € comme en 2018
- envisager de lever progressivement la Taxe sur le Foncier Bâti pour retrouver les marges de manœuvre perdues par le reversement rétroactif de la Taxe d'Habitation
- prélever tout ou partie de la provision de 255 000 € constituée sur le budget principal
- prévoir une enveloppe de fonds de concours aux communes
- engager l'élaboration du nouveau Pacte Fiscal et Financier 2021-2026
- garantir le haut niveau de services à la population

Et en ce qui concerne les budgets annexes :

- développer l'offre de transport en lien avec le Versement Mobilités,
- poursuivre notre politique en matière de tri sélectif et d'adapter la politique tarifaire pour faire face aux hausses du SYTEVOM mais au juste besoin compte tenu des provisions existantes sur ce budget,
- poursuivre la gestion du Centre d'affaires pour un taux d'occupation optimum,
- engager les orientations déclinées pour les ZA des Champs Piot et des Guinnottes.

Le Conseil communautaire à la majorité des suffrages exprimés (5 votes contre, 3 abstentions) **ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020, **APPROUVE** les orientations proposées, **DIT** que le ROB est à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes du Pays d' Héricourt.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-32_2021-DE



« UN TERRITOIRE, DES PROJETS, UNE AMBITION COMMUNE »



pays
d'Héricourt
communauté de communes

DÉBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Sommaire

1. RAPPELS JURIDIQUES : page 3
2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF : page 5
3. LE CONTEXTE TERRITORIAL : CONTRACTUALISATION ET POLITIQUES TERRITORIALES : page 25
4. LES ENJEUX : page 30
5. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU BUDGET 2020 : page 46
6. LES PROPOSITIONS : page 65
7. ANNEXE : page 67



1. RAPPELS JURIDIQUES

Les débats et discussions sur les orientations budgétaires représentent une étape essentielle de la procédure budgétaire et doivent permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de leur collectivité afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.



- Imposé par la loi du 06 février 1992, les débats se déroulent dans la période de 2 mois précédant le vote du budget. En effet, c'est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire d'une intercommunalité comme celle du Pays d'Héricourt (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 du CGCT). Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le débat ne peut intervenir ni le même jour ni à la même séance que le vote du budget. Une délibération sur le budget qui ne serait pas précédée du débat sur le rapport d'orientations budgétaires est entachée d'illégalité et peut en conséquence entraîner l'annulation du budget. La discussion doit ainsi permettre au conseil communautaire de dégager des tendances fortes en matière de choix budgétaire, de définir les priorités

d'investissement tout en précisant les marqueurs d'un budget tant en matière de dépenses que de recettes. Il est, par conséquent, un moment important et stratégique de discussion entre les élus. Cela doit être également l'occasion de rappeler les réflexions en cours et de prendre éventuellement position sur certains dossiers qui restent encore en suspens en vue de mesurer les conditions de leur mise en œuvre. Le présent document est donc le support aux débats qui seront engagés dans le cadre de la procédure budgétaire du Pays d'Héricourt.

- L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ainsi que le décret d'application du 24 juin 2016 ont créé de nouvelles obligations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de 3 500 et les métropoles, le rapport de préparation doit comporter une présentation de la structure, l'évolution des dépenses et des effectifs. Ensuite, des obligations de transmission entre communes et EPCI ont été imposées. Pour les communes, la totalité des éléments du rapport doit être transmis au Président de l'EPCI dont la commune est membre. De même, l'EPCI doit maintenant transmettre systématiquement les éléments de son débat aux communes membres. Enfin, il doit dorénavant faire l'objet d'un vote.

● La loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 a ajouté de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire. Le II de l'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement.
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

● La Communauté de communes du Pays d'Héricourt dispose d'un budget principal et de **5 budgets annexes** :

- Ordures Ménagères,
- Centre d'affaires Pierre Carmien,
- Transport,
- ZA des Champs Piot,
- ZAC des Guinnottes.



Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

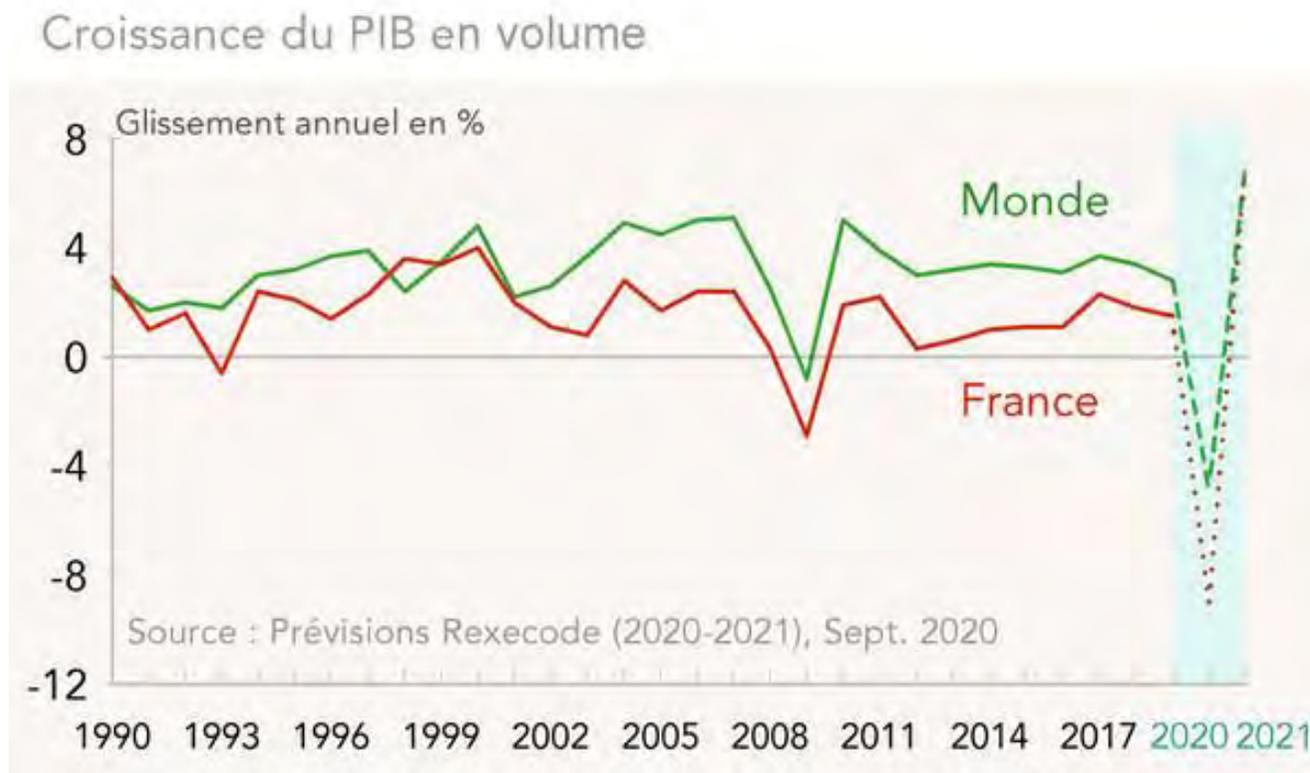
Décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération intercommunale de documents d'informations budgétaires et financières.

2. LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET LÉGISLATIF

(Sources CCPH, BANQUE DE FRANCE, INSEE, WWW.LAFINANCEPOURTOUS.COM, L'INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC, LA BANQUE POSTALE, REXECODE, CAISSE D'ÉPARGNE)

■ Perspectives de l'économie européenne et mondiale 2020-2021: un rebond en quête de relais

Après le choc initial de la crise sanitaire, la sortie du confinement, progressive et différente selon les pays, a entraîné partout un net rebond de l'activité. C'est maintenant la durée et l'ampleur de ce rebond qui posent question, d'autant que l'incertitude entourant la pandémie de Covid-19 reste forte. Des signes d'essoufflement apparaissent alors que les effets négatifs du choc initial de la crise sanitaire sur les entreprises et in fine sur l'économie n'ont pas encore donné leur pleine mesure.



Croissance du PIB en volume Monde et France - Prévisions Rexecode (2020-2021), Sept. 2020



Les mécanismes contraires du rebond post-confinement et des effets retards

Avec la levée du confinement, deux mécanismes contraires sont à l'œuvre. A très court terme, le retour au travail et le déblocage de l'épargne forcée des ménages provoquent un rebond qui, aux Etats-Unis et en zone euro, est plus marqué pour la consommation que la production, à l'inverse de la Chine. Plus long à produire ses effets et plus durable, le second mécanisme résulte de l'impératif pour les entreprises d'assurer leur survie suite au choc de la crise sur leur bilan et alors que l'incertitude perdure, avec à la clé une baisse de l'investissement et une compression des coûts, des effectifs notamment.

Un contexte économique structurellement déprimé malgré des taux de croissance élevés en 2021

Pour l'ensemble des pays hors OCDE, y compris la Chine, la croissance serait de 8,7% en 2021 après un recul de 3,6% en 2020. La Chine retrouverait une croissance du PIB de 7,9% en 2021, après 0,9% en 2020. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, la croissance serait de 4,7% en 2021 après -5,9% en 2020. En France, au recul du PIB de 9,0% en 2020 succéderait une croissance annuelle de 7,1% en 2021. Partout, la croissance cumulée sur 2020 et 2021 resterait sensiblement au-dessous de ses tendances antérieures. Cet écart ne serait pas comblé à l'horizon de nos perspectives à moyen terme.

Puissance et limites des soutiens publics

Face à la crise les soutiens publics sont inédits ce qui pose la question de leurs limites. Les banques centrales sont déjà confrontées au rendement décroissant des politiques monétaires et il est difficile de savoir jusqu'où elles pourront prendre en charge l'envolée des déficits publics faute de références passées comparables.

Perspectives de l'économie mondiale 2020-2021 (décembre 2020) : l'économie mondiale sous perfusion.

A la fin de l'année 2020 l'Europe et les Etats-Unis sont au cœur d'une deuxième vague épidémique qui épargne l'Asie et creuse les écarts entre régions et pays. L'économie mondiale va probablement fluctuer au rythme de la Covid-19 jusqu'à l'année 2022, à l'issue de laquelle l'activité s'établirait respectivement 11% et 2,1% au-dessus de son niveau d'avant crise en Asie et aux Etats-Unis, mais 0,3% en deçà dans l'UE.



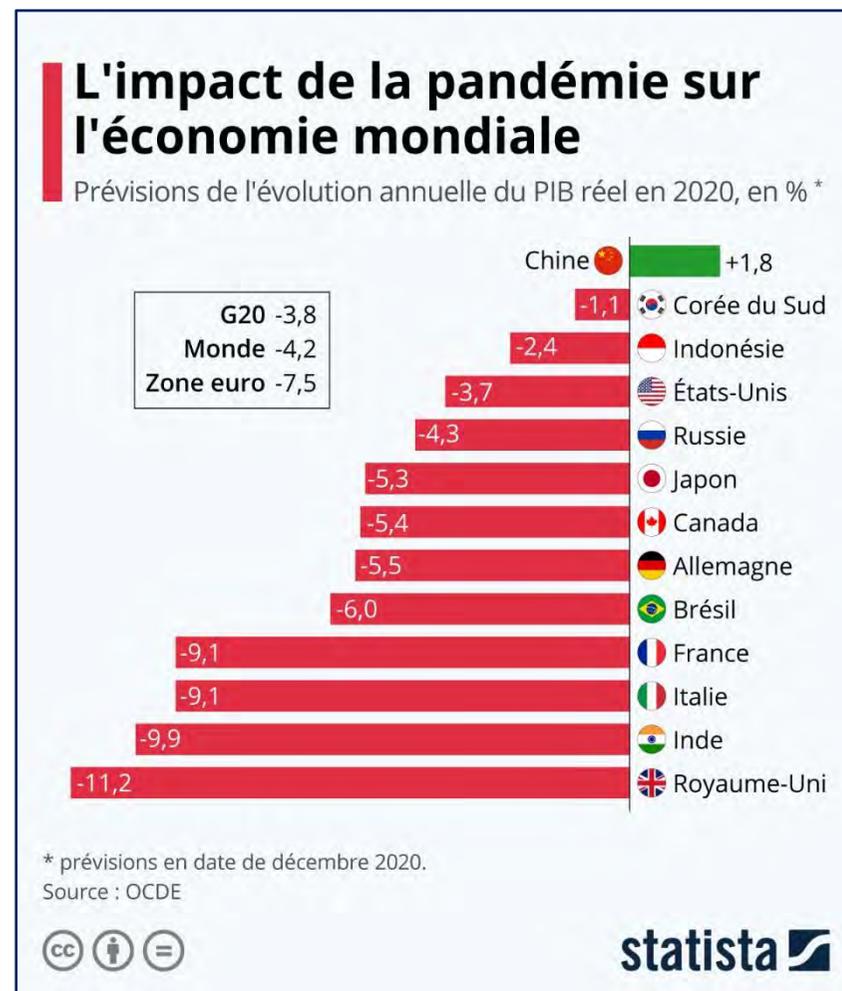
La Covid-19 risque de dicter son tempo à l'économie mondiale jusqu'à la vaccination massive des populations, soit au mieux à la fin 2021 dans certains pays, mais plus sûrement courant 2022. D'ici là, l'alternance de périodes de restrictions et de rebond de l'économie pourrait se prolonger et inhiber les choix individuels comme les projets d'embauche ou d'investissement. L'activité resterait sous son niveau d'avant crise jusqu'en 2022 dans la plupart des pays, voire 2023 pour les plus rudement frappés, comme la France.

La deuxième vague épidémique accentue les écarts entre zones et pays

Après la Chine, la première vague épidémique, assortie de mesures de confinement et d'une chute de l'activité, a frappé le reste du monde de manière quasi simultanée mais inégale. La deuxième vague épargne l'Asie, même si la remontée des cas en Corée ou au Japon est à surveiller. Elle atteint maintenant les Etats-Unis, en retard par rapport à l'Europe. En 2020, l'activité reculerait d'environ -1,5% en Asie contre -3,8% dans le monde et -3,4% aux Etats-Unis, et -7% dans l'Union européenne. En 2022, la production s'établirait 11% au-dessus de son niveau de 2019 en Asie, contre +2,1% aux Etats-Unis et -0,3% dans l'UE. Le recul de l'activité en 2020 serait de l'ordre de 9 points de PIB en France et en Italie, de 11 points au Royaume-Uni et en Espagne, contre "seulement" 5 points en Allemagne. A la divergence des dettes publiques en zone euro risque de s'ajouter durablement celle des bases économiques.

Des économies sous perfusion budgétaire et monétaire

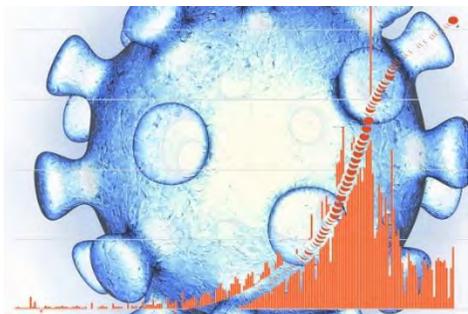
En zone euro et aux Etats-Unis, les banques centrales ont pris en charge dans leur bilan une bonne part de la hausse de la dette publique et le taux directeur mondial est descendu à quasiment 1%. L'ensemble de la courbe des taux a été tiré vers le bas et les *spreads* écrasés, un mouvement propice à la valorisation de l'ensemble des actifs, au risque de voir se former des spirales haussières. Les interventions budgétaires massives, qui relèvent pour l'heure davantage du sauvetage que d'une véritable relance économique, ont permis de limiter fortement la perte de revenus des ménages qui, face à l'incertitude, ont gonflé leur matelas d'épargne.



Rapprocher surplus d'épargne des ménages et besoin de financement des entreprises

Nous retenons que ce surplomb d'épargne restera durablement élevé. A l'inverse, les entreprises feront face à d'importants besoin de financement. En France, leurs résultats d'exploitation pourraient chuter de près de 20% en 2020 et la structure de leur bilan se déformer avec la hausse de l'endettement et l'érosion de leurs fonds propres. La canalisation de l'épargne vers le financement des entreprises sera un levier clé pour éviter une stagnation économique durable par défaut d'investissement productif, et pour commencer à envisager débrancher la perfusion publique qui nourrit l'économie mondiale.

Zone Euro : les prévisions 2021 pour la zone euro et la France assombries par la deuxième vague de Covid-19

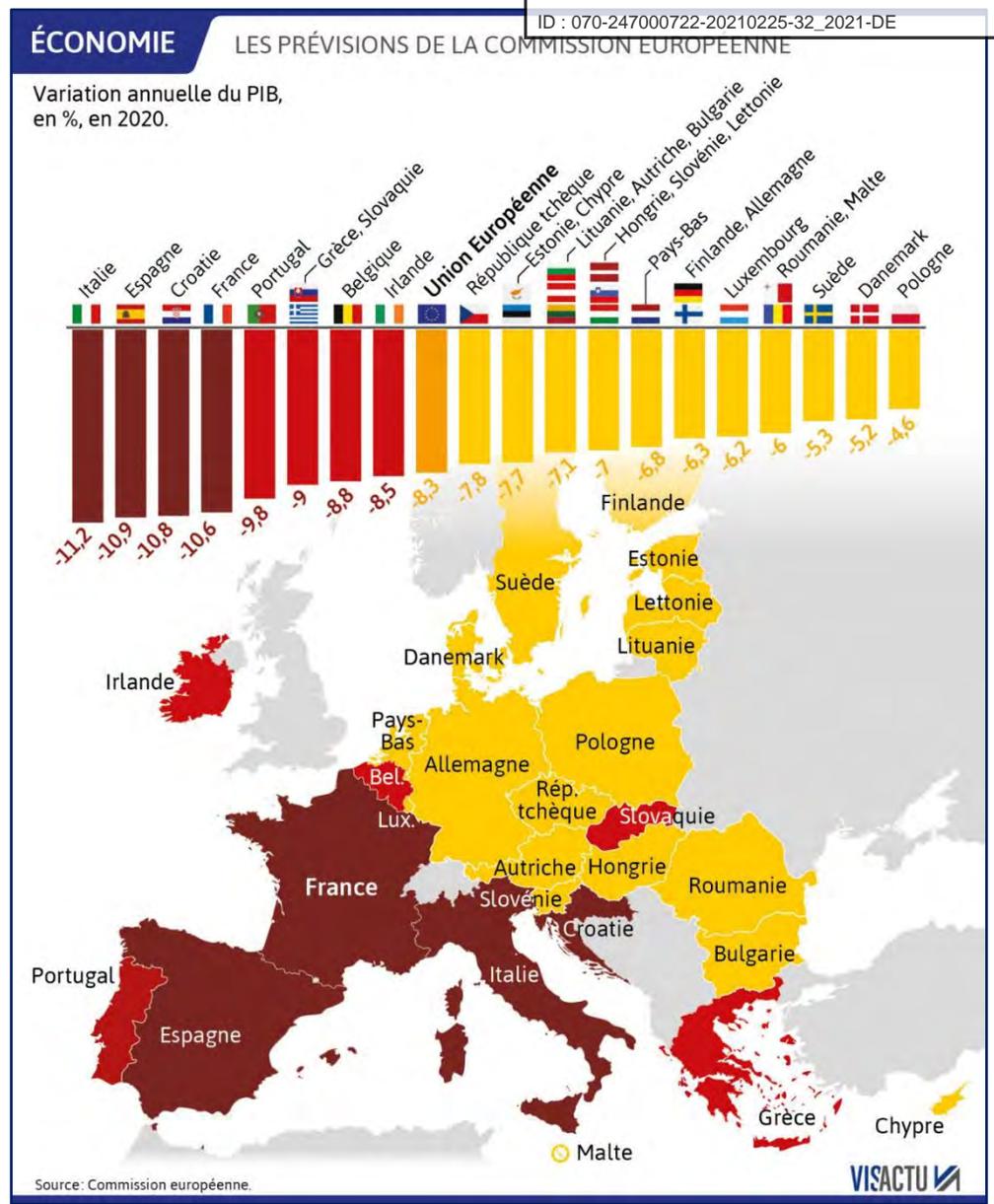


La Banque centrale européenne a abaissé ses prévisions de croissance pour la zone euro pour 2021, en raison de la seconde vague de Covid-19. Toutefois la BCE s'attend à une reprise plus forte que prévu à partir de 2022 et en 2023 le PIB devrait se situer à 2½ % au-dessus de son niveau d'avant-crise. Selon la Banque de France, la France ne retrouverait son niveau d'activité de fin 2019 qu'à mi-2022. Les deux banques centrales estiment qu'à court terme, en cas d'évolution défavorable de la crise sanitaire, le PIB ne se redresserait pas, ou très peu.

Les perspectives à court terme se sont détériorées selon les dernières prévisions économiques de l'Eurosystème¹ pour la zone euro : après un rebond plus fort qu'attendu au 3e trimestre, la deuxième vague épidémique assombrit la fin d'année 2020 et le début d'année 2021. La BCE a ainsi abaissé sa prévision de croissance du PIB de la zone euro à 3,9 % pour 2021, après une contraction de 7,3 % en 2020 (contre respectivement +5 % et -8 % dans les prévisions établies en septembre). La BCE a en revanche relevé d'un point de pourcentage sa prévision de croissance pour 2022, à 4,2%. Grâce aux mesures budgétaires et monétaires, en 2023 le PIB réel devrait se situer à 2½% au-dessus de son niveau d'avant crise.

¹ L'Eurosystème est un organe de l'Union européenne, qui regroupe la Banque centrale européenne (BCE) et les banques centrales nationales (BCN) des États membres de l'Union européenne ayant adopté l'euro. Il s'agit donc, en quelque sorte, de l'institution qui gère la zone euro.

La BCE abaisse légèrement ses prévisions d'inflation pour 2020 et pour 2022. Le scénario de référence prévoit une inflation modérée de 0,2% en 2020 à 1,0% en 2021, puis une augmentation progressive de 1,1% en 2022 et 1,4% en 2023. Compte tenu de la forte incertitude entourant l'évolution de la pandémie et ses effets économiques, la BCE a envisagé deux scénarios alternatifs. Dans le scénario modéré (diminution de la virulence du coronavirus, déploiement rapide des vaccins et des effets économiques contenus), le PIB réel rebondirait de 6,0 % en 2021, atteignant le niveau d'avant-crise dès la fin de 2021, avec une inflation remontant à 1,5 % en 2023. En revanche, dans le cas d'un scénario sévère (résolution plus tardive de la crise sanitaire et conséquences économiques importantes), l'augmentation du PIB réel resterait très marginale : en 2023 il se situerait toujours près de 2 % en dessous de ses niveaux d'avant la crise, avec une inflation de seulement 0,8 %.



■ Éléments de conjoncture économique nationale

La Banque de France et l'INSEE ont présenté, dans le courant du mois de décembre, leurs dernières prévisions macroéconomiques pour l'économie française. Si 2020 se confirme comme une année terrible pour l'économie française avec un recul de son PIB de près de 9 %, le début d'année 2021 pourrait être celui d'un rebond de l'activité économique. Malgré ce retour à une croissance positive du PIB, le chômage devrait rester à un niveau durablement élevé.



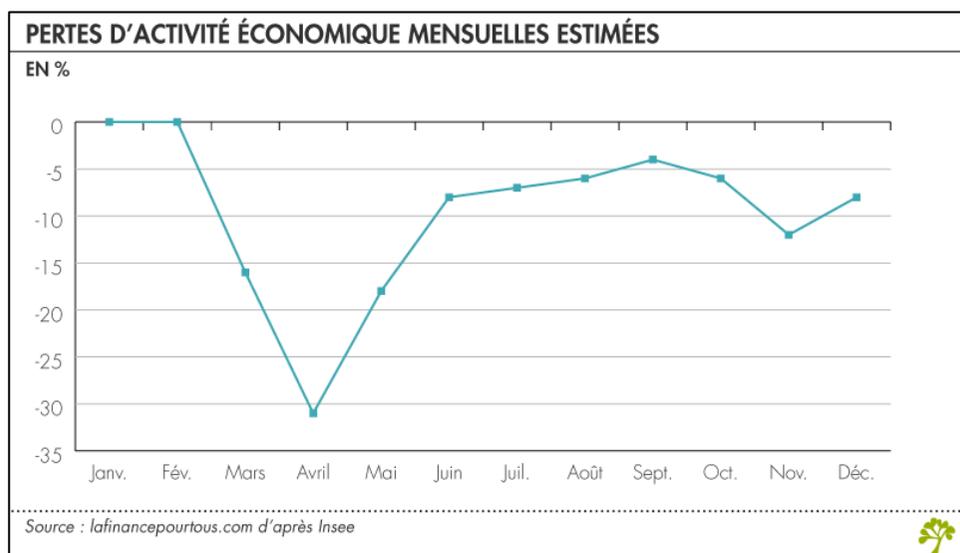
Une récession d'une ampleur historique en 2020

Les prévisions, tant de la Banque de France que de l'INSEE, actent, tout d'abord, le fait que l'année 2020 sera pour l'économie française celle d'une **récession d'une ampleur jamais vue** depuis la création de la comptabilité nationale. Les deux institutions prévoient, en effet, **un recul de l'activité économique de l'ordre de 9 % pour l'année 2020**. Avant cela, c'est la récession de 2009, provoquée par la crise des *subprimes*, qui apparaissait comme la crise la plus forte en termes de variation du produit intérieur brut (PIB) avec une baisse de « seulement » 2,9 %.

Selon les calculs de l'INSEE, l'activité économique serait au dernier trimestre 2020 en recul de près de 8 % par rapport à la situation au cours de la même période en 2019. La chute devrait atteindre environ 12 % pour le mois de novembre et 8 % pour décembre. **Il apparaît ainsi que le second confinement a été moins coûteux économiquement que le premier**. D'après

l'INSEE, l'activité économique avait été, en effet, en retrait, en avril 2020, seul mois « complet » de confinement, d'environ 30 % par rapport à un niveau de production d'avant-crise.

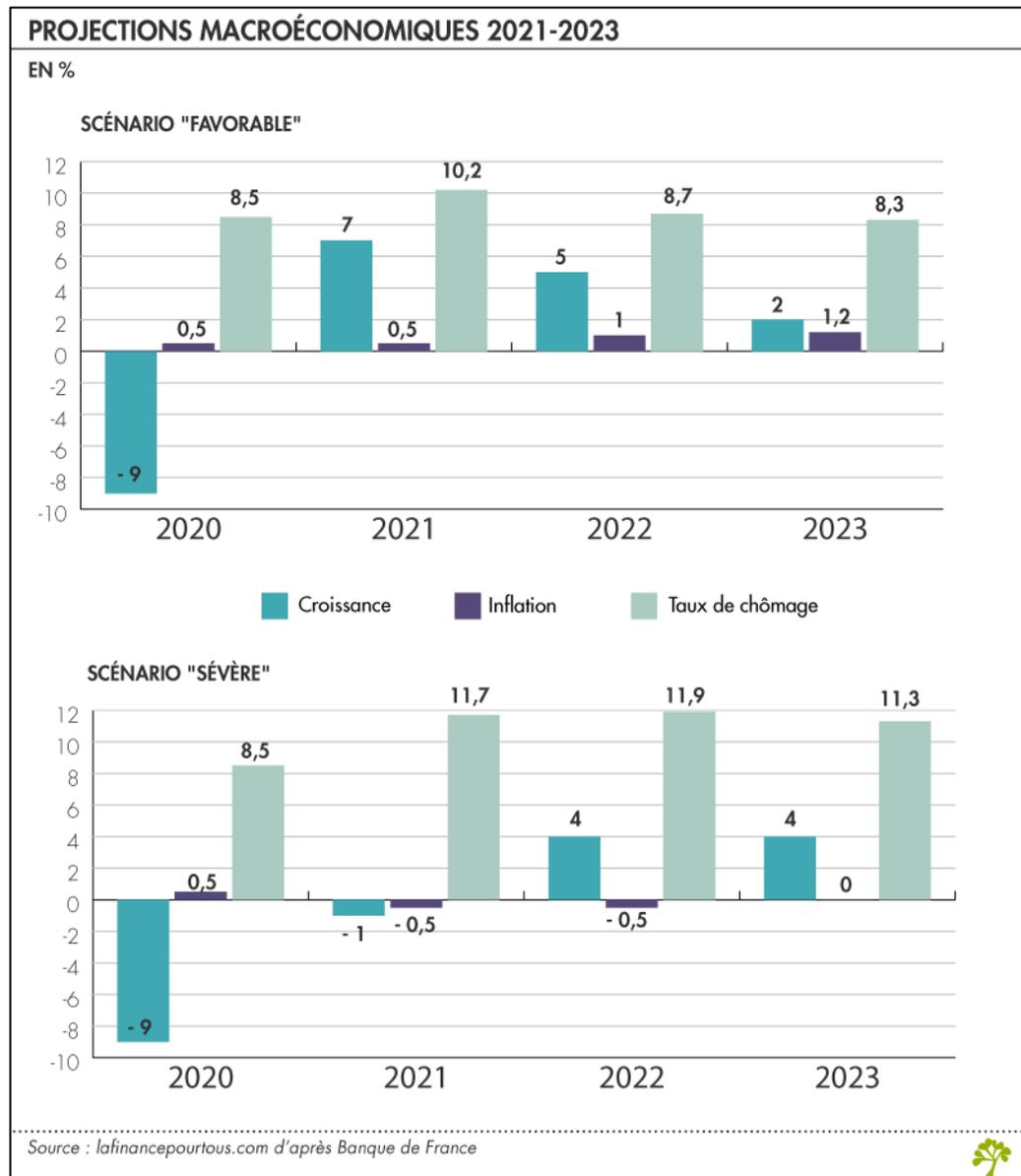
L'impact de ce second confinement sur l'activité économique est donc moins élevé qu'un temps craint. Certains secteurs ont, en effet, pu cette fois-ci conserver un niveau d'activité, certes en deçà d'une période hors Covid, mais plus élevé qu'au printemps dernier. Alors que la construction avait, par exemple, subi une chute de son activité de 31,1 % au cours du second trimestre, le recul n'était plus que de 9 % par rapport à la situation d'avant-crise au cours du dernier trimestre 2020.



Quelles perspectives pour 2021 et 2022 ?

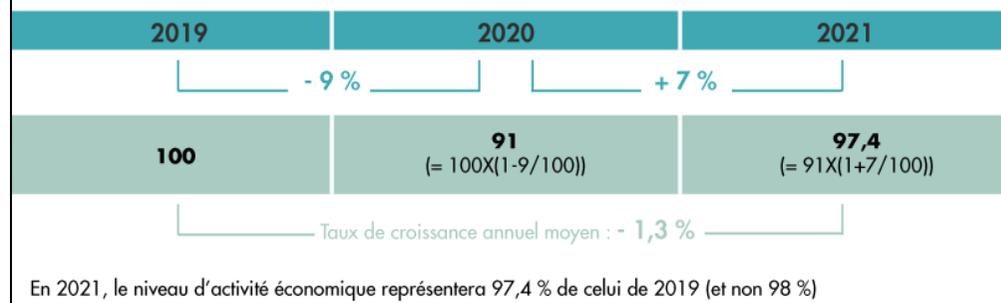
Établir des **prévisions macroéconomiques** pour les deux prochaines années constitue un exercice particulièrement périlleux. Les données issues de telles prévisions seraient donc fortement incertaines et pourraient être remises en cause en cas d'évolution non prévue de la situation sanitaire. Dans ce contexte, l'INSEE ne fournit pas de prévisions de croissance pour les deux prochaines années. Il indique, toutefois, s'attendre à un rebond de respectivement 3 % et 2 % au cours des deux premiers trimestres de l'année 2021. **Au total, il est possible d'espérer, selon l'INSEE, d'atteindre en juin 2021 un niveau d'activité économique inférieur de 3 % à celui de fin 2019.**

La Banque de France se risque, quant à elle, à des **projections macroéconomiques** pour 2021 et 2022. L'institution travaille à partir de deux scénarios : un dit « favorable », le second plus « sévère ». Le premier scénario fait le pari d'un contrôle de la situation sanitaire dès le premier semestre 2021, grâce notamment au déploiement rapide des vaccins. Le scénario plus sévère, en revanche, table sur une circulation encore active du virus en France au cours des deux prochaines années. **Le scénario plus favorable prévoit un fort rebond de l'économie française en 2021 et 2022, avec une croissance du PIB respectivement de 7 et 5 %. Autrement dit, la France devra attendre mi-2022 pour retrouver son le niveau d'activité économique qui était le sien fin 2019.** L'inflation devrait accélérer, tout en restant à un niveau faible avec une croissance de l'indice des prix à la consommation de 0,5 % en 2021, 1 % en 2022 et 1,2 % en 2023.



RECU DU PIB FRANÇAIS

Le PIB français devrait reculer de 9 % en 2020, mais pourrait progresser de 7 % l'année suivante.



Le PIB français devrait reculer de 9 % en 2020, mais pourrait progresser de 7 % l'année suivante. Peut-on dès lors en conclure que l'activité économique sera fin 2021 de 2 % inférieure à celle de fin 2019 ? La réponse est non ! Si ces prévisions se réalisent, le PIB français aura, au total diminué de 2,63 %. Les pourcentages d'évolution portent, en effet, sur des valeurs initiales différentes.

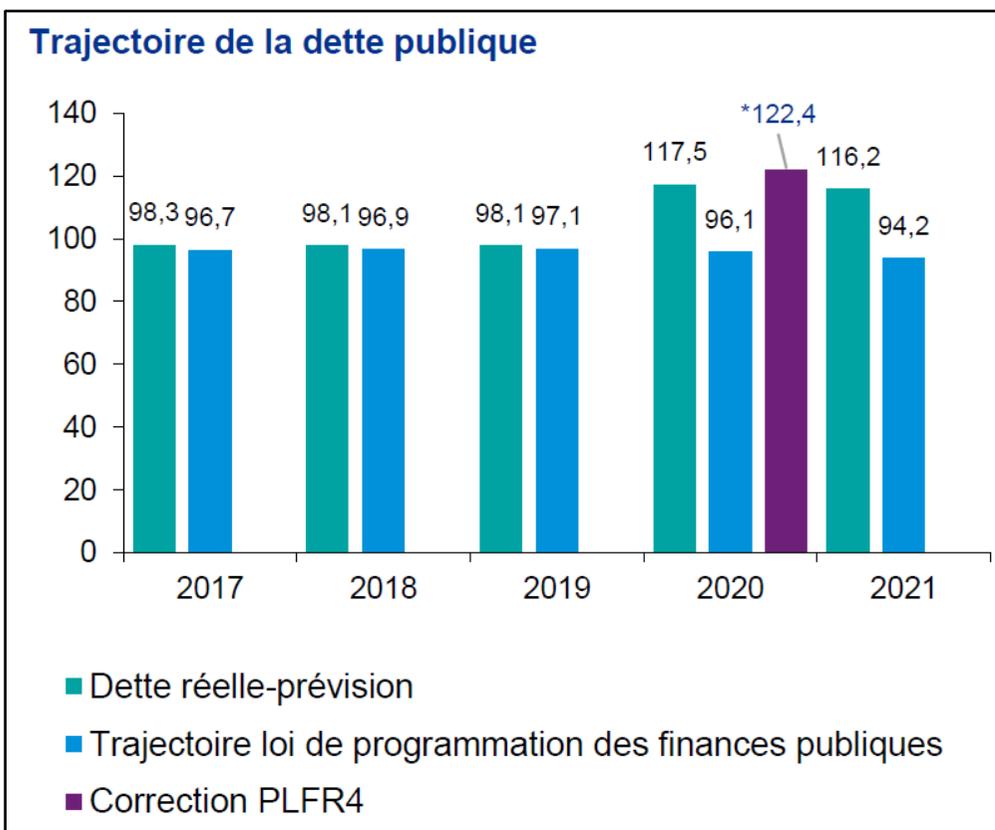
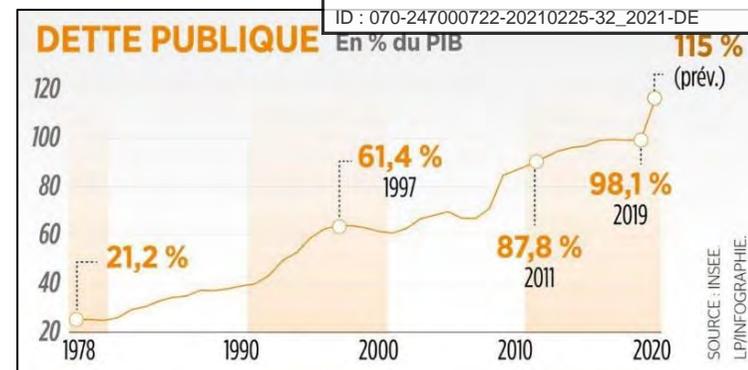
Vers une forte augmentation du chômage en 2021

Quel que soit le scénario retenu par la Banque de France, un phénomène semble inéluctable : **la forte augmentation du chômage au cours de l'année 2021**. Dans la simulation optimiste de la Banque centrale, le taux de chômage atteindra 10,4 % de la population active à la fin de l'année prochaine, ce qui représente une augmentation de 1,7 point de pourcentage (on passe de 8,7 % à 10,4 %) et des centaines de milliers d'individus. Jusqu'à présent, la hausse du chômage est restée faible, en comparaison avec l'ampleur de la récession, notamment grâce aux dispositifs de soutien à l'économie mis en œuvre par l'État, comme par exemple le chômage partiel.

Toutefois, la récession devrait, à terme, se traduire par de nombreuses destructions d'emplois et de faillites. La Banque de France anticipe qu'au total près de 760 000 emplois seront détruits au cours de la seule année 2021. Par ailleurs, une note récente du Conseil d'Analyse Économique (CAE) estime que le risque de défaillance des entreprises augmentera de 26 % en 2021. Relative bonne nouvelle dans ces sombres perspectives : **la Banque de France prévoit, à partir de la fin 2021, une amélioration sur le front de l'emploi, consécutive au rebond de l'activité économique.** Néanmoins, avec un taux estimé de 8,9 % fin 2023, le chômage devrait rester durablement élevé et supérieur au niveau de 2019.

Focus sur la dette publique

La dette publique a progressé de 15 points sous l'effet d'un besoin de financer des déficits abyssaux pour atteindre les 117,5% du PIB (122,4 % prévu en cas de nouveau confinement) et ne devrait pas retrouver son niveau d'avant crise avant 2025 selon Bercy. Les prévisions d'amélioration ont été revues à la baisse avec le déploiement du plan de relance et une diminution substantielle des recettes fiscales en 2020. Le ratio de dépenses publiques atteindra un record de 62,8% du PIB en 2020 selon des prévisions optimistes. Cela s'explique par les mesures d'urgence et de soutien aux salariés et aux entreprises. Ce sont surtout les dépenses de l'Etat



et de la sécurité sociale qui ont été mobilisées.

Appliqués à la France, des indicateurs financiers émanant de la bancassurance hollandaise *Rabobank*, qui associent la capacité de rebond d'un pays à son score de vulnérabilité, dévoilent des faiblesses structurelles. Tout d'abord les plus ou moins bonnes performances économiques observées dans l'Hexagone (-13,8% au 2^{ème} trimestre 2020 mais +18,2% au 3^{ème} trimestre 2020 contrastent avec le taux très élevé d'endettement public qui atteignait 114,1% du PIB au fin 2020). Cela indique a priori que les aides publiques ont été relativement efficaces à court terme. Cependant elles réduisent encore plus la marge de manœuvre budgétaire et entraînent encore plus l'avenir du pays dans une spirale d'endettement. Ensuite, la faiblesse du dollar nuit à la France dans ses exportations alors même que l'euro surperforme et indique que la Chine est en position de force, car la Chine, dont l'économie repart, n'a pas eu recours au même niveau de création monétaire.



■ Loi de finances et loi de programmation des finances publiques

Une loi de finances reflète son temps. La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020. Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021. L'impact brut devrait être de l'ordre de 20 milliards sur 3 ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards dans le même temps. Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance qui est l'objectif principal de la LFI 2021. En même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises les acteurs économiques qui souffrent le plus de la crise ont des effets de bord sur le secteur public territorial la baisse de 10 milliards des impôts de production implique une série de mesures de compensation. Hors crise, les mesures de la loi sont dans la continuité des lois de finances précédentes gestion de la fin de la taxe d'habitation, mesures diverses de simplification.

Principales mesures relatives aux collectivités locales :

- Exonération progressive de la taxe habitation
- 2021 à 2022 exonération progressive pour les ménages restants :
- 30 % en 2021
- 65 % en 2022
- A compter de 2023 : suppression de la TH
- Les communes et EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la TH à partir de 2021. Cette recette sera affectée au budget de l'Etat.
- La taxe foncière sur les propriétés bâties perçue par les Départements sera transférée aux communes avec un coefficient correcteur afin de s'assurer que les communes perçoivent bien leurs produits antérieurs.

Au-delà du délicat exercice de limiter l'impact financier de la crise pour les collectivités, la LFI 2021 met en exergue le rôle spécifique du secteur public territorial qui est le grand acteur de l'investissement public Il en représente 55%. L'enjeu est de favoriser la reprise économique par l'investissement, et surtout de construire le monde de demain autour de grands thèmes transition énergétique et d'écologique, nouvelles mobilités, santé et sport, et plus généralement de l'investissement au service des acteurs économiques locaux, de l'équilibre et de l'attractivité des territoires.



Dotations et concours financiers de l'État

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités en baisse

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales sont **en baisse d'environ 13 Mds € (117,5 Mds €) dans la LF 2021**. Cette diminution de 13 Mds € s'explique essentiellement par la suppression des dégrèvements de Taxe d'Habitation (-14 Mds €). Cette baisse est neutre pour le bloc communal puisque les communes et les EPCI bénéficieront de ressources compensatrices.

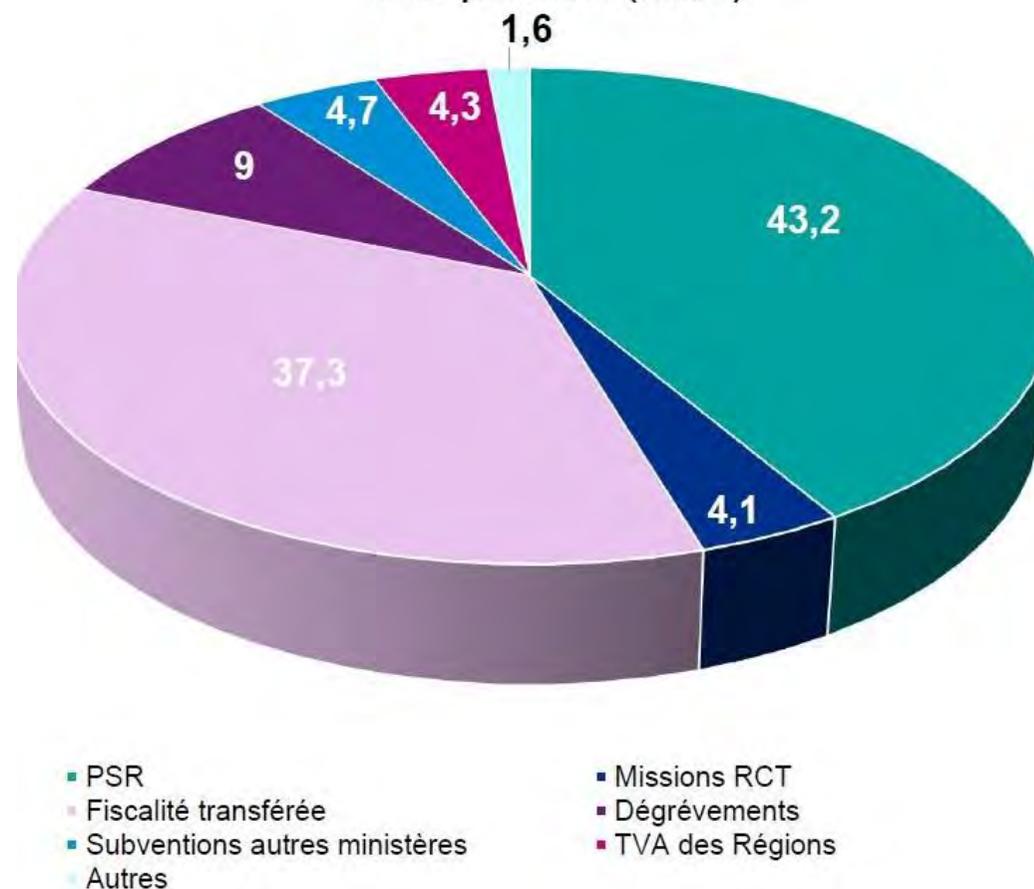
Concours financiers de l'Etat (51,9 milliards €) : une quasi stabilité

Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT).

La mission RCT se compose de 4 dotations principales :

- la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences,
- la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
- la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL),
- et la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSI).

Composition des transferts financiers de l'Etat dans la LF pour 2021 (Mds €)



Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales

2021 : 51,9 Mds €

2020 : 49,1 Mds €

84%

Prélèvement sur recettes (PSR)

2021 : 43,2 Mds €

2020 : 40,9 Mds €

- Dont DGF*
- Dont FCTVA*
- Dont DCRTP*
- Dont compensations exonération
- Dont réduction de 50% des VLC* industrielles
- Dont autres PSR

7%

Mission RCT*

2021 : 4,1 Mds €

2020 : 3,8 Mds €

- DGD*
- DETR*
- DSIL*

9%

°TVA des Régions

2021 : 4,3 Mds €

2020 : 4,4 Mds €

°Le montant de ces transferts **ne tient pas compte des nouvelles parts de TVA transférées aux collectivités en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la part régionale de CVAE.**

*Lexique :

RCT : Relation avec les collectivités territoriales

DGF : Dotation globale de fonctionnement

FCTVA : fonds de compensation sur la valeur ajoutée

DCRTP : Dotation de compensation sur la réforme de la Taxe professionnelle

VLC : Valeur locative cadastrale

DGD : Dotation générale de décentralisation

DETR : Dotation Equipement des territoires ruraux

DSIL : Dotation de soutien à l'investissement

● Prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales : un niveau de DGF stabilisé.

Les prélèvements sur recettes de l'Etat (PSR) en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%). Ils s'élèvent à 43,4 Mds en 2021 en augmentation de 5,2% par rapport à la LFI 2020.

La DGF est stable avec un montant de 26,758 Mds.

Le FCTVA poursuit sa croissance (+9,1%) grâce à une bonne reprise de l'investissement local depuis 2017. Les compensations d'exonérations de fiscalité locale, quant à elles, chutent (-80%) du fait de la mise en place de la réforme fiscale dès 2021 et par conséquent de l'arrêt de la prise en charge par l'Etat du dégrèvement de la TH.

Par ailleurs, deux nouveaux prélèvements liés directement à la crise sanitaire voient le jour :

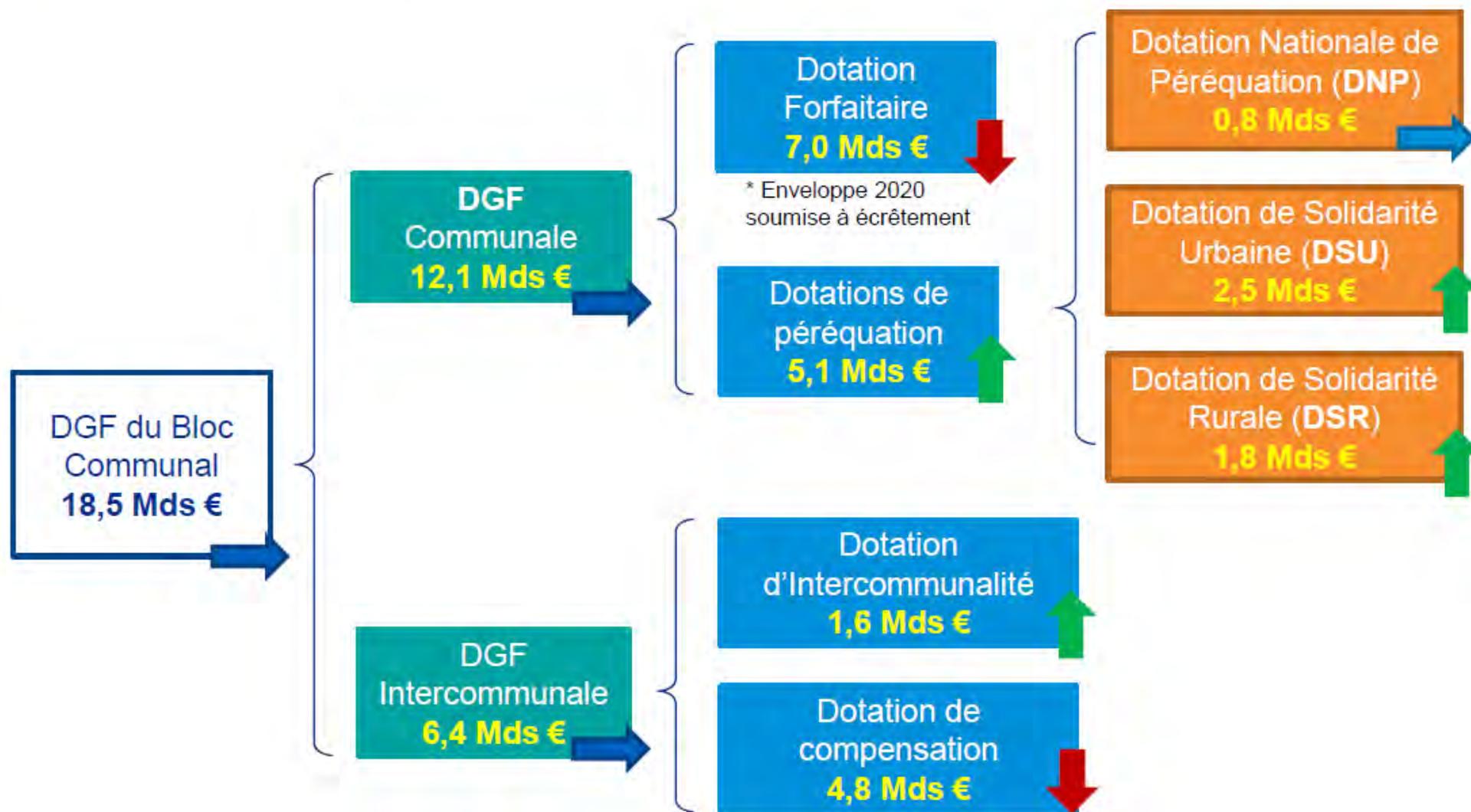
- 510 M€ à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales subies en 2020.
- 10 M€ pour compenser les collectivités territoriales et les groupements des abandons de loyers consentis à des entreprises Le montant attribué à chaque collectivité ou groupement est égal à 50 de la somme totale de ses abandons ou renoncations de loyers.

A périmètre courant			
	LFI 2021	LFI 2020	Evolution
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 758 368	26 846 874	-0,3%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	6 694	8 250	-18,9%
Dotation de compensation des pertes de bases de CET et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 546 000	6 000 000	9,1%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	539 633	2 669 094	-79,8%
Dotation élu local (DEL)	101 006	93 006	8,6%
Collectivité territoriale de Corse	62 897	62 897	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	465 890	466 980	-0,2%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	2 905 214	2 917 964	-0,4%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	413 004	451 254	-8,5%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée à la départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des FDPTP	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
PSR au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
PSR au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
PSR au profit de la Polynésie Française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	510 000	-	NC
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 290 000	-	NC
Compensation des communes et EPCI contributeurs au FNGIR subissant une perte de base de CFE	900	-	NC
PSR exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des DMTO	60 000	-	NC
PSR exceptionnel pour les collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	10 000	-	NC
TOTAL	43 400 027	41 246 740	5,2%

Source : LFI 2021



La répartition de la DGF 2021 du bloc communal est la suivante :



Rappels sur la réforme de la taxe d'habitation

La suppression totale et définitive de la taxe sur l'habitation principale agit comme un allègement massif de la pression fiscale qui, en tenant compte des exonérations existantes, permettra à l'ensemble des foyers d'être dispensés du paiement de la TH afférente à leur habitation principale.

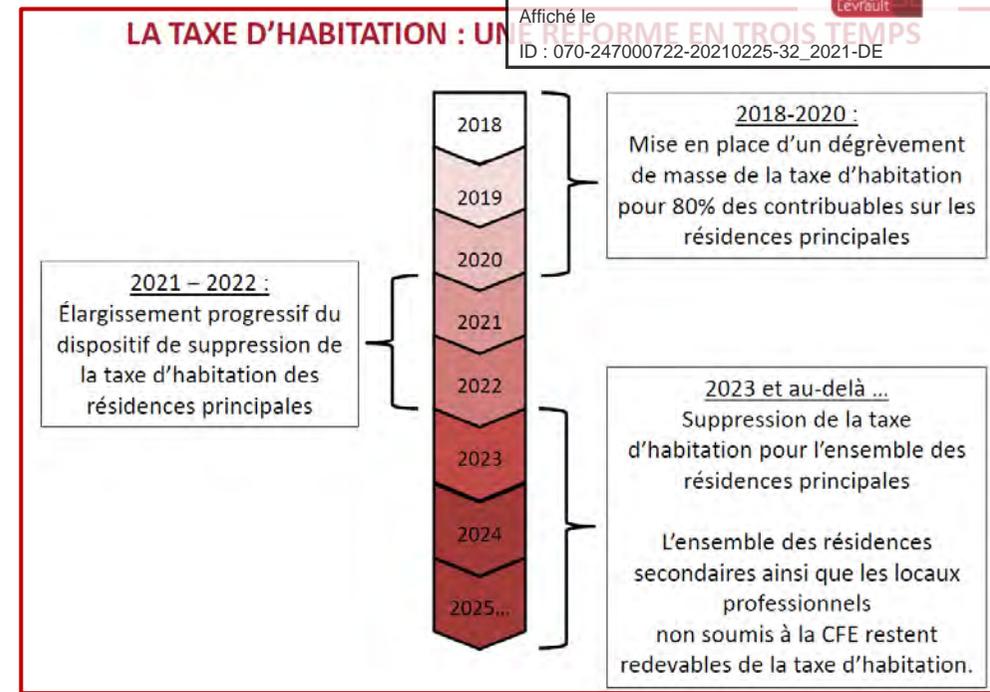
Compte tenu de cette suppression, une refonte du financement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) est également prévue avec une compensation en principe à l'euro près, dynamique dans le temps.

● Cette réforme, progressivement mise en œuvre entre 2020 et 2023, comporte plusieurs volets :

- La suppression de la TH sur la résidence principale ;
- Le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes ;
- L'adaptation des règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes locales ;



- L'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB ;
- La mise en œuvre de mesures de compensation pour les EPCI à fiscalité propre, les départements et les régions ;
- L'adaptation des dispositifs de compensation des exonérations de fiscalité locale et la mise à la charge des collectivités territoriales du produit supplémentaire de TH issu de la hausse des taux entre 2017 et 2020 et portant sur le dégrèvement prévu à l'article 1414 C du code général des impôts (CGI).



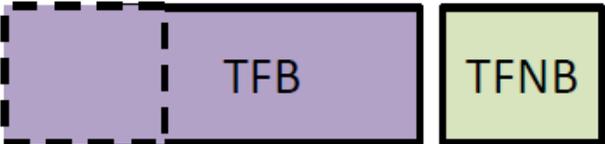
Communes

EPCI

Département



TRANSFERT DE LA TFB A LA COMMUNE



+ Compensation

- Prélèvement

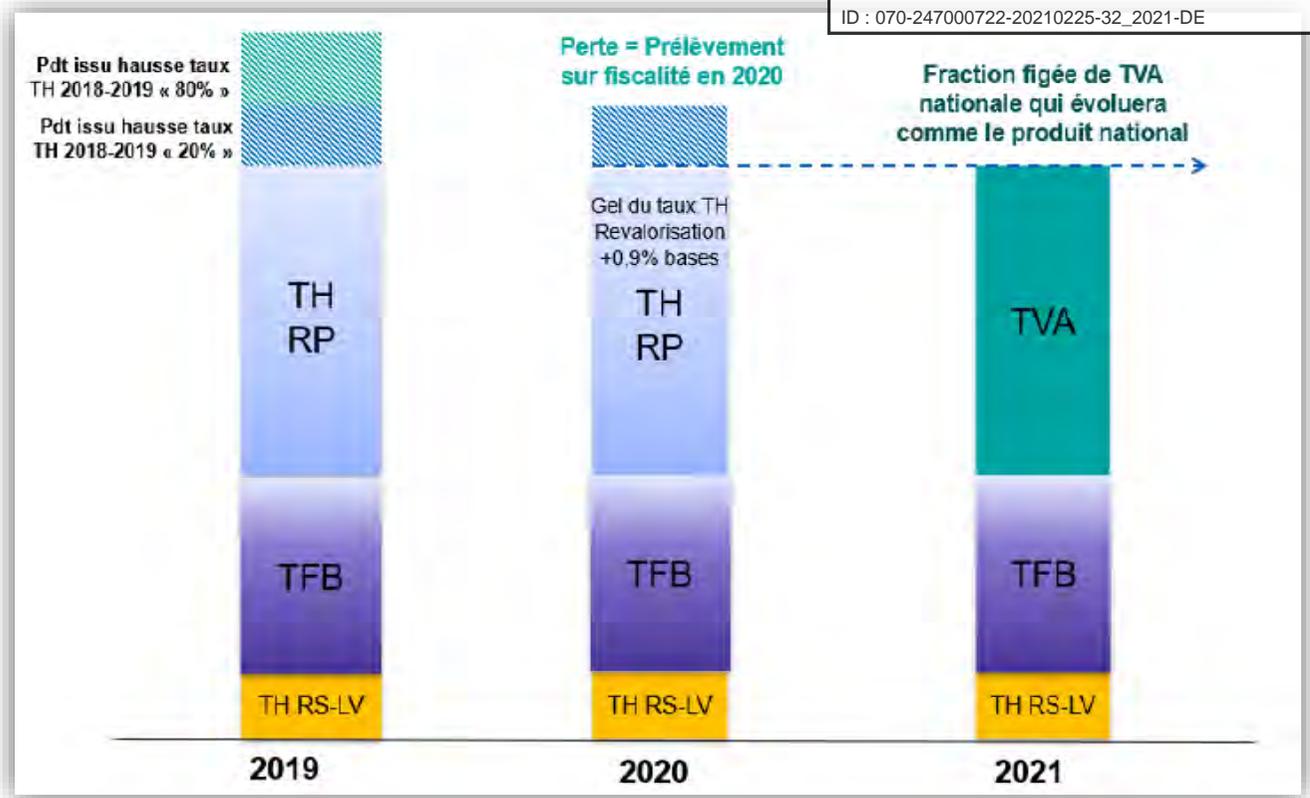
Mécanisme de neutralisation des effets de la réforme

Etat



Toutefois, le mécanisme de compensation prévu pour viser la neutralité fiscale pose une sérieuse difficulté à la CCPH puisqu'il ne prend pas en compte les hausses de fiscalité opérées par cette dernière depuis 2017. De ce fait, la communauté va perdre près de 200.000 € de recettes fiscales, votées pour mener à bien l'ambitieuse politique d'investissement communautaire. Ce montant ne sera pas compensé à l'occasion de cette réforme fiscale ce qui pose un réel problème d'équité, d'autonomie et de justice fiscales (voir graphique ci-joint).

Les EPCI doivent normalement être compensés à travers le reversement d'une fraction de la TVA nationale perçue par l'Etat. Le montant de cette enveloppe de compensation suivra la tendance de la TVA nationale, qui a connu un taux de croissance annuel moyen plutôt intéressant de + 2,8% depuis 1995. Une garantie a été mise en place afin d'assurer aux EPCI une compensation en cas de baisse de la TVA, toutefois cette garantie individuelle ne peut s'activer que collectivement (si la TVA nationale diminue). L'Etat serait donc amené à compenser tous les EPCI simultanément, en plus des pertes de ses propres recettes, ce qui amène à se questionner sur la pérennité d'une telle garantie si elle venait à être activée.



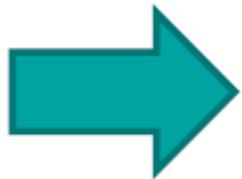
Un ajustement du calcul des indicateurs financiers (potentiel fiscal, potentiel financier, effort fiscal,...) est prévu par la LF2021 pour tirer les conséquences de la réforme du panier de ressources des collectivités locales de la LFI 2020 mais aussi de la réforme sur la valeur locative des locaux industriels prévus par ce même LF2021.



L'objectif est de retranscrire le plus fidèlement possible le niveau des ressources dont ces collectivités peuvent disposer, afin de garantir une répartition équitable des dotations et donc de neutraliser les effets des réformes.

Une fraction de correction dans le calcul des indicateurs financiers viendra ainsi les majorer ou les minorer pour éviter que cette réforme ne déstabilise la répartition des dotations :

- Cette réforme entrera en vigueur en 2022.
- Les conditions précises de cette réforme seront connues par décret en tenant compte de la différence des produits pris en compte pour le calcul des critères 2021 et 2022.
- Plus qu'une réforme des indicateurs, c'est davantage un lissage des effets des réformes fiscales : en 2023 les indicateurs seront comme en 2022 majorés/minorés du produit des fractions de correction, en 2024 ce coefficient sera égal à 80% puis diminuera chaque année de 20%.



L'incertitude règne toujours concernant les modalités de calcul des indicateurs financiers et fiscaux, il est donc nécessaire de **poser des hypothèses prudentes sur les évolutions des concours financiers de l'Etat** dans les recettes des budgets communaux et intercommunaux.

Baisse des impôts de production de 10 milliards

La LFI 2021 s'inscrit dans le cadre du plan de relance de 100 milliards du Gouvernement qui permettrait de retrouver une économie française d'avant crise d'ici à 2022. L'une des mesures, détaillée dans les articles 8 et 29 de la LFI, consiste à réduire les impôts de production de 10 milliards dès 2021 grâce à 3 leviers :

- la baisse du taux de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)
- la baisse du plafonnement de contribution économique territoriale (CET)
- la révision des valeurs locatives des établissements industriels

La baisse de la fiscalité des établissements industriels est compensée par un Prélèvement Sur Recettes (PSR) de l'Etat dynamique et territorialisé.



À retenir

+ 5,2 %



Hausse des PSR au profit des collectivités territoriales

26,758 Mds €

Dotation Globale de Fonctionnement en 2021

2021



Début de l'automatisation du FCTVA

- 50 M€



Minoration des variables d'ajustement

+ 220 M€

Hausse des dotations de péréquation du bloc communal et des départements

2 Mds €



Dotations d'investissement du bloc communal et des départements

- 10 Mds €



Réduction des impôts de production

0,75 %



Nouveau taux de CVAE

2 %



... de la valeur ajoutée
Nouveau plafond CET

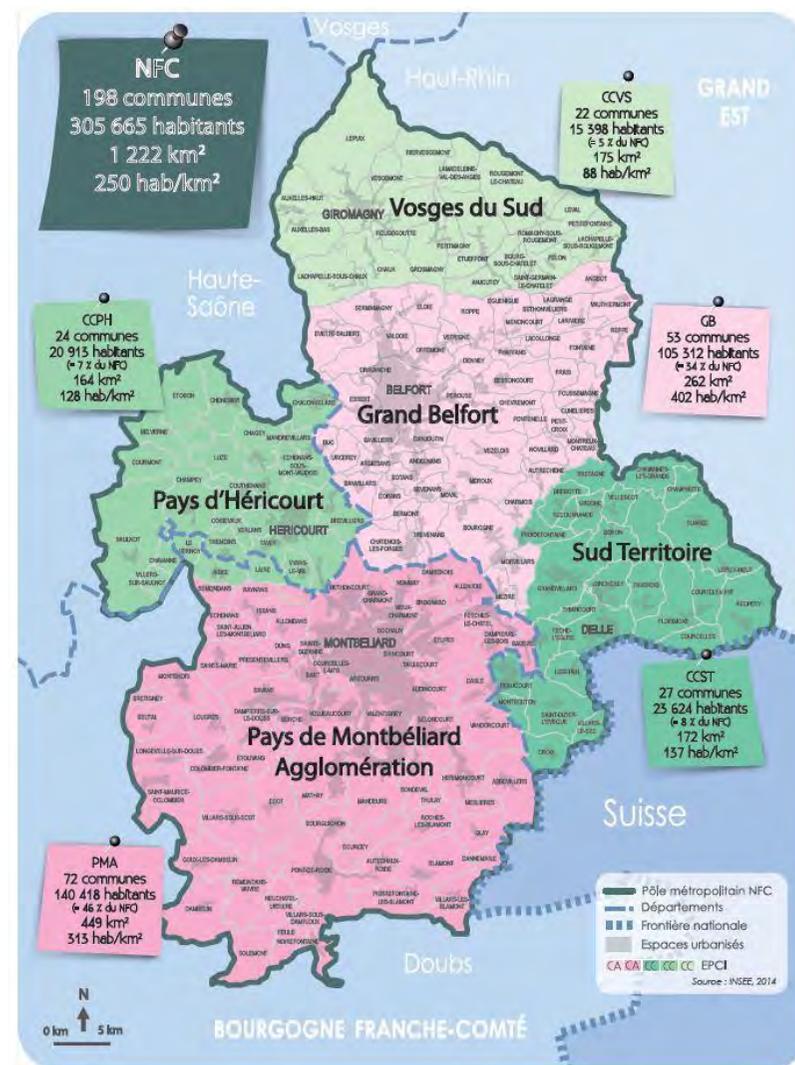
3. LE CONTEXTE TERRITORIAL : CONTRACTUALISATION ET POLITIQUES TERRITORIALES

La Région Bourgogne Franche Comté, le Département de Haute Saône, le Département du Doubs et l'Etat accompagnent de plus en plus les territoires et notamment les intercommunalités au moyen de partenariats qui sont contractualisés et qui fixent chacun pour leur ressort géographique les grandes orientations stratégiques dans les domaines d'intervention qui leur sont confiés par la loi.

Les enjeux d'attractivité et d'aménagement des territoires en termes d'équipements structurants, d'accompagnement de la transition écologique et énergétique, de développement de notre économie et de création d'emplois sont largement partagés par les différents niveaux de collectivités et les nombreux appels à projet notamment dans le cadre de France Relance, sont souvent des opportunités à saisir.

Ces différents contrats sont essentiels car ils permettent une cohérence d'ensemble des projets et aussi parce qu'ils sont souvent accompagnés d'un volet financier.

Il s'agira pour cet année 2021 de poursuivre nos engagements dans les contrats déjà signés avec la Région, le Département de Haute Saône, le Département du Doubs et l'Etat mais aussi de se projeter à travers les nouveaux dispositifs contractuels qui nous sont proposés.



3.1 – Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)

Les Contrats de relance et de transition écologique (CRTE) visent à instaurer une nouvelle relation de travail entre l'Etat, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs locaux (entreprises, associations, habitants...). Co-pilotés par les ministères de la Transition écologique et de la cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, les CRTE répondent à une triple ambition : la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale. Destinés à tous les territoires (rural, urbain, ultra marin), les CRTE ont vocation à participer activement à la réussite de France Relance, le plan de relance économique et écologique de la France, à court terme. A plus long terme, ces contrats permettront d'accélérer les dynamiques de transformations à l'œuvre dans tous les territoires dans les six prochaines années. Ainsi, l'ensemble des territoires de la métropole et des outre-mer se verront proposer l'élaboration d'un CRTE d'ici fin juin 2021.

Le Premier ministre a précisé aux préfets, lesquels sont chargés de conduire l'élaboration de ces nouveaux contrats avec les collectivités intéressées, les objectifs des CRTE, leurs modalités d'élaboration et de gouvernance, ainsi que la nature des moyens mobilisables. Grâce aux CRTE, le Gouvernement souhaite simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants, au service des priorités stratégiques de chaque territoire et de l'Etat.



Les CRTE formaliseront les moyens financiers engagés, ainsi que les moyens mobilisés en matière d'ingénierie et d'animation.

Les financements proviendront de France Relance, et des différentes dotations aux collectivités (FNADT, DSIL, DETR, autres dotations ministérielles et des opérateurs de l'Etat...). Un appui en ingénierie sera également proposé pour l'élaboration et le suivi des contrats. Les CRTE ont vocation à accompagner la création et/ou le renforcement de projets de territoires compatibles

avec les besoins de cohésion des territoires et de transition écologique. Ils pourront traiter de tous les sujets des politiques publiques des collectivités et de l'Etat, avec une vision stratégique proposée par les territoires. Le Gouvernement confie à l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), appuyée par le Commissariat général au développement durable (CGDD) du ministère de la Transition écologique, la responsabilité de leur mise en œuvre. La première étape a consisté, pour les préfets et les délégués territoriaux de l'ANCT, en concertation avec les collectivités territoriales volontaires, d'identifier les périmètres de référence des CRTE, d'ici le 15 janvier 2021.

La CCPH s'est positionnée dès le 12 janvier 2021 par un courrier à la Préfète de de Département sur le choix d'une contractualisation à l'échelle communautaire. Le Président du Département souhaite également, comme il l'a exprimé dans un courrier daté du 12 janvier 2021, que les CRTE de Haute-Saône s'établissent au niveau des intercommunalités.



Le contrat de Développement métropolitain et le PACT 2 sont le fil rouge de notre action au plan intercommunal. Un équilibre a été trouvé après de nombreuses concertations avec les communes pour répondre aux diverses attentes exprimées. Ainsi le contrat métropolitain consacre 2/3 des crédits à la localisation d'équipements majeurs dans les villages et 1/3 à la ville centre. Pour le PACT 2, 55% de l'enveloppe est située dans les villages contre 45% à Héricourt.

3.2 - Le Contrat de Développement Métropolitain et le contrat CAP Territoire

Par délibération du 04 Juillet 2019, le conseil communautaire s'engageait via le pôle métropolitain dans le **contrat de développement métropolitain** adopté par la Région Bourgogne Franche Comté le 27 Juin 2019.

Les 49 propositions des 5 EPCI soutenues et retenues dans ce contrat découlent de la stratégie du pôle arrêtée en juin 2018 et structurée autour de trois axes :

- Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs
- Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique
- Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité

Pour le Pays d'Héricourt, ce sont ainsi **8 projets** qui ont été retenus mobilisant **3 Millions d'€** pour plus de **7,5 Millions d'€** d'investissements. Le 05 Novembre 2020 le conseil communautaire décidait d'un ajustement au contrat initial pour le volet métropolitain avec les opérations ci-dessous.

Maître d'ouvrage	Projet	Coût d'opération	Subvention région recherchée	Volet contractualisé
CCPH	Aménagement des plateformes de l'Odyssée du cirque	420 K€	190 K€	METROPOLITAIN
CCPH	Centre régional de formation des arts du cirque	1 220 K€	610 K€	METROPOLITAIN
CCPH	Complexe de musique	900 K€	450 K€	METROPOLITAIN
CCPH	Coulée verte	700 K€	175 K€	CAP TERRITOIRE
CCPH	Travaux de plateforme pour le complexe cinéma	1 500 K€	750 K€	METROPOLITAIN
Ville HERICOURT	Parc Urbain	850 K€	340 K€	CAP TERRITOIRE
Ville HERICOURT	Parvis de la tour du Château	1 200 K€	245 K€	CAP TERRITOIRE
Ville HERICOURT	Requalification Avenue de St VALBERT	775 K€	240 K€	CAP TERRITOIRE
TOTAL		7 565 K€	3 000 K€	



3.3 - Le contrat PACT 2 du Conseil Départemental de Haute Saône

Le Département a décidé de poursuivre son accompagnement financier aux territoires et a renforcé son niveau d'intervention en allouant une dotation de 100 € par habitant sur la période **2020-2025** soit une contribution de près de **2 Millions d'€** pour le Pays d'Héricourt. Le 28 Janvier 2021, après une longue étape de concertation engagée avec les conseils municipaux, le conseil communautaire adoptait le PACT 2 qui sera entériné à la session départementale du 22 Février, le Pays d'Héricourt faisant ainsi la course en tête.

Le Département accompagnera ces projets à hauteur de **2 540 100 €** dont **1 992 100 €** au titre du PACT2 et **548 000 €** sur ses **politiques traditionnelles**.

Le montant total des investissements envisagés sur ce contrat est de 13 745 000 € dont 10 880 000 € portés par la CCPH.

Pour mémoire le conseil communautaire a retenu **20 opérations**, 13 relèvent de la compétence de la CCPH et 7 sont des projets communaux :

- 2 sont valorisées car conformes aux priorités départementales mais ne mobilisent pas le PACT 2 : Piste de BMX à Champey et la rénovation des tennis à Héricourt, 2 opérations mobilisent les financements sectoriels : les aires de covoiturage et la programmation culturelle (Choreia) et 2 politiques sectorielles sont valorisées à travers notre politique de logement et le soutien aux itinéraires de randonnée.
- 14 opérations sont inscrites pour un financement PACT
 - Notre plan vélo avec 5 liaisons
 - Le projet d'accueil de médecins spécialisés
 - La réhabilitation d'une friche en tiers lieu
 - La relocalisation du pôle périscolaire d'Echenans
 - Le projet de multiplexe cinéma
 - Le centre de formation aux arts du cirque
 - Le complexe de musique
 - Le nouveau siège de la CCPH
 - 3 projets relatifs à la gare : l'accueil d'un point d'information MOBILITES, la Maison des circuits courts et la mise en accessibilité
 - La réfection du parvis de la tour du Château d'Héricourt Tranche 1 et Tranche 2
 - La création d'un club house au SIB (terrain synthétique de Brevilliers)



3.4 – Le contrat PAC CAP 25 du Conseil Départemental du Doubs

Le contrat PAC CAP 25 adopté en 2018 est le pendant dans le Doubs du contrat PACT et couvre la période 2018-2021. Ce contrat permet d'accompagner à la fois des projets stratégiques à l'échelle de l'intercommunalité mais aussi les projets des 3 communes du DOUBS, Aibre, Laire et Le Vernoy.

Une enveloppe de **180 000 €** est réservée pour le Pays d'Héricourt.

47 000 € sont déjà mobilisés par la CCPH pour la plateforme de l'Odysée du cirque, tandis que la commune de Aibre a mobilisé son enveloppe pour la réalisation d'une micro-crèche. Des projets sont en cours à Le Vernoy et Laire également.



3.5 - Le contrat TERRITOIRES D'INDUSTRIE avec l'ETAT, la Région et le PMNFC

Territoires d'industrie est un Label gouvernemental qui associe pour le pilotage et l'animation les Régions et les EPCI et qui vise à accélérer le développement des territoires à fort potentiel industriel. **Plus de 120 Territoires** ont été retenus en France dont dès la phase de lancement **le Nord Franche Comté** qui regroupe 4 EPCI (PMA, CAGB, CCST et CCPH) qui ont fait candidature commune.

La CCPH a identifié 2 actions propres qui ne sont pas encore engagées sur le plan opérationnel : **mobiliser de nouvelles disponibilités foncières pour poursuivre l'accueil et le développement industriel d'une part et d'autre part poursuivre la requalification de la friche industrielle des Tuileries.**

3.6 - Le dispositif Petites Villes de Demain

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité des moyens de concrétiser



leur projet de ville pour conforter leur statut de ville dynamique. Les villes candidates doivent avoir l'appui de leur intercommunalité pour que le projet de la ville fasse sens avec le projet de l'intercommunalité. La Ville d'Héricourt, avec le soutien de la CCPH a déposé sa candidature et a été labellisée par l'Etat le 11 Décembre 2020. La CCPH se devra d'accompagner la ville d'Héricourt dans ce dispositif au moyen des actions relevant de sa compétence et notamment en valorisant la création d'un nouveau pôle périscolaire aux Chenevières, la reconquête des Tuileries, le nouveau siège communautaire et toutes les actions économiques de redynamisation du commerce de centre-ville.

4. LES ENJEUX : DANS UN CONTEXTE DE REFORME FISCALE ET FINANCIERE EFFECTIVE EN 2021 ET DE NOUVELLES MESURES NATIONALES POUR LA RELANCE DE NOTRE ECONOMIE, L'OBJECTIF PREMIER SERA DE BATIR UNE NOUVELLE STRATEGIE FISCALE AVEC UN PACTE FISCAL ET FINANCIER NOUVELLE GENERATION 2020-2027

4.1 – Une réforme fiscale très impactante pour la CCPH et in fine pour le bloc communal

❖ LA TAXE D'HABITATION SUPPRIMEE REORIENTE LA STRATEGIE FISCALE A SUIVRE

2010 : La suppression de la Taxe Professionnelle (TP) seule recette fiscale de la CCPH constitue un premier bouleversement fiscal.

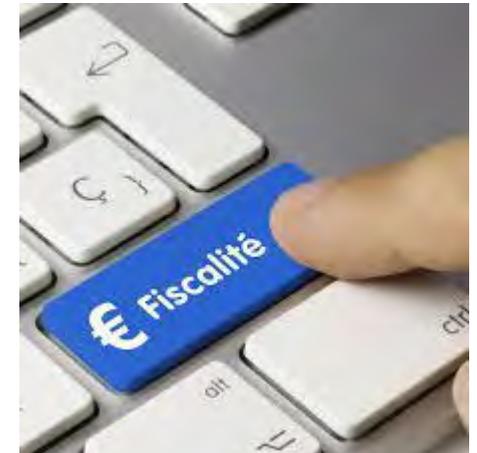
La TP est alors remplacée par 4 impôts économiques ayant un **rendement de moitié** avec la CVAE sans pouvoir de taux, les IFRER sans pouvoir de taux, la Tascom avec une modulation encadrée et la CFE. La CCPH perçoit alors comme tous les EPCI la **Taxe d'Habitation** au moyen du transfert de la part départementale. Cette réforme de la TP nous avait invités à rediscuter de la question fiscale entre la CCPH et ses communes et nous avons alors œuvré à l'adoption d'un pacte fiscal et financier dès 2015.

2021 : La suppression de la Taxe d'habitation et son remplacement par de la TVA sans pouvoir de taux constitue un second bouleversement fiscal.

Même si les prévisions de compensation de la TVA laissent entrevoir une certaine dynamique relative du produit fiscal en période de croissance économique, nous n'en maîtriserons aucunement les évolutions.

Cette réforme va nous obliger à trouver de nouveaux accords sur les évolutions de la Taxe Foncière entre la CCPH et les communes d'autant qu'une partie importante de la Taxe Foncière est versée par les entreprises. Comme les communes vont percevoir la Taxe Foncière du Département, l'évolution de la taxe foncière va devenir un enjeu déterminant de nos politiques publiques.

Désormais si la CCPH souhaite augmenter la pression fiscale elle ne pourra intervenir que sur 2 taux à savoir le foncier bâti (le foncier non bâti restant marginal) et le taux de CFE.



❖ LES LOIS DE FINANCES POUR 2020 ET 2021 PENALISENT LA CCPH !

- Le pacte fiscal et financier qui a été adopté a retenu comme levier fiscal communautaire la seule **Taxe d'Habitation** pour accompagner progressivement le développement des nouveaux services : Très haut débit, apprentissage de la natation et Gymnase du Champ de foire. Cette recette fiscale étalée sur 3 exercices budgétaires était nécessaire à la préservation de nos équilibres budgétaires.
- La TH a donc été préférée à la TFB que les communes n'ont pas souhaité lever notamment à la ville centre compte tenu d'un taux déjà élevé.
 - 2017 : Taux de TH de 10,28
 - 2018 : Taux de TH de 10,84
 - 2019 : Taux de TH de 11,75

Suite aux lois de finances pour 2020 et 2021, la CCPH va donc faire l'objet d'un **prélèvement** par l'Etat sur sa fiscalité communautaire d'un montant compris entre 200K€ et 300K€ au titre de 2020 et environ 370K€ pour 2021 et ce par an ! **Ce prélèvement impacte considérablement nos équilibres budgétaires puisque nous ne bénéficierons pas de la hausse de la fiscalité qui a été votée.** Cette perte sèche de recettes devra être impérativement compensée par tous moyens et ce dès 2021.

❖ LE FPIC ET LA DGF, DEUX CONCOURS DE L'ETAT QUI SONT STABLES SUR LA PERIODE MAIS QUI RESTENT SOUS HAUTE SURVEILLANCE !

Grâce à l'élaboration du pacte fiscal, nous avons été bénéficiaire du FPIC et sur la même période la CCPH a inversé la tendance baissière de la DGF. Au global, le FPIC a permis de compenser notre contribution à l'effort de redressement national qui a impacté notre DGF ! **Notre stratégie a été de ce point de vue gagnante pour le bloc communal.**

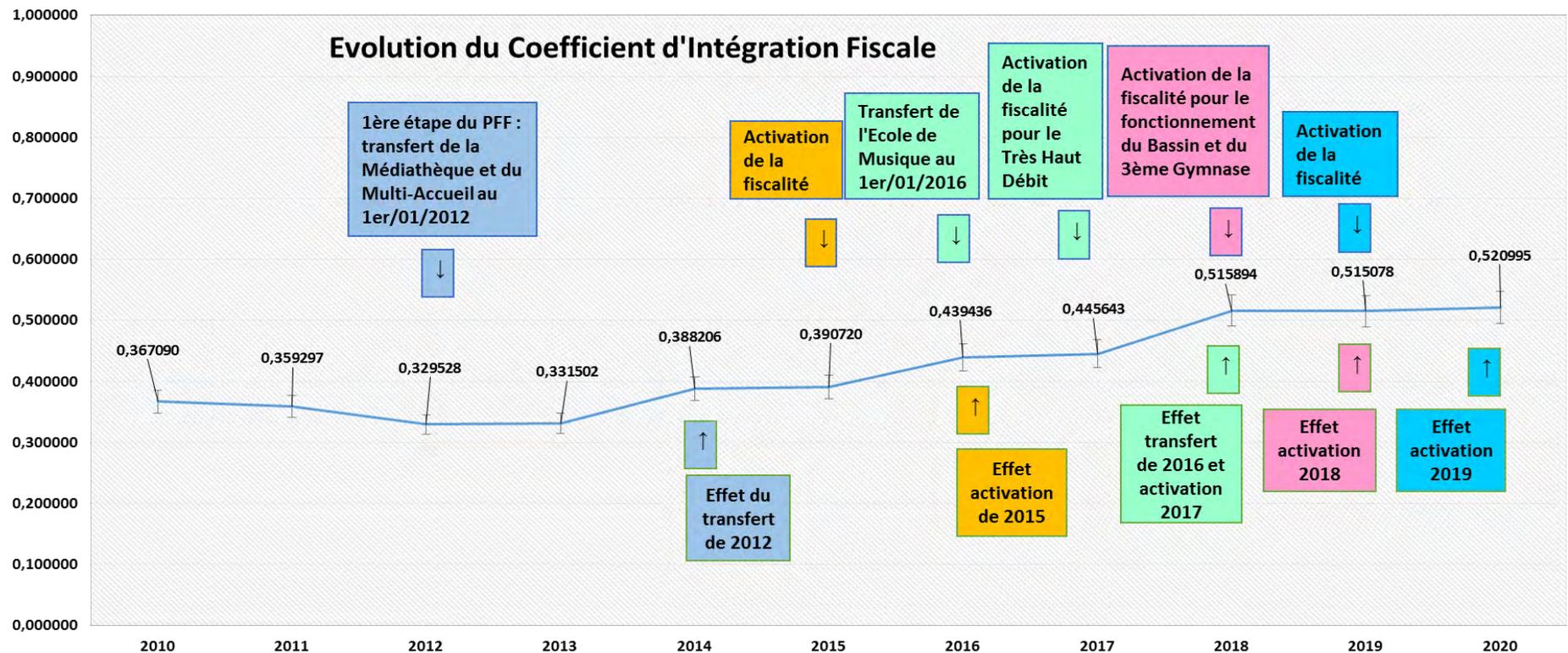
Or le potentiel financier et le potentiel fiscal sont déterminants pour le calcul du FPIC et de la DGF.

Le Pacte fiscal construit sur la précédente mandature avait pour objectif premier d'optimiser l'effort fiscal, objectif atteint progressivement afin de bonifier la DGF et de sécuriser le FPIC qui est un enjeu commun à la CCPH et aux 23 communes.

Un CIF supérieur à 0,50 permet de **garantir la dotation d'intercommunalité**. Il se situe pour 2020 à 0,52 alors que le taux moyen national se situe à 0,36 !

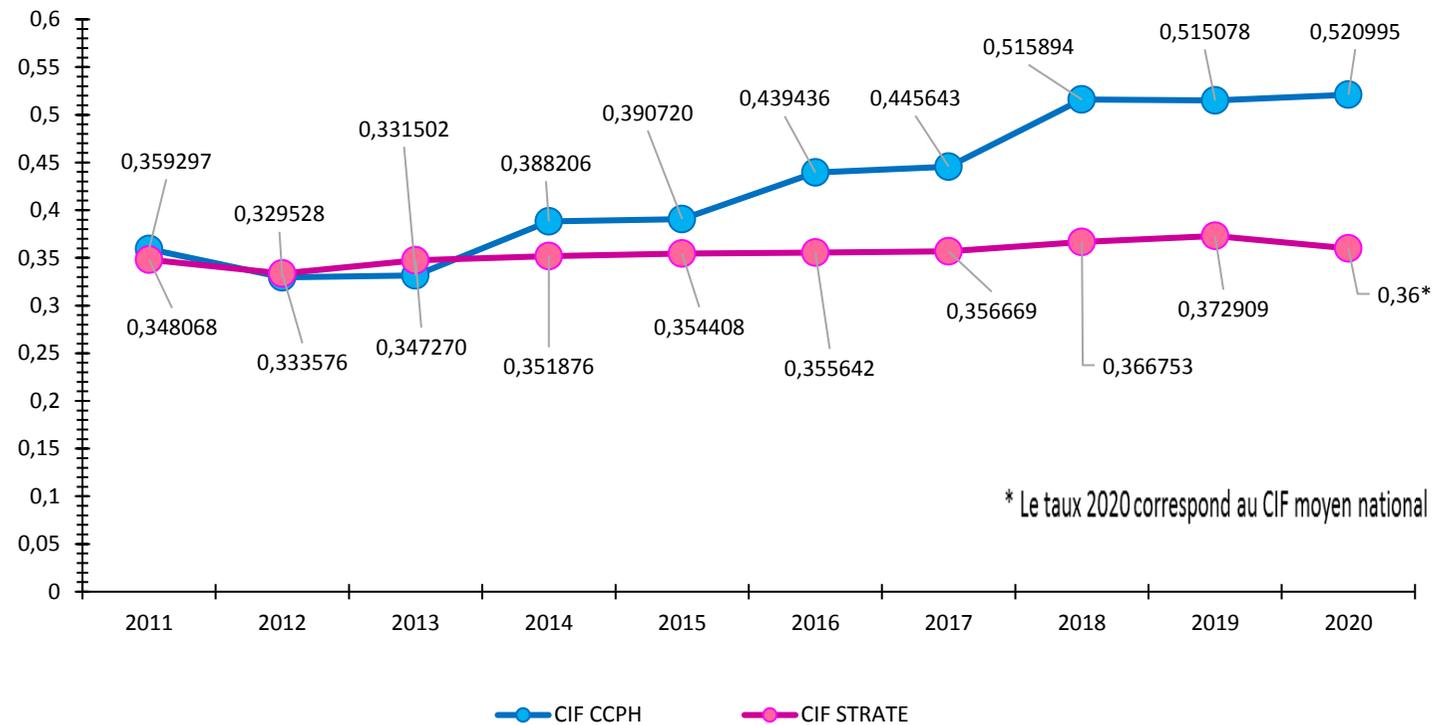


Or le calcul du CIF devrait être fortement modifié suite à la réforme de la Taxe d'Habitation ! (Quels seront les impacts du renversement de la TH (baisse de l'effort fiscal ?) et de son remplacement par la TVA sur nos dotations ???)



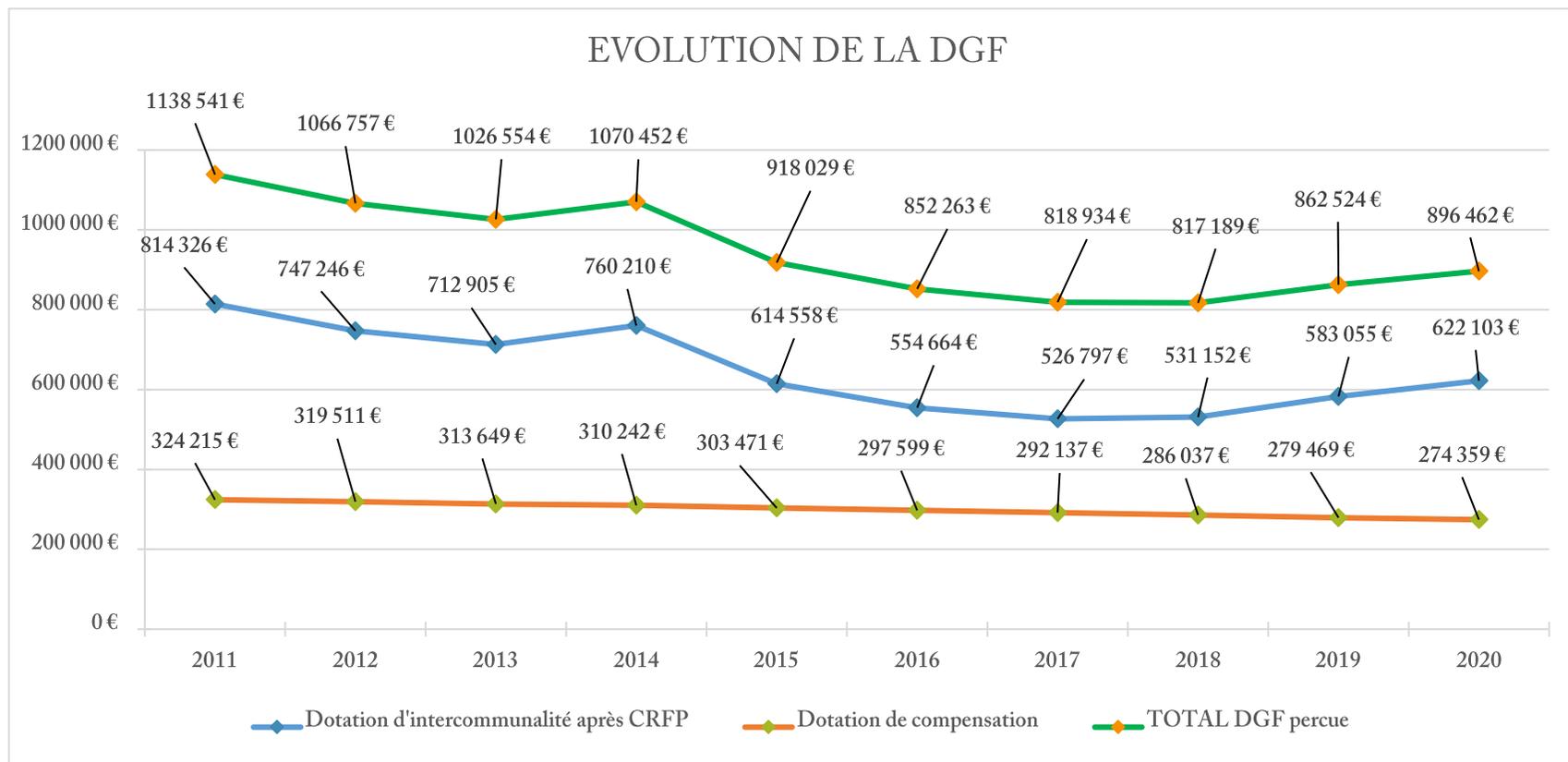
Notre CIF a progressé de 0,367 en 2010 à 0,520 en 2020 dépassant le seuil de 0,50 qui permet la garantie de la dotation d'intercommunalité.





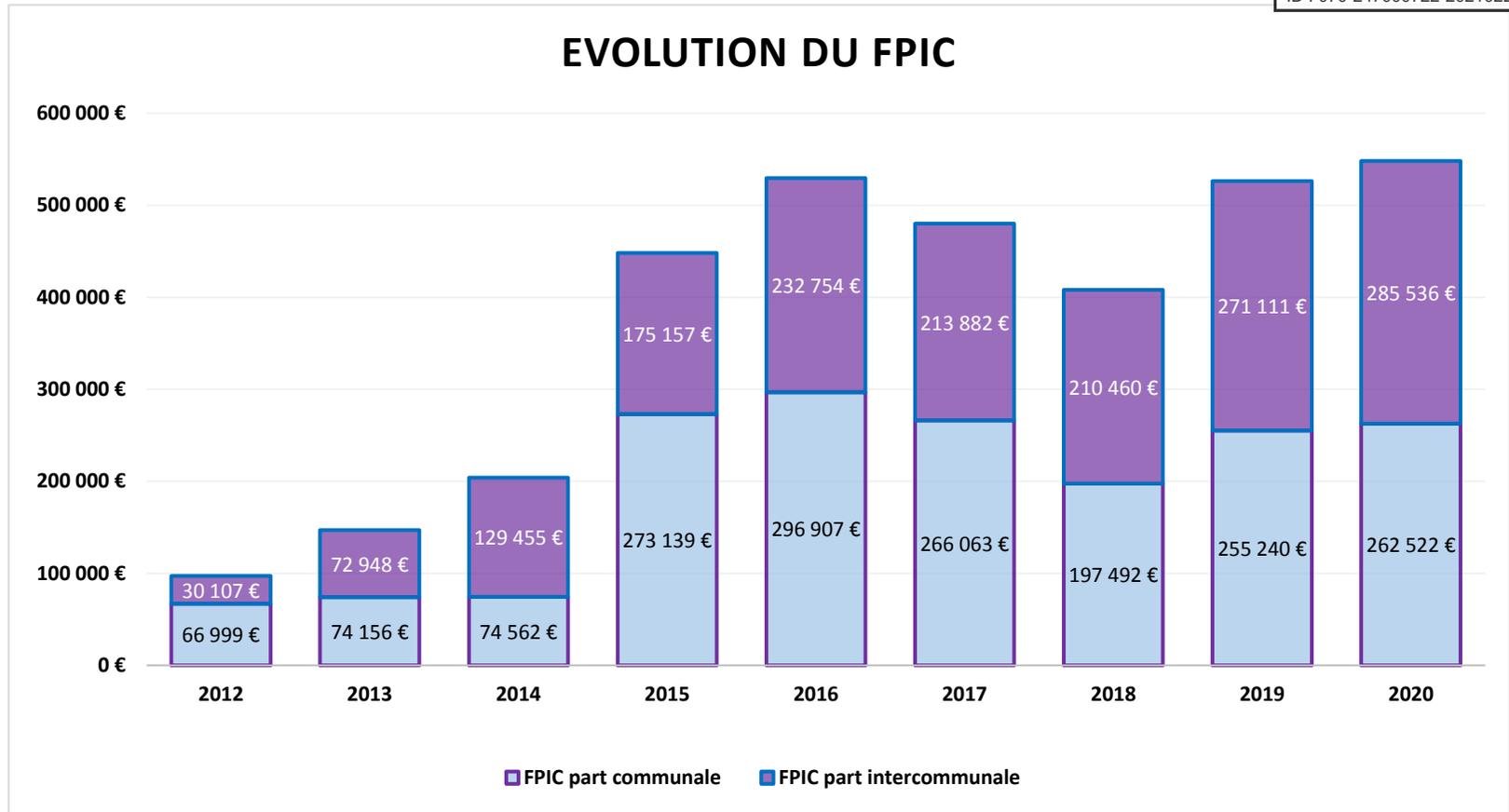
On peut relever l'effet positif et accélérateur du pacte fiscal qui démontre que le CIF de la CCPH a augmenté beaucoup plus vite que le CIF de notre strate de référence favorisant ainsi la perception des dotations et du FPIC. A noter que pour 2020, le CIF de notre strate disparaît et seul le CIF national est connu.





On observe une nouvelle hausse de la dotation d'intercommunalité en 2020 avec un montant supérieur à celui de 2016 après des baisses successives liées à la contribution à l'effort de redressement décidée par l'Etat. En valeur absolue, la DGF pèse de manière faible sur nos recettes. Même s'il est indispensable de la conserver et de la bonifier, l'enjeu se situe bien sur le levier fiscal !





Pour mémoire, le bloc communal bénéficie du FPIC dès sa création en 2012 avec une montée en puissance progressive jusqu'en 2016. Nous sommes sortis du dispositif en 2017 et avons réagi dès 2018 ce qui explique que nous soyons de nouveau bénéficiaires intégralement en 2019 et 2020.

En 2020 notre indice synthétique était de 1,091188, l'objectif étant de rester au-dessus de 1 ce qui dépend de la stratégie des autres EPCI, impossible à prévoir.

On peut relever que ce FPIC est tout aussi important pour les communes que pour la CCPH.



A RETENIR

Au cumul de la DGF et FPIC, les dotations se sont stabilisées sur la période grâce à un pacte fiscal efficient.

L'effort fiscal caractérisé par le CIF permet de calculer la DGF communautaire mais aussi de déterminer l'éligibilité au FPIC !

Comment la réforme fiscale va jouer sur le calcul du CIF et comment le reversement de TH sera-t-il considéré par l'Etat du point de vue de l'effort fiscal ?

La CCPH espère en 2021 malgré l'impact de la réforme, rester bénéficiaire du FPIC et ne pas subir de baisse de sa DGF.

Le suivi de la DGF et celui du FPIC restent donc une composante importante du prochain Pacte fiscal et financier.

❖ LA TAXE FONCIERE BATI (TFB) ET LA CFE, 2 ENJEUX ENCORE PLUS PREGNANTS POUR LA FISCALITE COMMUNAUTAIRE

La TFB et le CFE sont les seuls impôts pour lesquels la CCPH aura désormais un **pouvoir de taux** et la TFB est partagée avec les communes.

Le taux de FB est seulement de 2,59% avec un rendement 2020 limité à 430K€. Des marges de manœuvre sont donc possibles pour la CCPH d'autant que les entreprises sont des contribuables importants.

Côté CFE, avec un taux de 25,68% nous nous situons dans l'épure des agglomérations voisines et avons de fait peu de marges pour rester attractifs.

Or, l'Etat a décidé d'alléger pour 2021 les impôts de production avec des compensations peu lisibles pour les prochaines années.

Focus sur la Loi de Finances pour 2021 :

- Pour les établissements industriels, la LF 2021 réduit de moitié la valeur locative au titre de la TFB et de la CFE.
Ainsi la valeur locative des établissements industriels sera réduite de moitié et sera déterminée en appliquant au prix de revient de leurs différents éléments les taux d'intérêt suivants :
 - 4% pour les sols et terrains contre 8% en 2020
 - 6% pour les constructions et installations contre 12% en 2020
- L'enjeu pour la CCPH est une réduction des bases de 650 K€ pour la TFB et la réduction est en cours de calcul pour la CFE.
- Ces baisses seront compensées par l'Etat en prenant en compte les bases 2020 et les taux 2020.



❖ L'IMPOT ECONOMIQUE, UN ENJEU FONDAMENTAL POUR LE MAINTIEN ET LE DEVELOPPEMENT DE NOS SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX

Extrait du CA 2020 pour le Chapitre 73 : recettes fiscales

<u>TH</u>	<u>FB</u>	<u>FNB</u>	<u>TA FNB</u>	<u>ROLES SUP</u>	<u>ACTP</u>
2 256 655 €	427 777 €	10 011 €	34 180 €	9 168 €	287 546,25 €
<u>IFER</u>	<u>CFE</u>	<u>CVAE</u>	<u>TASCOM</u>	<u>FPIC</u>	<u>GEMAPI</u>
95 080 €	1 146 761 €	635 087 €	399 784 €	6 041 €	96 €

L'impôt économique réparti entre la CFE, la CVAE, les IFER et le TASCOM représente en 2020 un total de 2 276 712 €. S'ajoute le versement Mobilités essentiellement payé par les entreprises pour un montant de l'ordre de 300 K€ soit au global une recette de 2 576 000 €.

En 10 ans, nous avons retrouvé le montant que nous percevions en 2010 avec la seule Taxe Professionnelle. **Nous avons donc plus que doublé la recette économique en à peine une décennie avec un rendement de plus de 1 M€ sur la période.**

Côté ménage, en 2020 nous avons perçu entre la TH, la TFB et la TFNB un montant de 2 694 443 €.

Pour 2021, avec le remplacement de la TH par la TVA, l'impôt ménage ne représentera que 440 K€ contre toujours 2,6 M€ pour l'impôt économique.

On voit bien l'enjeu de poursuivre et d'accélérer notre action en faveur de l'accueil et de l'accompagnement des entreprises sur notre territoire si l'on veut pouvoir maintenir et développer notre offre de service qui participe grandement de l'attractivité du pays d'Héricourt : services périscolaires, cantine, école de musique, médiathèque, petite enfance, natation, sport ...

La consolidation permanente des bases économiques demeure un enjeu crucial du développement de notre EPCI.



4.2 – Une capacité d'autofinancement à redéfinir avec un nouveau plan pluriannuel d'investissement

Le mandat 2014-2020 s'est clôturé avec un bilan particulièrement positif d'une part en termes d'équipements construits (SIB, Maison de l'enfant, RPAM, Maison de la formation, Gymnase du champ de foire, Bassin d'apprentissage, Extension Acier+, Extension Coisevaux, requalification tissages du Pâquis, 1^{ère} tranche de requalification aux Tuileries, Voie du Tram, Plateau sportif, aménagement des Coquerilles...) et d'autre part par de nouvelles prises de compétences : Ecole de musique, service mutualisé ADS, bassin de natation.

Grâce à un taux de subvention moyen de plus de 70% résultant de nos engagements dans les différentes politiques contractuelles et sectorielles, et grâce aussi à une gestion rigoureuse de notre capacité d'autofinancement, notre recours à l'emprunt est resté limité tout comme l'a été le recours successif à la pression fiscale des ménages.

En ce début de mandature, au regard des programmes d'actions identifiés précédemment dans les contrats PACT2 et métropolitain, nous savons que nous pouvons compter sur des niveaux importants de subvention mais pour autant nous devons articuler autofinancement et endettement de manière plus précise car avec le développement de nos compétences et avec ce contexte très défavorable de la COVID sur nos comptes, nous ne bénéficions plus des mêmes marges de manœuvre.

❖ Une situation financière 2020 fragile. Zoom sur le Compte administratif prévisionnel du budget principal

Les résultats de 2020 émanant des comptes administratifs sont fragiles puisque l'exercice présente un déficit de 117K€ mais de 1,8M€ avec les reports. Le faible excédent dégagé de la section de fonctionnement, 339K€, s'explique par la combinaison de plusieurs paramètres qui impactent naturellement notre CAF.

- La pandémie qui a affecté de manière importante nos recettes de facturation de nos prestations : cantine, services péri et extra, école de musique, crèche et qui a induit de nouvelles dépenses importantes au regard justement des protocoles nombreux à mettre en place.
- La loi de finances avec le rattachement d'une dépense de reversement de la TH estimée à 200K€ mais qui pourrait s'élever à 300 K€.
- La provision de 200K€ pour la garantie d'emprunt de l'opération d'extension d'Acier+ mais cette provision est reconstituée désormais
- De nouvelles dépenses de soutien au plan de relance de l'Etat et de la Région pour accompagner nos petits commerces et artisans (70K€).



❖ Mais un endettement limité qui dégage des capacités à investir

EMPRUNTS CCPH TOUS BUDGETS CONFONDUS

Prêteurs	Taux	Budget	CRD* au 31/12/2020	Année d'extinction
CAF	0 %	Principal	4 099,35 €	2021
Crédit Agricole	1,14 %	Principal	705 000,00 €	2032
Banque Populaire	0,85 %	Principal	240 315,22 €	2028
Caisse d'Epargne	2,19 %	OM	95 830,65 €	2029
Banque Populaire	4,43 %	CAPC	70 785,97 €	2023
TOTAL			1 116 031,19 €	
Caisse d'Epargne	0,42 %	ZAC des Guinnottes	800 000,00 €	2021
TOTAL			1 916 031,19 €	

*Capital Restant Dû

Au budget principal, 2 emprunts se sont éteints en 2020 et un nouveau se terminera en 2021. Le niveau d'endettement restera donc sur ce budget très limité puisque le CRD au 31/12/2020 est de 1 116 031,19 €.

A noter également que l'emprunt à court terme de 800 000 € au budget ZAC des GUINNOTTES doit être remboursé en 2021 après commercialisation des terrains et perception des subventions attendues.



EMPRUNTS GARANTIS PAR LA CCPH

Bénéficiaires	Montant de l'emprunt garanti	Montant de l'engagement	CRD* au 31/12/2020	Terme de l'engagement
SEDIA	500 000 €	200 000 €	8 333,53 €	2021
ACTION 70	63 000 €	31 500 €	25 290,02 €	2026
SEDIA	2 200 000 €	1 100 000 €	1 916 088,26 €	2030
TOTAL	2 763 000 €	1 331 500 €	1 949 711,81 €	

*Capital Restant Dû

2 garanties d'emprunt se sont achevées en 2020 comme prévu et la CCPH garantit encore 3 emprunts dont l'un s'achèvera en 2021.

Le total du Capital Restant Dû de ces emprunts est de 1 949 711,81 € au 31/12/2020 que la CCPH garantit à 50%. A ce jour les annuités sont couvertes par les loyers des locataires.

En 2018, nous avons commencé à reconstituer, à hauteur de 100 000 €, la provision pour risques et charges financiers que nous avons repris en 2017 pour financer le rattrapage du très haut débit (1M€). En 2020, une nouvelle provision de 200 000 € a été constitués afin de couvrir un an de loyer sur cette opération économique.

La provision se fixe à présent à 303 004 €.

❖ Et des leviers sur lesquels nous pourrions nous appuyer pour préparer le budget 2021

- Des excédents reportés de 1 158 000 € en fonctionnement après affectation des résultats
- La présence d'une provision de 255 K€ que nous pourrions réinscrire entièrement ou partiellement
- Un programme d'investissement qui sera limité en 2021 et donc qui fera un appel mesuré à l'autofinancement
- Un endettement limité
- La possibilité d'une fin de participation au Très Haut Débit dès 2022 qui redonnera des marges de manœuvre réelles
- Une maîtrise réelle de nos charges de fonctionnement par des budgets suivis avec rigueur dans le cadre d'une comptabilité analytique quotidienne
- Des budgets annexes qui s'auto équilibrent.



4.3 – Un programme pluriannuel d’investissement (PPI) à appréhender

100% des opérations inscrites au contrat PACT 2014-2019 ont été engagés et nous pouvons nous enorgueillir d’avoir une lisibilité sur le programme d’actions à conduire sur le mandat grâce au support du PACT 2 et aux projets et études en matière de développement économique.

Pour 2021, mis à part la construction du pôle périscolaire des Chenevières et le programme d’actions en faveur du développement économique, ce sera une année de préparation des projets avec une phase d’études et d’avant-projet pour structurer le PPI 2021-2025 et définir la stratégie d’investissement à retenir.

- Avant-Projet Définitif (APD) pour la création de la plateforme d’accueil du cinéma
- APD pour le complexe de musique
- APD pour le centre de formation aux arts du cirque
- Etudes du plan Vélo
- Avant-projet Sommaire pour le nouveau siège
- Etudes sur le nouveau pôle périscolaire d’Echenans en accompagnement du projet scolaire d’Echenans - Mandrevillars
- Etudes eau assainissement, PLUI et PCAET
- Etudes sur la requalification des Tuileries avec une assistance à maîtrise d’ouvrage
- Etudes préalables au Pôle de Développement Economique de LUZE
- APD des Guinnottes 3 tranche 2 et si possible travaux d’aménagement
- Versement des fonds de concours aux communes (600K€ réparties sur 5 exercices).

L’année 2021 sera donc consacrée à la préparation de nos projets d’équipement et de zones d’activités et permettra de se donner le temps nécessaire à bâtir notre nouvelle stratégie fiscale et financière pour accompagner nos projets et les dépenses de fonctionnement afférentes.

Sur la période 2021-2026, près de 15M€ d’investissements sont envisagés pour un reste à charge de la CCPH d’environ 5M€.



Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-32_2021-DE

Reste à Charge
2021 et aprèsBersef
LevraultReste à Charge
total CCPH

Programmes : Opérations/Services	2016	2017	2018	2019	2020	2021 et après	TOTAL	Reste à Charge 2021 et après	Reste à Charge total CCPH	
OP23-2016 : 3ème Gymnase	29 179 €	61 489 €	2 057 558 €	144 000 €	55 540 €	Ø	2 347 766 €	1 660 000 €	Ø	687 766 €
OP16-2013 : Bassin d'Apprentissage	30 444 €	68 560 €	1 146 880 €	800 439 €	135 840 €	Ø	2 182 163 €	1 500 000 €	Ø	682 163 €
Service 025 : Haut-Débit	4 368 €	Ø	976 230 €	198 398 €	198 171 €	200 000 €	1 577 167 €	300 000 €	200 000 €	1 277 167 €
OP22-2016 : Requalification Tuileries	285 694 €	550 631 €	21 724 €	Ø	Ø	520 000 €	1 378 049 €	1 000 000 €	200 000 €	378 049 €
OP30 -2018 : Guinnottes 3 (Budget Principal)	203 319 €	Ø	Ø	11 444 €	Ø	Ø	214 763 €	0 €	Ø	214 763 €
Guinnottes 3 : Budget Annexe ZAC des Guinnottes	Ø	Ø	Ø	1 397 471 €	134 126 €	1 900 000 €	3 431 597 €	2 950 000 €	400 000 €	481 597 €
Service 024 : PLUi	29 880 €	43 200 €	28 620 €	20 095 €	Ø	172 000 €	293 795 €	90 000 €	150 000 €	203 795 €
OP26-2018 :Plan Vélo-Voie du Tram 1	Ø	Ø	41 841 €	210 998 €	21 919 €	Ø	274 758 €	200 000 €	Ø	74 758 €
OP24-2016 : Pôle Périscolaire Chenevières	Ø	Ø	Ø	4 801 €	286 825 €	950 000 €	1 241 626 €	930 000 €	311 626 €	311 626 €
OP25-2017 : Parking Centre de Formation	Ø	1 674 €	864 €	150 159 €	9 447 €	Ø	162 144 €	27 235 €	Ø	134 909 €
OP27-2018 : Plan Vélo-Parc Urbain	Ø	Ø	Ø	28 112 €	113 689 €	80 000 €	221 801 €	150 000 €	50 000 €	71 801 €
OP29-2018 : Coulée Verte	Ø	Ø	Ø	3 360 €	Ø	1 750 000 €	1 753 360 €	1 050 000 €	700 000 €	703 360 €
OP28-2018 : Odysée du Cirque- Viabilités PF2	Ø	Ø	51 844 €	655 315 €	32 857 €	Ø	740 016 €	376 000 €	Ø	364 016 €
Opérations à venir										
OP 28 : Centre de Formation Odysée	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	1 220 000 €	1 220 000 €	1 468 000 €	248 000 €	- 248 000 €
OP 31-2019 : Multiplexe cinéma et complexe de loisirs	Ø	Ø	Ø	Ø	46 000 €	1 550 000 €	1 596 000 €	1 200 000 €	300 000 €	396 000 €
OP32 : Plan Vélo-Voie du Tram 2	Ø	Ø	Ø	2 880 €	Ø	1 000 000 €	1 002 880 €	620 000 €	380 000 €	382 880 €
Aire de covoiturage	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	100 000 €	100 000 €	80 000 €	20 000 €	20 000 €
Pôle périscolaire d'Echenans	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	1 600 000 €	1 600 000 €	1 120 000 €	480 000 €	480 000 €
Siège de la CCPH	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	2 500 000 €	2 500 000 €	1 000 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Complexe de musique	Ø	Ø	Ø	Ø	Ø	900 000 €	900 000 €	675 000 €	225 000 €	225 000 €
TOTAL	582 884 €	725 554 €	4 325 561 €	3 627 471 €	1 034 414 €	14 442 000 €	24 737 884 €	16 396 235 €	5 164 626 €	8 341 649 €

4.4 – Un nouveau pacte fiscal et financier à conclure

4.4.1 - Le Pacte Fiscal et Financier (PFF) 2015-2020 : plus qu'un outil, un vrai contrat entre les communes et son intercommunalité

Déjà inscrit comme tel dans le DOB 2020, le pacte fiscal et financier constitue le support du contrat entre la CCPH et ses communes pour organiser ensemble le devenir du territoire du point de vue fiscal et financier. En raison du report des élections, ce dossier n'a pas pu être engagé en 2020 mais cela n'a pas de conséquence puisque son approbation était programmée fin 2021.

Pour mémoire, le Pacte Fiscal et Financier, engagé en 2011 via des transferts de charges de centralité et signé en 2015, a permis d'optimiser le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) et donc par ricochet de contenir nos dotations.

Afin de faire face à la Contribution à l'Effort de Redressement des Finances Publiques et au développement des charges induites par les nouvelles compétences ou nouveaux équipements, la CCPH a engagé un travail continu de maîtrise de ses charges de fonctionnement.

Le plan pluri annuel d'investissement et la forte mobilisation des subventions d'investissement ont permis de réaliser un programme ambitieux tout en préservant notre endettement.

C'est dans ce contexte qu'a été conçu le pacte fiscal 2015-2020 avec pour objectif central la sécurisation de nos dotations.

Il est donc utile de rappeler synthétiquement les choix qui ont été faits en matière de fiscalité afin de mieux mesurer les orientations financières et fiscales qui sont proposées :

RAPPEL DE L'EVOLUTION DE LA FISCALITE DE 2001 A 2020

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-32_2021-DE



2001 : Création de la CCPH : la fiscalité additionnelle levée sur les ménages correspond aux cotisations versées par les communes aux anciens syndicats dissous.

Donc pas d'effet sur le contribuable

2002 : Maintien de la fiscalité votée en 2001

2003 : Passage à la Taxe Professionnelle Unique : Restitution de la totalité de la fiscalité ménage aux communes et versement d'attribution de compensation aux communes : La CCPH ne perçoit plus que l'impôt économique- Aucun impact pour le contribuable

2004 – 2010 : Pas de prélèvement de fiscalité sur les ménages

2011 : Réforme de la Taxe professionnelle : la CCPH perçoit la part départementale de la TH – Pas d'impact sur le contribuable qui paie la TH à la CCPH au lieu de la verser au Département.

2012 – 2014 : Aucune modification des taux de fiscalité sur les ménages

Transfert de la médiathèque avec évaluation dérogatoire par la CLECT

Transfert du multi accueil avec évaluation de la CLECT selon le droit commun

2015 : **Pacte fiscal** : La CCPH lève un supplément de TH et lève le Foncier Bâti pour la première fois. Les communes baissent à juste proportion leurs taux de fiscalité. La CCPH reverse aux communes l'intégralité du produit de fiscalité. Le pacte fiscal n'a eu aucun impact sur le contribuable.

2016 : Maintien des taux votés en 2015 donc pas d'impact sur le contribuable. Transfert de l'école de musique avec évaluation de la CLECT selon le droit commun

2017 : Levée de 157 000 € d'impôt ménage pour financer le Très Haut Débit et la progression des charges courantes dont la masse salariale.

Arrivée des communes du Doubs à la CCPH.

2018 : Levée de 100 000 € d'impôt ménage pour préfinancer les dépenses de fonctionnement des nouveaux équipements et de 45 000 € au titre de la Gémapi.

2019 : Levée de 170 000 € d'impôt ménage pour financer les dépenses de fonctionnement des nouveaux services et suppression des 45 000 € de la Gémapi.

Mise en œuvre au 1^{er} juillet 2019 du versement transport au taux de 0,30%

Transfert du service du bassin d'apprentissage de la natation avec évaluation dérogatoire de la CLECT.

2020 : Pas de levée de fiscalité – Versement Mobilités voté à 0,50 en Juillet 2020.



4.4.2 - Le nouveau Pacte Fiscal et Financier 2020-2026

Le contexte général a été bouleversé avec la réforme de la taxe d'habitation, la pandémie et ses conséquences, et l'allègement des impôts de production. Le nouveau pacte fiscal devra en tenir compte pour accompagner la CCPH dans ses justes besoins pour compenser la perte de la recette TH.

Le nouveau PFF devra ainsi répondre aux objectifs suivants :

- Intégrer la nouvelle réforme fiscale et ses effets pour donner à la CCPH les moyens nécessaires à son action
- Définir une nouvelle stratégie fiscale au moyen de la Taxe GEMAPI, du Foncier Bâti, des impôts économiques et agir sur les bases économiques
- Accompagner la nouvelle stratégie d'investissement (Entre autofinancement et emprunt)
- Sécuriser notre DGF et le FPIC du bloc communal
- Simplifier si possible les actuels engagements financiers qui ont évolué au fil des années et peuvent paraître désormais complexes à justifier
- Mettre en œuvre notre politique de fonds de concours aux communes
- Intégrer les nouvelles dépenses de fonctionnement issues des nouveaux équipements à construire et des nouvelles compétences.



5. LES ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2021 : LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DEMEURE L'ENJEU PREMIER DE NOTRE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT AU COTE D'UN ENSEMBLIER COHERENT DE POLITIQUES COMPLEMENTAIRES QUE NOUS CONDUIRONNONS POUR MAINTENIR ET DEVELOPPER NOS SERVICES PUBLICS INTERCOMMUNAUX

Le contexte sanitaire avec la pandémie qui dure ne doit pas empêcher la communauté de communes du pays d'Héricourt de poursuivre avec conviction tous ses efforts pour conforter son attractivité, pour tendre à une dynamique démographique et être un acteur engagé au sein du Pôle Métropolitain Nord Franche Comté. Le PACT 2 voté en début de mandature donne le cap et de l'avance à notre établissement puisque la feuille de route est d'ores et déjà fixée. Par ailleurs, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) débattu en ce début d'année et de mandat sera le support socle de ce budget et de ceux de la mandature à travers ses 3 axes :

- Affirmer l'identité de la CCPH au sein du Nord Franche Comté
- Promouvoir l'attractivité du territoire par un développement équilibré et cohérent
- Valoriser le cadre de vie par la préservation des espaces, des paysages et des ressources



Ces 3 objectifs transversaux concernent la CCPH tout comme ses 23 communes à travers leurs compétences respectives.

5.1 – Accélérer le développement économique du Pays d'Héricourt pour augmenter le nombre d'emplois et atteindre la moyenne départementale.

Le poids de la fiscalité économique dans notre budget communautaire est révélateur de la nécessité d'agir de manière large et complète dans le champ économique afin de maintenir la qualité et le volume de nos équipements et services publics intercommunaux.

Aucun développement ne sera possible sans ce levier car jamais nous ne pourrions activer la fiscalité des ménages à hauteur de la fiscalité économique.

Agir sur le développement économique, c'est accompagner les entreprises de notre territoire dans leurs projets, c'est favoriser par toute une gamme de mesures l'accueil de nouvelles entreprises, c'est aider dans le cadre des plans de relance de l'Etat et de la Région les commerces et artisans qui souffrent de la crise sanitaire, c'est répondre aux sollicitations des industries, des entreprises artisanales et tertiaires qui veulent investir notre territoire, c'est participer à l'animation du commerce de centre-ville, c'est in fine favoriser la création d'emplois, des emplois qui permettent de manière directe et indirecte de consommer localement, de maintenir les effectifs dans nos écoles, de vivre notre territoire lorsque les salariés décident de s'y installer et de s'engager dans la vie associative.

Un territoire sans emploi est un territoire qui se meurt et qui se consacrerait à une fonction exclusive de territoire dortoir qui pénalise à terme notre développement.

Si 5 000 emplois sont à présent recensés dans le Pays d'Héricourt, en forte progression sur la décennie, notre objectif à 15 ans est de rejoindre la moyenne départementale de la Haute Saône ce qui est un objectif minimaliste en réalité compte tenu de notre appartenance à un bassin d'emplois de 300 000 habitants, premier bassin industriel de la Grande Région.

Une analyse de l'INSEE pour la Haute Saône de septembre 2019 indique les chiffres suivants : 78 000 emplois dans le département pour une population 230 000 habitants et 108 000 actifs. Pour être au niveau de la Haute Saône, il nous faut 7000 emplois pour 21 000 habitants. **Nous devons donc œuvrer pour l'accueil de 2000 emplois supplémentaires.**

Ces créations restent néanmoins une feuille de route ambitieuse et nous devons agir dans une concurrence rude entre territoires et souvent dans le cadre d'appels à projets pour lesquels nous devons davantage promouvoir nos atouts. Agir c'est ne pas opposer de manière systématique l'économie et l'écologie qui ne peuvent aller que l'une avec l'autre.



Lors de la constitution du pôle métropolitain, Belfort – Héricourt-Montbéliard, les 3 partenaires ont acté que le pôle de développement économique de la porte Ouest de l'aire urbaine, au bord de la 4 voies dans le Pays d'Héricourt était constitutif de ce territoire au même titre que le CPMR Bretegnier.

La CCPH entend donc agir pour participer à son niveau à la relocalisation de l'industrie française et au développement industriel. Nous devons réduire notre dépendance vis-à-vis des grandes puissances mondiales comme la Chine et les Etats Unis qui sont devenus les usines du Monde.

La CCPH ne peut pas être en retard par rapport aux objectifs nationaux de réinvestir les domaines essentiels et stratégiques qui ont été abandonnés : Le textile, les médicaments, les composants électroniques et nous devons pouvoir être terre d'accueil des nouvelles filières en développement comme l'hydrogène.

C'est en ce sens que plusieurs actions fortes se traduiront dans le budget 2021 dans la poursuite pour certaines d'entre elles des propositions inscrites l'exercice passé mais qui n'ont pas pu être mises en œuvre.

Certaines actions seront inscrites au budget principal, d'autres dans les budgets annexes.

- **Engager les acquisitions foncières et les études préalables du futur Pôle de développement économique de Luze : 150 000 € : action inscrite dans Territoire d'Industrie**

La commercialisation complète des GUINNOTTES 1 et 2 nous oblige désormais à accélérer la création d'un nouveau pôle de développement économique (PDE) pour proposer des terrains aménagés.

Actuellement, nous avons une demande exogène pour 4 projets économiques phares avec un nombre conséquent d'emplois à la clé qui ne trouvent pas de propositions dans le Nord Franche Comté et pour lesquels nous sommes en concurrence avec l'Alsace. Le PDE de Luze s'il sort rapidement serait une réponse aux 4 entreprises avec lesquelles nous sommes en discussion.

Tout sera mis en œuvre pour nous doter d'une nouvelle offre de terrains aménagés.

- **Engager la fin des études de la tranche 2 des Guinnottes 3 : 40 000 € HT**

Les 56 000 m² de terrains aménagés sont tous réservés pour In Extenso, Didier Distribution, SC70 et Packmat dont l'acte notarié est en cours.

A titre d'information et pour rappel, l'extension porte sur une emprise de 7 hectares pour une surface d'environ 4 hectares de terrains aménagés à céder. Nous avons 1 contact pour la réservation de ces terrains avec 80 emplois à la clef.

Le dossier Loi sur l'eau a été déposé et est en cours d'instruction mais nous devons engager une étude « écologique » sur cette nouvelle emprise. La consultation des bureaux d'études est en cours. Au-delà du coût induit pour cette étude, celle-ci risque de compromettre le prospect qui souhaite des garanties sur les délais de livraison de la plateforme.



- **Finaliser les dernières régularisations foncières aux GUINNOTTES 2 avec l'ADAPEI et l'ETAT et à la ZI du Mont Vaudois avec l'ETAT.**

- **Engager l'extension de la ZA des champs Piot en fonction du calendrier du département pour l'implantation de son centre technique**

Les terrains ont été acquis fin 2020, la CCPH accompagnera le Département selon son calendrier qui n'est pas connu à ce jour.

- **Poursuivre le dispositif des mesures de soutien aux TPE dans le cadre des plans de relance de l'Etat et de la Région**

La CCPH s'est engagée à hauteur de 4€ par habitant avec la Région pour accompagner les TPE à travers un panel de mesures effectives en 2020 et qui se terminent au 31/12/2021 :

- Aides à l'investissement
- Aides à la trésorerie
- Développement du numérique

- Concrétiser la requalification du quartier de la Tuilerie à travers une étude de programmation et envisager la démolition du site
Territoire d'Industrie

La CCPH intervient de manière affirmée pour favoriser la reconversion des friches industrielles comme celle du Pâquis ou celle de la Tuilerie dont elle s'est rendue propriétaire.

Nous œuvrons aussi directement en matière de locaux inoccupés pour favoriser y compris avec **nos aides à l'immobilier**, les entreprises qui investissent dans les acquisitions de bâtiments industriels vacants comme récemment avec CREATHES (locaux de l'ADAPEI), DELAVELLE (Locaux de COLAS à SAULNOT), Escaliers Design BCD (Locaux Devillers ZI du MONT VAUDOIS) ...

En ce qui concerne les Tuileries, l'enveloppe dédiée au déménagement des 2 locataires occupants sera également réinscrite au budget 2021. C'est un préalable à la démolition du bâti existant.

La réhabilitation du quartier de la tuilerie pourrait se traduire par la création d'une nouvelle offre immobilière type hôtel d'entreprises, espace de coworking, tiers lieu numérique pour environ 3000 m² de locaux.

Pour nous aider à formaliser un projet et identifier les portages juridiques possibles de gestion, une étude sera confiée à SEDIA.



- Accompagner les projets immobiliers des entreprises et le service aux entreprises

Il s'agira pour 2021 :

- ❖ de maintenir une enveloppe d'aides pour soutenir les projets immobiliers à venir.

Nous devons reconduire une enveloppe de soutien à l'immobilier d'entreprise sachant que nous aurons à verser notre participation pour BCD (escaliers design), PACKMAT et pour d'éventuels nouveaux projets (1 en cours d'examen).

- ❖ d'honorer nos engagements avec SEDIA du Bâtiment ACIER+ sachant que la provision pour risque locatif constituée à hauteur de 300 000 € ne sera pas étoffée en 2021.
- ❖ d'accompagner Fives Cinetic dans son projet de requalification - extension de son bâtiment : reconduction du bail au CAPC.

- De promouvoir le territoire avec l'AER : 6 500 €



La CCPH doit impérativement se doter d'outils promotionnels pour candidater aux appels à projet et émettre des candidatures qui témoignent de notre sérieux. Un partenariat avec l'AER à ce titre a été engagé pour la réalisation d'une brochure à destination des publics cibles. Ce document en cours d'élaboration sera achevé au premier semestre.

- **De nouer des partenariats forts avec les SEM : 12 000 €**

Les EPCI ont besoin de s'appuyer sur les SEM afin d'accompagner certains projets d'investissements dont le montage juridique ou le coût élevé empêchent d'être portés en direct par notre Communauté de communes.

Conformément à la décision du conseil communautaire, nous sommes entrés en 2019 au capital de la SEM SEDIA à hauteur de 35 000 € sur 3 années. 12 000 € seront donc prévus à ce titre en 2021 pour la troisième année.

- **De clôturer l'opération FISAC**

Retenue en Janvier 2018 à l'appel à projet FISAC 2016, la CCPH a terminé son opération collective d'appui aux commerces et artisans. 2021 sera consacré au bilan de cette opération avec le cabinet SOLIHA.

Pour mémoire, ce sont près de 130 000 € de fonds d'Etat qui ont été mobilisés à ce titre via le FISAC.

- **De reconduire le partenariat avec Initiative Haute Saône : 8 500 €**

Cette enveloppe est destinée au financement de l'association qui accompagne les créateurs et repreneurs d'entreprises par des aides et prêts d'honneur. La CCPH a alimenté ce dispositif à hauteur de 20 000 € au titre des apports au fonds. 23 dossiers ont été accompagnés localement depuis notre adhésion en 2005.

- **Reconduire le partenariat avec BGE pour Créaffaire : 500 €**

- **Prévoir l'organisation des petits déjeuners entreprise : 500 €**



5.2 – Conduire des politiques complémentaires au développement économique pour maintenir et développer nos services publics intercommunaux

La CCPH gère de nombreux services qui participent tous à l'aménagement du territoire et à son animation. Il s'agit de satisfaire nos populations et également d'en accueillir de nouvelles.

Ces objectifs se déclinent à travers toute une gamme de services et d'équipements qui offrent des services de proximité étant souligné que nous nous distinguons par notre action forte dans nos politiques culturelles de qualité, dont la diversité est un vecteur indiscutable de lien social.

Les orientations sont présentées pour une meilleure lecture par délégation. Les dossiers sont pour la plupart déjà connus et restent synthétisés dans le DOB.

5.2.1 : Aménagement du territoire : Mobilités et PLUI, les 2 dossiers prioritaires

▪ Développer la compétence MOBILITES

2021 marquera un tournant dans l'exercice de la compétence MOBILITES puisque nous assumerons dès la rentrée de Septembre la gestion de transports scolaires sur notre périmètre.

La structuration d'un service MOBILITES affirme notre volonté de nous emparer progressivement de toutes les problématiques des transports.

En premier lieu 5 axes forts affichent nos priorités pour cet exercice :

- Mutualiser nos différents services de transport (TAD, navette gare-hôpital, périscolaire, piscine et transports scolaires) et lancer une consultation pour une mise en œuvre optimisée.
- Préparer les transports scolaires des 1200 élèves pour la rentrée avec l'évaluation financière auprès de la Région et de la ville d'Héricourt
- Mettre en œuvre notre plan vélo avec les études en cours pour l'extension de la voie du Tram, la connexion à Belfort et à Montbéliard
- Œuvrer aux orientations du syndicat mixte de Transport NFC notamment en développant l'application Nord Franche Comté Mobilités
- Poursuivre notre offre de services Hériva et la ligne Hôpital gare TGV.

2021 sera également consacrée à la prise en main des autres dossiers :

- Réceptionner la piste du Parc Urbain
- Préparer la création des 3 aires de covoiturage inscrites dans le PACT2
- Participer aux travaux de la 2x2 voies entre Brevilliers et Sevenans pour lesquels notre participation de 250K€ sera appelée en 2022
- Envisager sous la maîtrise d'ouvrage de la DREAL la création d'une piste cyclable depuis Brevilliers jusqu'à Argiésans



- **Poursuivre la procédure d'élaboration du PLUi valant SCOT suite au débat sur le PADD avec les Opérations zonage.**

Organiser un travail collaboratif avec les communes, consulter les personnes publiques associées et prévoir la communication auprès des habitants.

- **Prévoir en fonction des projets communaux l'enveloppe fonds de concours aux communes et l'abondement à l'AED**

Recenser les projets prévus en 2021 et instruire leur abondement.

- **Accompagner par notre cotisation à Haute Saône numérique le déploiement du très haut débit (200K€)**

Participer à l'information des communes, veiller à l'information grand public et participer aux instances HSN.

- **Accompagner les projets et études du Pôle métropolitain par notre cotisation (35K€)**

Participer aux comités de projets (santé, développement économique, aménagement du territoire, université, mobilités) et défendre nos projets mobilisant via le Pôle métropolitain des financements prévus à cette échelle (Région, Etat...).

- **Mettre à jour notre SIG via notre prestataire : 8 500 €**

Présenter et installer l'outil actualisé, organiser une formation de prise en main et prévoir un club utilisateur.

- **Installer le Conseil de Développement**

Définir et arrêter sa composition et expliciter son rôle consultatif.

- **Poursuivre notre politique en matière d'Habitat et de lutte contre la précarité énergétique.**

La CCPH continuera à budgéter les crédits pour soutenir via SOLIHA les aides à la Pierre et à accompagner les projets communaux en accordant une aide de 3000 € par logements.



Propositions du DOB : Maintenir le versement Mobilités au taux de 0,50 et analyser son recouvrement notamment en raison de la compensation par l'Etat des exonérations consenties en 2020 aux entreprises.



5.2.2 : Environnement et Développement durable, des thématiques transversales

▪ Le Plan Climat Air Energie Territorial (40K€)

Engagés en 2020 avec une première phase de restitution du diagnostic, les travaux, mis entre parenthèse par la crise sanitaire, seront poursuivis en vue de finaliser notre PCAET lequel est désormais complété par une Etude Environnementale Stratégique qui a fait l'objet d'une mission complémentaire au cabinet SAFEGE qui nous accompagne sur ce dossier.

▪ GEMAPI

❖ Le SAGE ALLAN et l'animation par l'EPTB (2 300 €)

La CCPH participe aux travaux du SAGE ALLAN et contribue au financement de l'animation du SAGE qui est confiée à l'Etablissement Public Territorial de Bassin.

❖ Travaux d'enlèvement des embâcles : (30K€)

Il convient chaque année de prévoir une enveloppe de travaux pour les enlèvements d'embâcles dans le lit de la Lizaine.

❖ Etude de bassin versant

La CCPH a adhéré à INGENIERIE 70 en 2019 pour la GEMAPI et sera étudié avec l'agence le lancement d'une étude globale de bassin versant afin de mettre à jour nos données qui datent de 15 ans et qui permettront en cas d'interventions sur le lit, les berges ou l'entretien des affluents au titre de notre compétence GEMAPI, de mobiliser les aides de l'agence de l'eau. Une telle étude répartie sur 2 exercices est en cours de chiffrage et sont étudiées les subventions mobilisables.

❖ L'étude eau – assainissement

Engagée dès 2018, cette étude mise en suspens en raison du report des élections et de la crise sanitaire, doit impérativement être restituée à présent. La phase de diagnostic sera mise à jour suite à actualisation des données pour une restitution de cette première phase avant l'été.

Pour mémoire, cette étude a été confiée aux cabinets KPMF-SAFEGE pour 76K€.



▪ Transition écologique

❖ La rénovation thermique des bâtiments

En 2020 la communauté de communes a engagé des études thermiques de certains bâtiments : Médiathèque, Pole Cadet Rousselle, CSIAG, CAPC... Ces études se poursuivent sur le premier trimestre 2021. A l'issue des phases de diagnostic et d'analyse des équipements le bureau d'étude adressera à la CCPH des préconisations en termes d'usage ou de travaux qui permettront une meilleure gestion thermique de ces bâtiments.

Le Bureau d'études Opti'home a restitué son travail pour le Centre Pierre Carmien et le Pôle Cadet Rousselle. 3 scénarii se dégagent.

1. Atteindre le niveau RT pour un montant respectivement de 32300 € HT et 34600 € HT.
2. Etre dans le cadre de la rénovation BBC : 214700 € HT et 159700 € HT.
3. Effectuer une rénovation globale du bâtiment : 402400 € HT et 309900 € HT.

A noter que le plan France Relance prévoit d'accompagner les collectivités sur ces thématiques.

❖ L'étude Qualité de l'air

Les collectivités ont l'obligation de surveiller la qualité de l'air des établissements recevant des publics âgés de – 6ans.

Des études ont été engagées en 2019 afin d'établir un diagnostic et des mesures de la qualité de l'air des pôles périscolaires, de la crèche et du RPAM. Certains villages se sont associés pour leur école. Ces études conduiront à un certain nombre de préconisations permettant de maintenir une qualité d'air optimale dans les établissements.

❖ L'éolien et le photovoltaïque

La CCPH reste en veille sur les projets éoliens et photovoltaïques initiés par les communes.

Propositions du DOB : Instaurer la Taxe GEMAPI qui avait été votée pour 45K€ en 2018 puis réintégrée dans la Taxe d'Habitation en 2019.



5.2.3 : Le tourisme, une politique qui se développe peu à peu et fait sens avec les territoires voisins

Le Territoire de la CCPH s'intègre peu à peu avec les politiques qui sont menées tant sous l'égide de Destination 70 avec les Vosges du Sud qu'au sein du pôle métropolitain.

Plusieurs projets feront l'objet d'inscriptions budgétaires en 2021 :

- Maintenir une enveloppe d'aides aux projets de gîtes ou de chambres d'hôte (5000€)
- Poursuivre la réhabilitation du Fort du Mont Vaudois avec la Ville d'Héricourt (montant à définir)
- S'engager dans la convention ceinture fortifiée Séré de Rivières pour affirmer et faire vivre le réseau d'acteurs : 1630 €
- Accompagner avec les collectivités liées par la Destination Vosges du Sud, une action de communication : 1565€



5.2.4 : Culture et Sport : 2 politiques emblématiques du Pays d'Héricourt qui vont encore se développer

2021 sera une année très riche en projets et en études dans le respect des plans d'actions du PACT2 et du contrat métropolitain.

- Le projet de complexe cinématographique : lancement des études pour la plateforme.

Pour mémoire, le projet d'accueil d'un multiplexe de 6 salles accompagné d'un bowling, de 1 à 2 restaurants, d'un laser game et éventuellement d'une autre activité connexe, a été confirmé par le prospect avec un investissement de l'ordre de 8M€. La CCPH et la Ville d'Héricourt accompagnent le dossier de CDACI en prenant en charge son coût, soit 4750 € HT chacune.

Il conviendra suite à l'acquisition des terrains réalisés en 2020, de lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre pour la réalisation de la plateforme afin de disposer d'un avant-projet détaillé pour cet été 2021. Rappelons le coût de 1,5M€ pour un taux de subvention recherché de 75%.

- Le projet de complexe de Musique en partenariat avec Alternadiff

Inscrit dans la clause de revoyure du contrat métropolitain, ce projet doit suivre le même calendrier que le précédent avec un Avant-projet Détaillé pour Juillet 2021. Le programme est en cours de définition pour une consultation de maîtrise d'œuvre rapide. Coût de 900K€ avec 75% de subventions.

▪ **Le projet de Centre de formation aux arts du cirque avec l'Odysée du Cirque**

Suite à l'étude de préfiguration d'un centre de formation engagée en 2020, le programme initialement proposé par l'association a été ajusté à la baisse dans le cadre de l'avenant au contrat métropolitain. Fixé à 1 220 000 € avec 75% de subventions recherchées, ce projet fait l'objet d'un examen attentif et est conditionné à un engagement ferme de la Région et de l'Etat sur les qualifications envisagées. Le programme en cours de discussion sera rapidement arrêté pour respecter les délais de la Région (juillet 2021) afin que nous disposions d'un APD rapidement.

▪ **Le Contrat territoire lecture (CTL), renouvellement pour 3 ans signe d'une reconnaissance de la DRAC**

Le premier CTL signé avec la DRAC en 2017 s'est terminé en 2020 après avoir été prolongé d'une année. En 2021 la médiathèque va s'engager sur un nouveau contrat triennal avec l'Etat. Il est très rare que la DRAC finance 2 contrats de suite à la même collectivité ce qui prouve le dynamisme de la médiathèque. Il s'articulera autour de trois thématiques artistiques : arts plastiques, écriture et images animées.

Ces trois domaines seront liés par des actions (construites autour de résidences d'artistes) qui prendront forme autour de deux nouveaux outils :

- Installation d'une Micro-folie : Initié par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette, le projet Micro-folie s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux. Réunissant plusieurs milliers de chefs d'œuvre cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite. En visite libre ou en mode conférencier, le musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle. Il sera installé dans l'auditorium de la médiathèque via un écran de projection grand format et des modules interactifs pilotés par une quinzaine de tablettes tactiles.
- Elargissement du FabLab à la création numérique : le FabLab de la médiathèque sera complété d'un pôle de médiation et de création numérique afin de répondre aux nouveaux enjeux du CTL. Pour marquer cette évolution le service sera rebaptisé Numhériblab. L'intégration de nouveaux outils numériques permettra de travailler avec les usagers du service sur les domaines de l'image et du son, de la réalité augmentée et de la réalité virtuelle, de la programmation informatique et de la robotique.

Les investissements liés au déploiement de ces deux dispositifs seront réalisés avec les soutiens de l'Etat et du Département de la Haute-Saône.



▪ **Le Contrat Territorial de Développement Culturel et d'Education Artistique et Culturel (CTDCEAC), un nouvel enjeu**

En lien avec le CTL, le DRAC BFC a proposé à la CCPH de s'engager sur un autre type de contrat, davantage tourné vers l'éducation artistique et culturelle. Ce dispositif permettra le déploiement dès 2021 et pour trois ans de l'accueil en résidence de deux compagnies artistiques (la Cie *Zocha* et la Cie *Un château en Espagne*) qui travailleront parallèlement à la mise en œuvre de projets sur la ville centre et dans plusieurs villages du Pays d'Héricourt. Les actions portées par ces deux acteurs se feront en direction de publics parfois éloignés des offres culturelles actuelles. Des liens forts seront tissés avec les acteurs artistiques du Pays d'Héricourt. La médiathèque assurera la coordination de ces actions.

▪ **Le projet Multiprise : édition n°2**

Avec le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté, la médiathèque organisera en 2021 la deuxième édition de son dispositif *Multiprise* qui s'articule autour de l'accueil d'un artiste plasticien en résidence dans une entreprise du Pays d'Héricourt. L'entreprise qui accueillera l'artiste mettra à sa disposition ses compétences et savoir-faire techniques et humains et l'accompagnera ainsi dans son processus de création via Hérilab. Les œuvres créées dans le cadre de ce dispositif rejoindront la collection de l'artothèque de la Médiathèque.

▪ **L'enrichissement des collections de l'artothèque, de la Médiathèque et de la Ludothèque**

Au-delà des crédits d'acquisitions annuels de livres et de jeux, la Médiathèque travaille à l'enrichissement des collections de son artothèque par l'établissement de deux types de partenariats :

- Partenariats d'éditions avec des structures d'art contemporain régionales et nationales (Le 19 Centre régional d'Art Contemporain, Galerie Robert Dantec de Belfort, École nationale supérieure de la photographie d'Arles) en mettant à disposition d'artistes soutenus par ces structures les outils et le savoir-faire des agents d'Hérilab. Comme pour le dispositif Multiprise, les œuvres réalisées dans le cadre de ces partenariats seront intégrées aux collections de l'artothèque (par donation).
- Projet de donation de plusieurs dizaines d'œuvres par Philippe Cyroulnik, critique d'art et commissaire d'exposition, ancien Directeur du Centre Régional d'art contemporain de Montbéliard.



En ce qui concerne les projets de l'école de musique, 2021 sera consacré à la finalisation du projet d'établissement pour fixer le cap sur les 5 prochaines années. 3 projets phare devraient rythmer l'année en s'adaptant au contexte sanitaire.

- **Le projet de réalisation d'un conte musical**

Après une première réalisation en 2020, la Médiathèque et l'école de musique vont travailler ensemble en 2021 sur un projet de conte musical. L'écriture et l'illustration du conte seront réalisées par les agents de la médiathèque. La partie musicale sera composée et interprétée par les professeurs de l'école de musique. Un projet de partenariat avec les étudiants du BTS audio-visuel du Lycée Germaine Tillon de Montbéliard est à l'étude pour la réalisation d'une vidéo qui valorisera ce conte sur le site internet de la CCPH et sur les réseaux sociaux. Une diffusion en direct devant un public est envisagée si les conditions sanitaires le permettent.

- **Le concours de trompette : 2^{ème} évènement**

La 2^{ème} audition organisée en février a été pleinement réussie sous un format adapté au contexte sanitaire.

- **CHOREIA, l'espoir d'un spectacle en 2021**

L'école de musique envisage si le spectacle ne pouvait avoir lieu de le filmer et de le diffuser sur internet.



EN CE QUI CONCERNE LE BUDGET COMMUNICATION

- Les budgets consacrés à la communication interne (magazines, rapport d'activité, site internet) seront maintenus à même hauteur
- La signalétique des zones d'activités engagée en 2020 sera effective en 2021 pour une mise à jour des informations.
- Le soutien aux associations sera poursuivi dans les mêmes conditions qu'en 2020, sous réserve des demandes et du contexte sanitaire.



5.2.5 – L’emploi et la solidarité, des prérogatives communautaires fortes et des budgets confirmés.

Dans la situation difficile que connaît le pays, nos associations et nos structures d’insertion, la CCPH confirme son engagement financier en maintenant ses aides et subventions à tous les opérateurs de l’emploi, de l’insertion et de la formation professionnelle du Pays d’Héricourt :

- 19 000 € pour la mission locale
- 15 000 € pour les Jardins du Mont Vaudois
- 1000 € pour FRIPVIE
- 36 000 € pour l’ADCH via la convention d’objectifs et de moyens
- Et pour la deuxième année sur l’engagement de 4 ans pris par le conseil, 10 000 € au bénéfice de l’ADCH pour consolider les fonds propres associatifs.

L’animation du PLIE et du réseau local reste un axe fort de notre action communautaire.

A noter que pour 2021, la CCPH accompagnera le projet de développement des Jardins du Mont vaudois en prenant à sa charge les travaux de raccordement à l’eau potable pour le site de Trémoins – Verlans.

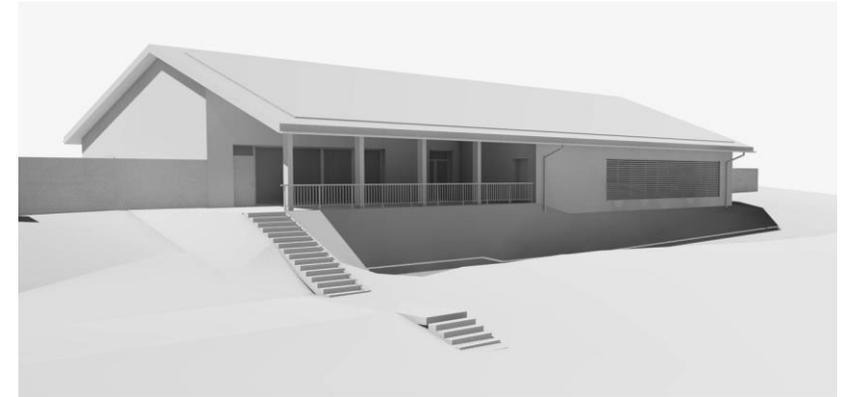
5.2.6 – Les déchets ménagers, une nouvelle ambition pour une politique de tri renforcée.



Afin de répondre aux obligations réglementaires (la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTEV) et à la loi relative à l’anti-gaspillage et l’économie circulaire (AGEC)) ainsi qu’à leurs objectifs, la communauté de communes a répondu à un appel à projet de l’ADEME et s’engage dans une réflexion pour la collecte des biodéchets. En parallèle, des actions de développement du compostage collectif, en pied d’immeuble seront engagées dès 2021. Les actions de sensibilisation au compostage individuel seront poursuivies et l’ensemble de la politique en faveur du tri sera renforcé avec l’arrivée d’un ambassadeur du tri en cours de recrutement.

5.2.7- La politique enfance – jeunesse : une identité forte de la CCPH pour un service de qualité

Le contexte COVID a complexifié l'organisation des services toute l'année 2020 mais a été révélateur d'une capacité d'adaptation exemplaire de la part des services du multi accueil, du RPAM, des services périscolaires et de la cuisine centrale dont les conditions de travail ont été mises à rude épreuve. La mobilisation pleine et entière des équipes a été à la hauteur des attentes des usagers et l'organisation générale de ces services et leurs conditions de travail feront l'objet d'une analyse globale afin de concilier nos attendus et les difficiles réalités du terrain.



- Le pôle périscolaire de PLOYE, une réception prévue à la rentrée de Septembre.
- Les études du pôle périscolaire d'Echenans seront engagées en fonction du calendrier du projet porté par les communes d'Echenans – Mandrevillars
- La Convention Territoriale Globale (CTG), un partenariat fort et indispensable avec la CAF

La CTG est une convention de partenariat signée entre la CAF de Haute-Saône et les collectivités locales. Elle succède au Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) qui a pris fin en 2020. La CTG doit donc être discutée avec la CAF pour reconduire le partenariat sur 4 ans.

La CTG favorise la territorialisation de l'offre globale de service de la CAF en cohérence avec nos politiques locales. L'accent est toujours mis sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse et s'ouvre sur l'animation de la vie sociale, la parentalité, le logement et l'accès aux droits. La CTG développe une approche qui décloisonne les services existants sur le territoire. Elle regroupe l'ensemble des dispositifs en un seul, pour aborder les problématiques des familles de façon globale et transversale.

Elle permet une réponse plus cohérente et coordonnée à l'échelle d'un territoire, aux profits des habitants. La convention sera donc l'occasion d'aborder la reconduction de nos services mais également les champs qui pourraient être développés (LAEP, inclusion ...).

Pour mémoire, le montant de la subvention apportée à ce titre par la CAF pour l'année 2020 est de 550 921.21€ pour un engagement total annuel toutes prestations confondues de plus de 800K€.

▪ La Loi Egalim nous invite au BIO

La loi du 30 octobre 2018 portant sur l'agriculture et l'alimentation « EGAlim » prévoit un ensemble de mesures concernant la restauration collective publique et privée afin de favoriser l'accès à tous à une alimentation plus saine, sûre et durable.

Pour rappel, la cuisine centrale a mis en application des mesures suivantes :

- 2016 : Mise en place du Zéro déchet – Zéro Gaspillage
- 1^{er} novembre 2020 : Mise en place du menu végétarien une fois par semaine

A partir du 1^{er} janvier 2022, la cuisine centrale devra proposer 50% de produits de qualité et durable dont 20 % de bio.

Un accompagnement sous forme d'audit est nécessaire afin de mettre en place les menus BIO, la gestion des goûters. Cet accompagnement permettra de donner une ligne conductrice sur le budget à y consacrer et les axes d'amélioration portant sur l'organisation de la cuisine centrale.



▪ Les animations des services petite enfance, enfance et jeunesse poursuivies sous réserve de l'évolution du contexte

Les services continueront de proposer des ateliers, sorties, conférence et animations mais sous condition du respect des mesures sanitaires. Le projet reporté à plusieurs reprises de Maison de tous les dangers, en vue de la prévention des risques domestiques, est remis à fin d'année 2021 en accord avec l'association.

5.3 - Les autres engagements financiers de la CCPH

Au-delà des orientations par délégation, la CCPH devra inscrire au budget les dépenses résultant de nos engagements financiers, de besoins courants sur notre patrimoine, de renouvellement du parc informatique des services et de nouvelles études :

- Nouveau Pacte fiscal et financier : accompagnement de KPMG : 25K€
- Etudes du nouveau siège de la CCPH (selon avancement)
- Prise en charge du contingent incendie à la place des communes : 330 000 €
- Enveloppe de travaux pour la maintenance de notre patrimoine bâti (à définir au budget)



La communauté de communes possède une trentaine de bâtiments qui représentent plus de 17 000 m². Il sera prévu comme affectée à la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation et d'amélioration thermique des équipements et du patrimoine communautaire.

- Renouvellement du parc informatique et migrations de logiciels



La communauté de communes doit faire évoluer partiellement son parc informatique afin de prendre en compte l'obsolescence d'une partie des environnements Windows déployés au sein des différents services. Ces évolutions nécessiteront le remplacement d'une partie du parc informatique.

Depuis la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, et le renouvellement des conseils communautaires, la convocation dématérialisée des élus est devenue la règle et la convocation papier l'exception. De plus, les intercommunalités ont désormais l'obligation de transmettre aux élus des collectivités adhérentes tous les documents des séances par voie électronique. Aussi afin de sécuriser ces transmissions et de disposer d'outils adéquats, la

CCPH envisage de se doter d'un outil permettant l'envoi des convocations de manière dématérialisée et suivie. Ce logiciel permettra également l'envoi facilité des rapports préparatoires des assemblées aux conseillers communautaires mais également aux conseillers municipaux.

Dans la continuité des obligations réglementaires de dématérialisation : dématérialisation des factures, des marchés, des actes, ... il apparaît nécessaire que la CCPH se dote d'outils de gestion documentaire. La mise en place de cet outil s'inscrit dans un esprit de modernisation des services et de facilitation de leurs activités : gain de temps dans le cadre de la recherche documentaire, suivi des correspondances et réponses apportées, archivages et classement des dossiers, mise en commun des éléments sans doublon papier, ...

Certains services souhaitent améliorer leurs organisations en se dotant d'outils dédiés : Services Ressources humaines, Finances, Transport.

Enfin, des logiciels sont tenus de migrer pour tenir compte des nouvelles réglementations comptables. Sont concernés l'école de musique et les services enfance jeunesse.

2021 sera donc de ce point de vue une année particulièrement exigeante du point de vue budgétaire.



6. LES PROPOSITIONS

Il est proposé à travers ce débat d'orientation budgétaire :

1 ► De confirmer notre action économique pour préparer l'avenir en activant tous les leviers mis à notre disposition

Il s'agira par tous moyens d'agir pour augmenter les bases de la fiscalité économique qui est devenue en 2021 notre principale ressource fiscale.

Pas de hausse de la CFE en 2021 compte tenu du contexte et des taux pratiqués dans le Nord Franche Comté

Pas de modulation de la TASCOM

2 ► De maintenir le versement Mobilités au taux de 0,50

3 ► D'instaurer de nouveau la Taxe GEMAPI pour un montant de l'ordre de 45 000 € comme en 2018

4 ► D'envisager de lever progressivement la Taxe sur le Foncier Bâti pour retrouver les marges de manœuvre perdues par le reversement rétroactif de la Taxe d'Habitation

5 ► De prélever tout ou partie de la provision de 255 000 € constituée sur le budget principal

6 ► De prévoir une enveloppe de fonds de concours aux communes

7 ► D'engager l'élaboration du nouveau Pacte Fiscal et Financier 2021-2026

8 ► De garantir le haut niveau de services à la population

9 ► Et pour les budgets annexes

- De développer l'offre de transport en lien avec le Versement Mobilités,
- De poursuivre notre politique en matière de tri sélectif et d'adapter la politique tarifaire pour faire face aux hausses du SYTEVOM mais au juste besoin compte tenu des provisions existantes sur ce budget,
- De poursuivre la gestion du Centre d'affaires pour un taux d'occupation optimum,
- D'engager les orientations déclinées pour les ZA des Champs Piot et des Guinnottes.

7. ANNEXE

STRUCTURE DES EFFECTIFS DE LA CCPH

■ Évolution des emplois

Au 31 décembre 2020, l'état des effectifs est le suivant :

- 104 agents titulaires 87,72 ETP
- 27 agents contractuels 11,97 ETP
 - o 3 CDI 1.56 ETP
 - o 5 Contractuels sur emplois vacants 1.78 ETP
 - o 4 Contractuels pour remplacement d'agents absents 2.83 ETP
 - o 11 Contractuels pour renfort d'activité 3.53 ETP
 - o 4 CUI/CAE 2.27 ETP

Soit un total 99,69 ETP pour 131 agents.

Au cours de l'année 2020, plusieurs changements ont modifié les emplois et la masse salariale :

- Régularisation des heures complémentaires de 3 agents périscolaires et 1 agent de la cuisine centrale, ce qui s'est traduit par une augmentation de leur temps de travail « titulaire » **soit 0.73 ETP / mois**
- Réduction du temps de travail statutaire d'un agent du service périscolaire, à sa demande, passant de 28H à 25H/semaine
- Création d'un poste à temps complet d'Educateur des activités physiques et sportive au bassin d'apprentissage suite au départ d'un agent en disponibilité dont le grade ne correspondait pas à la surveillance et l'enseignement de la natation
- Transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe en un poste d'agent social suite à une mutation interne au service multi-accueil
- Création d'1 ETP poste d'adjoint administratif pour les services administratifs **soit +1 poste**
- Création de postes de contractuels pour renfort d'activité sur le service périscolaire.
- Création de 'un poste de contractuel pour renfort d'activité sur 4 mois au service déchets
- Création d'un poste à 35H et un poste à 20H à la médiathèque pour pérenniser deux agents déjà présents en contrats suite à la création de nouveaux services (médiation numérique, Fablab, artothèque, jeux vidéo...)
- Création d'un poste de catégorie B chargé de prendre en charge la gestion d'un pôle périscolaire, la mise en place de projets communautaires et la gestion des mini-camps (poste pourvu le 1^{er} septembre 2020)
- **Remplacement de congés maladie :**
 - ✦ Un agent au service déchets ménagers sur 12 mois pour remplacer un agent en congé longue maladie, **soit 36 391 €**
 - ✦ Un agent au service multi-accueil sur 12 mois pour le remplacement d'un agent en accident de service **soit 35 281 €**
 - ✦ Remplacement au service Cuisine Centrale d'un agent en congés longue maladie via des heures complémentaires aux agents titulaires et d'un contrat de remplacement **soit 16527 €**
- Paiement de la cotisation « versement transport » sur 12 mois au lieu de 6 mois en 2020 et augmentation du taux au 1^{er} juillet 2020 (passant de 0.30 à 0.50%) **soit + 6136 €**
- Annulation de la cotisation CNFPT en soutien et par solidarité envers les collectivités territoriales durement frappées par la crise sanitaire sur les mois de novembre et décembre 2020, **soit 3600 € d'économie**



- Répartition des effectifs au 31 décembre 2020

122 postes sont créés au 31-12-2020 représentant 97.46 Equivalent Temps Plein (ETP).

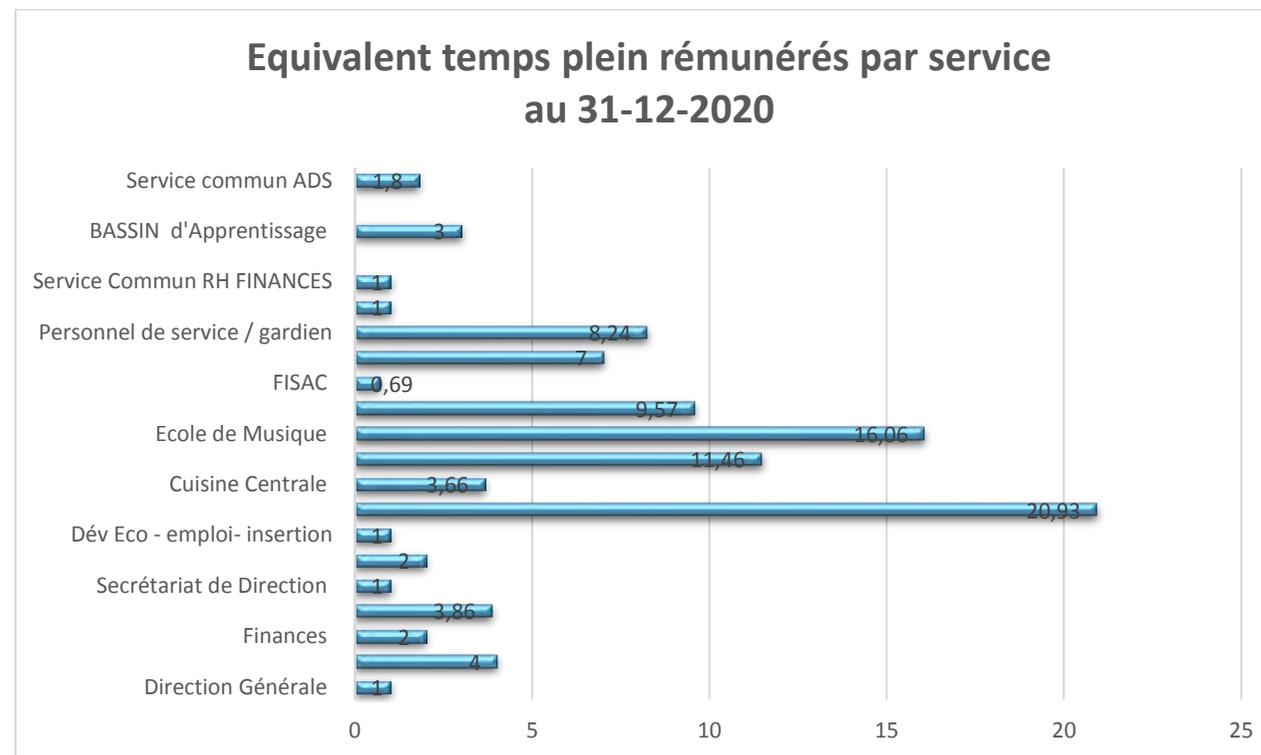
REPARTITION DES EFFECTIFS SUR EMPLOIS CREEES AU 31/12/2020

Services	Postes créés	ETP	Postes pourvus	Hommes	Femmes
Direction Générale	1	1	1	1	0
Secrétariat Général - Marché	4	4	3.8	0	4
Finances	2	2	2	0	2
RH	4	3.86	2.86	0	4
Secrétariat de Direction	1	1	0.9	0	1
Aménagement du territoire	2	2	1.8	1	1
Dév Eco - emploi- insertion	1	1	1	0	1
Ss total Service Administratif	15	14.86	13.36	2	13
Périscolaire	33	20.93	19.05	4	29
Cuisine Centrale	4	3.66	3.66	2	2
Petite Enfance	12	11.46	10.66	0	12
Ecole de Musique	23	16.06	15.97	13	10
Médiathèque	10	9.57	9.07	4	6
FISAC	1	0.69	0	0	0
Déchets	7	7	6	6	1

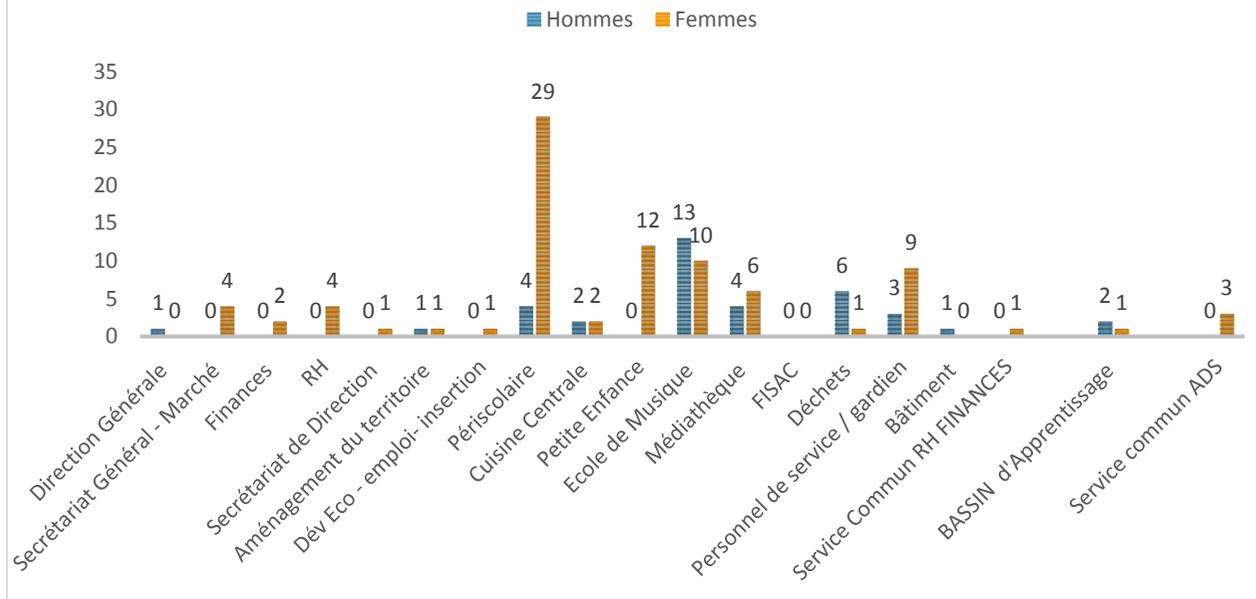




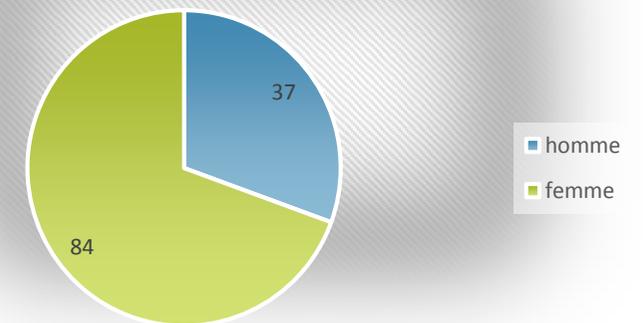
Personnel de service / gardien	12	8.24	7.32	3	
Bâtiment	1	1	1	1	0
Ss Total Service Technique	20	16.24	14.32	10	10
Service Commun RH FINANCES	1	1	1	0	1
BASSIN d'Apprentissage	3	3	2	2	1
TOTAL GENERAL	122	97.47	89.09	37	84
Service commun ADS	3	1.8	1.8	0	3



RÉPARTITION HOMMES-FEMMES PAR SERVICE AU 31-12-2020



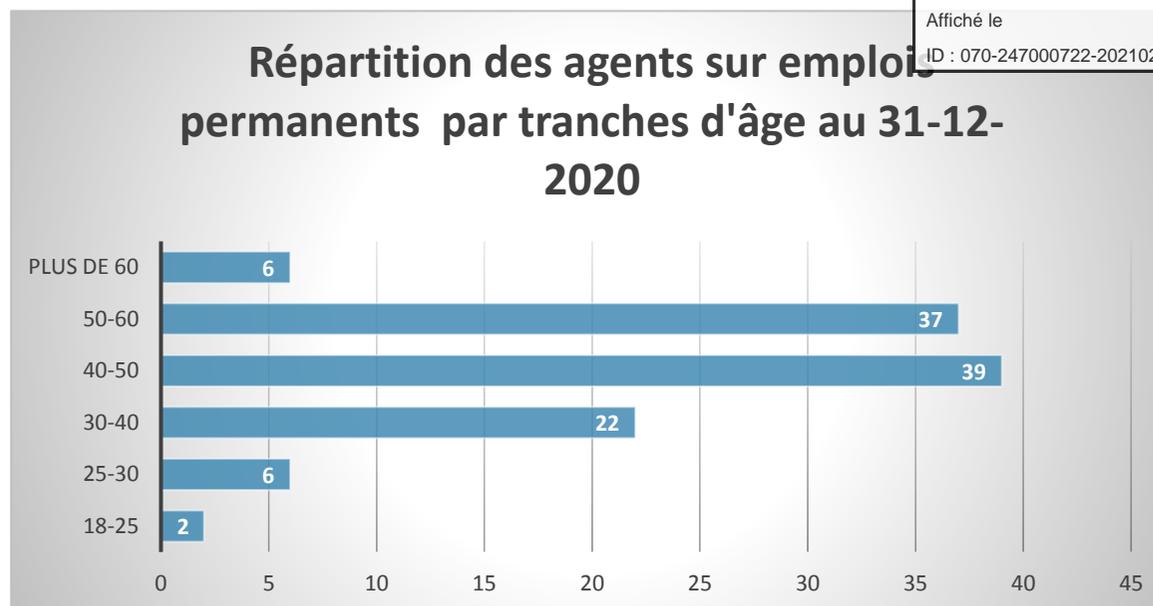
Répartition Hommes-Femmes sur emploi permanents occupés au 31/12/2020



37 % des postes sont occupés par des hommes, 84 % des postes sont occupés par des femmes.

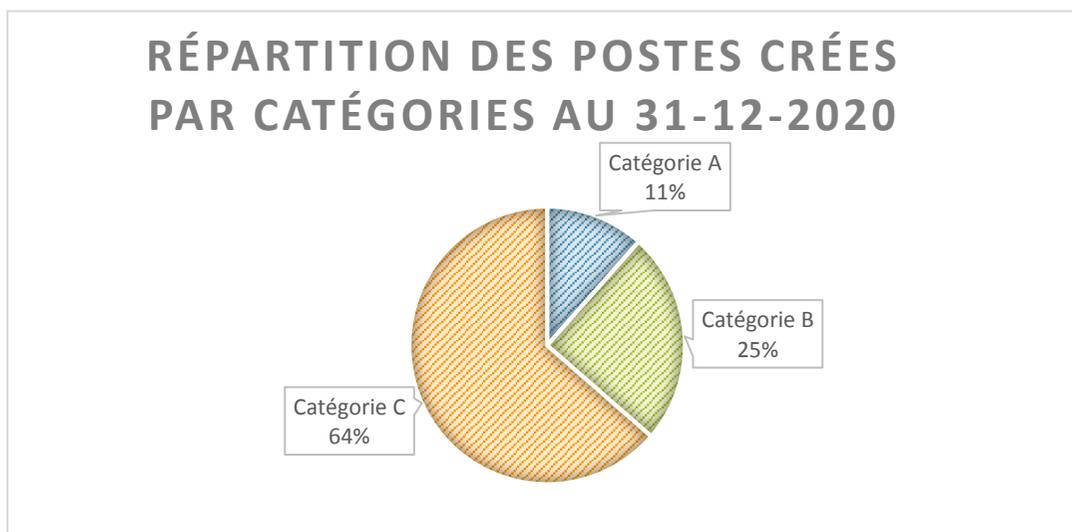
La grande majorité des emplois est occupée par des femmes notamment dans la filière de l'animation et de la petite enfance.

- Répartition par tranche d'âge



La majorité des agents se situe dans la tranche d'âge des 40-50 ans. L'âge moyen des agents de la collectivité sur les emplois permanents est de 47 ans.

- Répartition des agents par catégorie



- *Evolution du temps de travail des agents*

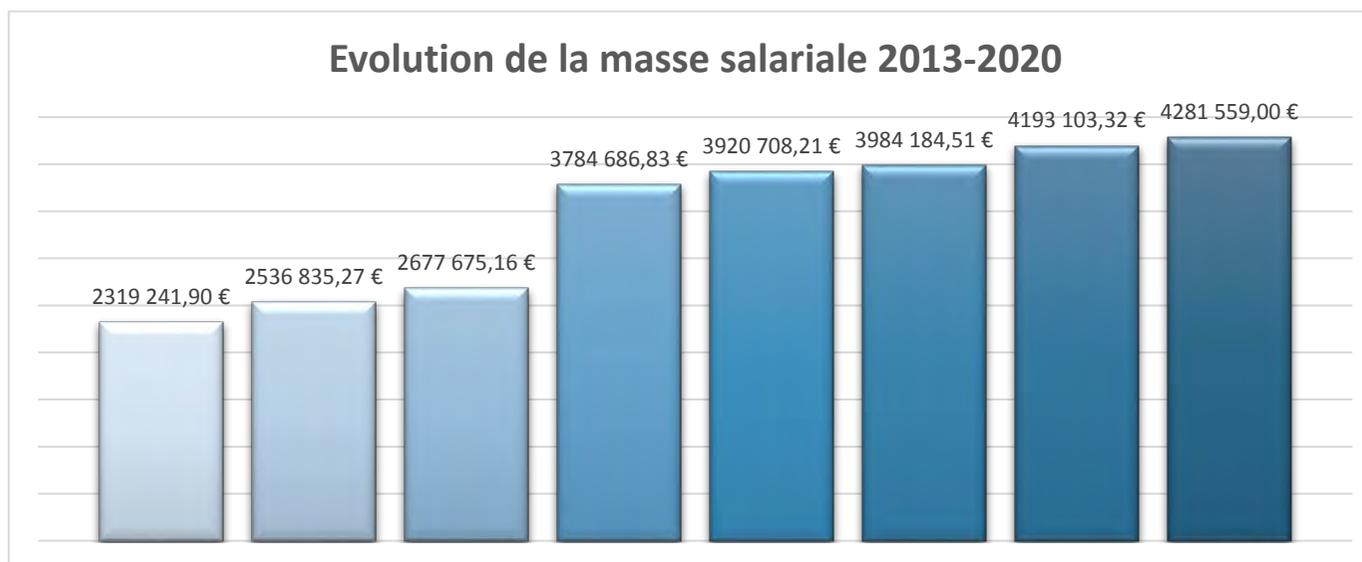
L'année 2020 n'a pas vu d'évolution en ce qui concerne le temps de travail des agents.

Ceux-ci sauf sujétions de service peuvent effectuer une durée hebdomadaire de 35 h ou de 36 h avec 6 jours de RTT.

Les agents bénéficient de 6 semaines de congés + 3 jours de congés exceptionnels.

- *Evolution de la masse salariale*

Masse salariale 2020 : 4 281 559 €

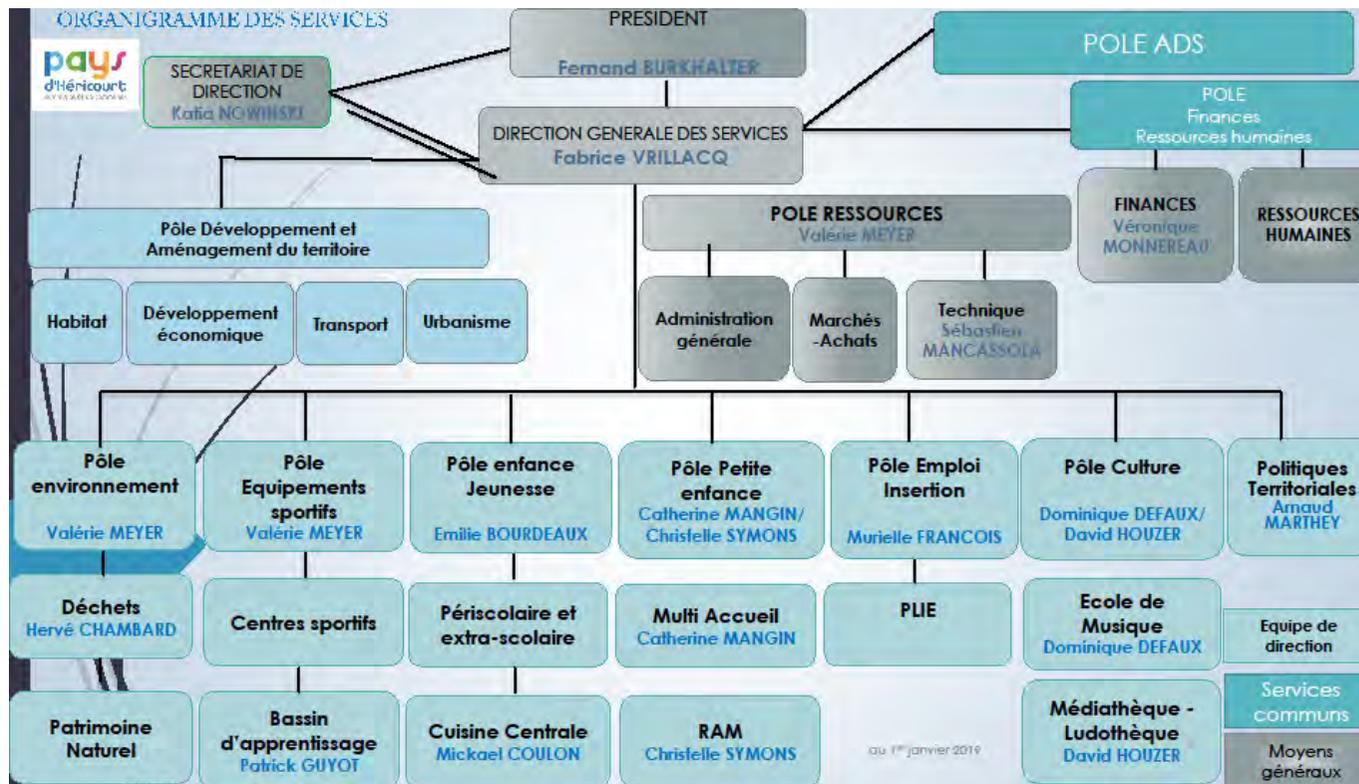


- **Avantages en nature et en espèces dont bénéficient les agents de 2015 à 2020**

Chèques Vacances		
2015	84 bénéficiaires	5 480 chèques
2016	109 bénéficiaires	6 460 chèques
2017	109 bénéficiaires	6 500 chèques
2018	117 bénéficiaires	6 940 chèques
2019	109 bénéficiaires	6 640 chèques
2020	109 bénéficiaires	6 395 chèques

Mutuelle	
2015	63 bénéficiaires
2016	90 bénéficiaires
2017	89 bénéficiaires
2018	78 bénéficiaires
2019	81 bénéficiaires
2020	80 bénéficiaires

■ Organigramme de la CCPH



Petit glossaire

AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité
AMO : Assistant à Maitrise d'Ouvrage
ACTP : Attribution de Compensation de la Taxe professionnelle
APD : Avant-Projet Définitif
APS : Avant-Projet Sommaire
CAF : Capacité d'Auto Financement
CAPC : Centre d'Affaires Pierre Carmien
CET : Contribution Economique Territoriale
CFE : Contribution Foncière des Entreprises
CIF : Coefficient d'Intégration Fiscale
CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CVAE : Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises
CGI : Code général des impôts
DGCL : Direction générale des collectivités locales
DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
DMTO : Droits de mutation à titre onéreux
DNP : Dotation Nationale de Péréquation
DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL : Dotation de soutien à l'investissement local
EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
ETP : Equivalent Temps Plein
FISAC : Fonds d'Intervention pour les services, l'artisanat et le commerce
FNGIR : fonds nationaux de garantie individuelle des ressources
FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes
FPU : Fiscalité Professionnelle Unique



FSIL : Fonds de Soutien à l'Investissement Local

FSN : Fonds de Solidarité Numérique

FTTH : Fibre à l'habitant

GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et protection des inondations

GVT : Glissement Vieillesse Technicité

HSN : Haute-Saône Numérique

IFER : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux

LFI : Loi de Finances Initiale

PADD : Projet d'aménagement et de développement durable

PCAET : Plan climat air énergie territorial

PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi

PLF : Projet de loi de finances

PLUI : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

PF : Potentiel Financier - **PFA** : Potentiel Financier Agrégé

PFIA : Potentiel Financier Intercommunal Agrégé

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SDAN : Schéma Directeur d'Aménagement Numérique

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

SRCAE : Schéma régional climat air énergie

SRDEII : Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation

SIG : Système d'Information Géographique

SPANC : Service public d'assainissement non collectif

TAD : Transport A la Demande

TASCOM : Taxe sur les Surfaces Commerciales

VT : Versement Transport

ZAC : Zone d'Aménagement Concerté



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°033/2021

Objet : Fonds Régional des Territoires : Attribution de subventions

Le Président rappelle que la CCPH et la Région se sont engagées dans un plan de soutien et de relance en faveur des TPE (moins de 10 salariés) à travers le Fonds Régional des Territoires qui prendra fin au 31 décembre 2021. Ce fonds comporte 3 volets :

- Un volet d'aides à l'investissement dont le règlement d'intervention pour l'année 2021 a été adopté lors du Conseil Communautaire du 15 décembre ;
- Un volet d'aides au fonctionnement pour le financement d'outils numériques tels que les sites internet (Délibération du Conseil communautaire du 5 novembre 2020) ;
- Un volet d'aide au fonctionnement en soutien à la trésorerie abondé par la Région (Délibérations des Conseils Communautaires des 5 et 17 novembre 2020).

Plusieurs dossiers ont été reçus depuis le dernier conseil communautaire et il convient de se prononcer sur ces demandes d'aides :

Envoyé en préfecture le 08/03/2021
 Reçu en préfecture le 08/03/2021
 Affiché le 
 ID : 070-247000722-20210225-33_2021-DE

- Volet aide à l'investissement :

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet (assiette des dépenses éligibles)	Taux de participation conformément au règlement d'intervention	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
Bureau d'étude OPTIM'Home LUZE (Conseil en efficacité énergétique des bâtiments)	Acquisition de matériel informatique dans le cadre d'une création d'emploi	4352.68 €	40 %	1741.07 €	348.21 €	1392.86 €

- Volet aides au fonctionnement pour le financement d'outils numériques :

Entreprise	Nature du projet	Coût du projet	Montant de la subvention	Dont participation CCPH	Dont participation Région
INSTITUT DE BEAUTE – PARFUMERIE CHRISTINE Héricourt	Abonnement site vitrine Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	1308 € HT	500 €	100 €	400 €
BOUCHERIE NAVILLIAT Héricourt	Abonnement site vitrine et option e-commerce Plateforme EN BAS DE CHEZ MOI	2016 € HT	850 €	170 €	680 €

- Volet aide au fonctionnement en soutien à la trésorerie

De nouvelles demandes ont été reçues concernant l'aide de 500 € de la CCPH ce qui porte à 82 le nombre d'entreprises aidées sur ce dispositif.

Certaines entreprises nous ont également adressés une demande de soutien au titre de l'aide complémentaire de la Région. Pour mémoire, cette aide de 1000 € n'est mobilisable que si la perte de chiffre d'affaire au titre du mois de novembre 2020 n'a pas été intégralement compensée par le Fonds de solidarité National.

Le tableau ci-dessous liste les entreprises éligibles à l'une et/ou l'autre de ces aides :

Entreprise	Aide CCPH	Aide Région en complément du fonds de solidarité national
NB CONFECTION (Mod'elle Boutique) Héricourt	500 €	1000 €
HARAS DU CARLIN – Vyans le Val	500 €	1000 €
Salon de coiffure CASSIOPEE – Héricourt	500 €	1000 €

Au regard de la crise sanitaire toujours en cours, la Région a décidé le 5 février 2021 de proposer aux EPCI qui le souhaitent un abondement du Fonds Régional des Territoires sur le volet fonctionnement pour soutenir la trésorerie des entreprises et/ou sur le volet investissement en soutien aux projets d'acquisition de matériels. Les crédits déjà fléchés par la CCPH sur le volet fonctionnement permettent d'appeler ce nouvel abondement sur le principe de 1€ par habitant pour la contrepartie CCPH (20 962 €) et 2€ par habitant pour l'abondement Région (41 824€) portant ainsi l'enveloppe du volet fonctionnement à 125 772 € au total sachant qu'à ce jour 68 000 € ont été programmés ou réservés sur l'aide à la trésorerie et l'aide à la mobilisation des outils numériques de la plateforme EN BAS DE CHEZ MOI.

Il est donc proposé de solliciter la Région pour un avenant n°2 à la convention FRT afin d'abonder le volet fonctionnement selon les montants présentés ci-dessus.

Ces crédits pourront être mobilisés pour des entreprises de moins de 10 salariés justifiant d'une perte de chiffre d'affaire mensuelle de plus de 30 % par rapport au même mois de l'année N-1 (ou N-2 pour les mois de mars, avril et mai), sous réserve des pièces justificatives suivantes : bilan et compte de résultat des années considérées, justificatifs des charges de fonctionnement, justificatifs des autres aides perçues (Fonds de Solidarité National, chômage partiel, ...). Le montant maximum de l'aide est plafonné à 1 500 € et ne peut être versé qu'une fois par entreprise.

Sur le volet investissement l'enveloppe disponible est de 104 810 € sur lesquels 17 290 € ont été programmés à ce jour. Il n'y a pas lieu à ce stade d'abonder le fonds.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** les montants des subventions présentées ci-dessus sur le volet fonctionnement du FRT,
- **DECIDE** de solliciter la Région pour un abondement du volet fonctionnement à hauteur de 2 € par habitant soit 41 924 €, la CCPH présentera une contrepartie de 20 962 € soit 1€ par habitant,
- **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2021.

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-33_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°034/2021

Objet : Aide à l'immobilier d'entreprise - Attribution d'une subvention à l'entreprise PACKMAT SYSTEM

Le Président expose qu'en septembre 2020, le conseil communautaire a validé la cession du lot 5 de la zone des Guinottes 2 à la société PACKMAT SYSTEM dans le cadre de son projet de réinstallation dans des locaux plus fonctionnels et mieux adaptés à ses contraintes de production d'une part et à son besoin de développement d'autre part. Cette société, créée en 2000 à Héricourt, propose des solutions destinées à optimiser les services de compaction et de collecte de déchets à destination du marché européen : compacteurs mobiles, véhicules de collecte... L'entreprise compte aujourd'hui environ 50 salariés et connaît un développement important de ses activités sur des marchés à l'export. Le chef d'entreprise, Monsieur EUVRARD souhaite aujourd'hui installer ses équipes dans des locaux plus conformes aux ambitions de l'entreprise. Le projet de construction a été confié à l'entreprise générale de travaux TED pour un coût total de 3 160 000 € HT pour un bâtiment d'environ 5000m² composé d'un atelier, de bureaux et de locaux sociaux. L'activité de l'entreprise est éligible à notre dispositif d'aide à l'immobilier pour ce qui est des travaux de construction et nous avons été officiellement sollicités à ce sujet le 4 février 2021.

Par délibération du 5 octobre 2017, la Communauté de communes du Pays d'Héricourt a délégué au Département la compétence d'octroi d'aide à l'immobilier d'entreprise. Le Conseil départemental, par délibération du 16 octobre 2017, a accepté cette délégation et une convention liant les deux parties a été conclue le 23 novembre 2017.

Par délibération du 5 octobre 2017, la Communauté de Communes a également autorisé la Région à intervenir en matière d'aide à l'immobilier des entreprises.

Compte-tenu de nos règlements d'intervention respectifs et afin d'accompagner au mieux ce projet de construction, il convient de définir des assiettes de dépenses différentes, le projet étant porté à la fois par l'entreprise en direct et par la SCI PACKMAT IMMO.

Le plan de financement de l'opération est le suivant après application des taux d'intervention et des plafonds des financeurs soit :

- 20 % pour la Région plafonnés à 50 000 €,
- 5 % pour la CCPH plafonnés à 50 000 €,
- 5 % pour le Département plafonnés à 50 000 €.

A noter que l'intervention de la Région est susceptible d'être bonifiée jusqu'à 100 000 € en fonction des choix techniques retenus par l'entreprise en matière d'économies d'énergie

Dépenses			Ressources prévisionnelles	
Portage PACKMAT SYSTEM	565 000 €	18 %	Région CCPH Département Reste à financer par l'entreprise	50 000 € 9 000 € (18 % de 50000 €) 9 000 € (18 % de 50000 €) 497 000 €
Portage PACKMAT IMMO	2 595 000 €	82 %	CCPH Département Reste à financer par l'entreprise	41 000 € (82 % de 50000 €) 41 000 € (82 % de 50000 €) 2 513 000 €
Total	3 160 000 € HT	100 %	Total	3 160 000 €

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- D'attribuer une subvention d'aide à l'immobilier de 9 000 € à la société PACKMAT SYSTEM sous réserve de l'instruction du dossier par les services de la Région et du Département,
- D'attribuer une subvention d'aide à l'immobilier de 41 000 € à la SCI PACKMAT IMMO sous réserve de l'instruction du dossier par les services de la Région et du Département,
- D'autoriser le Président à signer tous documents relevant de cette décision,
- D'inscrire les crédits au budget 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-34_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-35_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°035/2021

Objet : Etude préalable à l'aménagement de la tranche 2 des Guinottes 3 - Demande de subvention

Le Président expose que dans la continuité de l'aménagement du Pôle de Développement Economique des Guinottes, il convient de mener 2 études préalables à l'aménagement de la 2^{ème} tranche des Guinottes 3 :

- Etude loi sur l'eau
- Etude écologique

Ces études sont d'un montant total de 20 000 € (7 000 € pour le dossier loi sur l'eau et 13 000 € pour l'étude écologique).

Il est proposé de solliciter une subvention auprès de l'Etat soit au titre de la DETR soit au titre du FNADT afin de nous accompagner dans ces procédures.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) **DECIDE :**

- De solliciter une subvention auprès de l'Etat à hauteur de 50 % des dépenses prévisionnelles pour la conduite des études préalables à l'aménagement de la 2^{ème} tranche des Guinottes 3,
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à cette demande,
- D'inscrire les recettes au budget 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-36_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°036/2021

Objet : Activités cinématographiques, arts du cirque et activités musicales - Déclaration d'intérêt communautaire

Le Président expose que par délibération n°167/2017 du 9 novembre 2017, le conseil communautaire a défini l'intérêt communautaire de certaines compétences conformément à l'article L. 5214-19 III du CGCT.

En effet, en application de la loi NOTRe du 7 août 2015 et de l'article L. 5214-16 IV du CGCT, l'intérêt communautaire est déterminé par simple délibération du conseil communautaire et il en résulte qu'il n'a pas à figurer dans les statuts et s'applique de plein droit dès que la délibération du conseil communautaire le définissant est exécutoire.

Aussi, dans le cadre de la compétence optionnelle sport et culture que détient la CCPH :

- Sont considérés d'intérêt communautaire au titre des équipements sportifs :

- Le Centre Sportif Intercommunal André GIRARD et le plateau sportif du Collège Pierre et Marie CURIE,
- Le Synthétique Intercommunal de Brevilliers,
- Le terrain stabilisé de football,
- Le bassin d'apprentissage de la natation,
- Le gymnase intercommunal du Champ de foire à Héricourt.

- Sont considérés d'intérêt communautaire au titre des équipements culturels :

- La médiathèque François MITTERRAND,
- L'école de musique d'Héricourt.

- Est considérée comme d'intérêt communautaire, la mise en œuvre de toutes actions destinées à promouvoir l'activité culturelle sur le territoire communautaire.

Afin de permettre à la CCPH de pouvoir engager des études de construction de nouveaux équipements dans le cadre du pôle culturel Héricourt-Echenans, il convient de compléter l'intérêt communautaire de la CCPH ainsi :

- Sont considérés comme d'intérêt communautaire, le soutien aux activités cinématographiques, le soutien aux arts du cirque et le soutien aux activités musicales.

Si la CCPH, suite aux études, porte la construction d'un équipement, alors la déclaration d'intérêt communautaire sera de nouveau précisée par une délibération du conseil communautaire.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés (6 abstentions) **DECLARE** d'intérêt communautaire, au côté des communes, le soutien aux activités cinématographiques, le soutien aux arts du cirque et le soutien aux activités musicales.

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-36_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°037/2021

Objet : Programmation PLIE 2021 - Contreparties CCPH et avenant de prolongation avec le Département de Haute-Saône

Le Président expose que le Département a publié le 7 janvier 2021 son appel à projets dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE 2014-2020 pour l'emploi et l'inclusion en métropole au titre de l'année 2021. Il s'agit, à travers cette année supplémentaire de programmation, de consommer l'intégralité de l'enveloppe FSE départementale dans l'attente des nouveaux crédits de la programmation 2021-2026.

Cet appel à projets comporte un volet relatif au PLIE. Les actions retenues seront conventionnées pour **1 an**, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021 afin de ne pas interrompre les projets mis en œuvre sur les programmations précédentes.

Il convient de valider la participation de la CCPH selon le plan de financement prévisionnel de l'action « Animation du PLIE ». Cette action vise à assurer l'animation territoriale sur le périmètre du PLIE afin de constituer un véritable réseau d'opérateurs : acteurs de la formation, de l'insertion sociale, de l'insertion par l'activité économique (SIAE) mais également acteurs économiques. L'action permet de créer des synergies entre les partenaires locaux et de faciliter l'émergence de nouveaux projets et partenariats. Cette démarche tend directement à optimiser l'offre de services à destination des publics les plus en difficultés (publics PLIE).

Financier	Année 2021	
	Montant	%
FSE	33 042,00 €	60 %
CCPH	22 028,00 €	40 %
Total	55 070,00 €	100 %

A noter que le montant indiqué pour la participation CCPH est un montant **maximum** qui sera réévalué dans le cadre du bilan de l'action et **ajusté au pourcentage conventionné.**

En complément de cet appel à projet, il convient de prévoir un avenant à la convention de partenariat entre la CCPH et le Département dans le cadre de la programmation du PLIE signée en 2018 pour la période 2018-2020.

Cette convention identifie le PLIE comme l'outil de la politique emploi/insertion de la CCPH en complémentarité de l'action du Département et permet de mobiliser des crédits FSE de l'enveloppe départementale par les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion pour la mise en œuvre de leurs actions bénéficiant d'un soutien de la CCPH.

Il est proposé au conseil communautaire de solliciter le Président du Département afin de formaliser cet avenant de prolongation pour l'année 2021.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** :

- De valider le montant de la contrepartie CCPH de l'action « Animation du PLIE 2021 » soit 22 028 € représentant 40% maximum du coût total de l'action d'animation du PLIE 2021 portée par la CCPH,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier de demande de subvention,
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la prolongation de la convention de partenariat entre la CCPH et le Département dans le cadre de la programmation du PLIE.
- D'inscrire les crédits au budget 2021.

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-037_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-38_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°038/2021

Objet : Multiprise Médiathèque : Adhésion au réseau Micro-folie

Le Président expose qu'initié par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette, le projet Micro-folie s'articule autour d'un musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux. En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-Folie et du projet conçu pour et avec le territoire d'accueil, plusieurs modules complémentaires peuvent enrichir le musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, une scène, une bibliothèque/ludothèque ou encore un espace de convivialité. L'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.

Réunissant plusieurs milliers de chefs d'œuvre de nombreuses institutions et musées, nationaux et internationaux, cette galerie d'art numérique est une offre culturelle inédite. En visite libre ou en mode conférencier, le musée numérique est particulièrement adapté aux parcours d'éducation artistique et culturelle.

Au-delà de ses missions traditionnelles, la médiathèque du Pays d'Héricourt a mis en œuvre depuis 2013 des services innovants à destination de ses usagers. Les activités arts plastiques (microédition, artothèque), la ludothèque, le futur projet de création du pôle numérique venant enrichir le FabLab, tous ces dispositifs, tant ils sont en adéquation avec ceux du projet de musée numérique, tendent naturellement vers l'installation d'une Micro-folie localement.

La mise en place d'une Micro-folie à la médiathèque permettra de compléter l'offre de médiation autour des œuvres du patrimoine :

- En les interrogeant par des actions d'Éducation Artistique et Culturelle construites grâce aux outils d'Hérialab.
- En les confrontant avec des œuvres d'artistes contemporains présents dans l'artothèque.
- En intégrant le dispositif dans les parcours d'animation élaborés au moment des résidences d'artistes.

Ainsi il est prévu de développer à la médiathèque ce dispositif pour une ouverture publique en octobre 2021.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, **AUTORISE** le Président à signer la charte d'adhésion au réseau Micro-folie.

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-38_2021-DE

Bergier
Levrault

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-39_2021-DE

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021**

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°039/2021

Objet : Médiathèque : Demande de subvention à la Région pour le dispositif Multiprise

Le Président expose que la Médiathèque a créé et mis en œuvre en 2020 le dispositif *Multiprise* qui permet la rencontre entre l'art contemporain et le monde du travail au sein d'une entreprise du Pays d'Héricourt.

Ce dispositif s'articule autour de l'accueil en résidence d'un artiste plasticien. Il permet la création d'une œuvre artistique élaborée selon les spécificités techniques et humaines de l'entreprise partenaire.

Afin d'aider au financement de ce dispositif, la CCPH dépose une demande de subvention à la Région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre de son aide aux actions de sensibilisation à l'art contemporain. Cette demande est formalisée selon le budget prévisionnel suivant :

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Honoraires résidence	3 500,00 €
Hébergement - Vernissage	1 000,00 €
Matériel et fournitures	1 500,00 €
TOTAL	6 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CCPH	3 600,00 €
Région	2 400,00 €
TOTAL	6 000,00 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à déposer une demande d'aide auprès de la Région Bourgogne Franche Comté et **DECIDE** d'inscrire les crédits au budget 2021.

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-39_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°040/2021

Objet : Tourisme : Signature d'une convention avec les Vosges du Sud

Le Président expose qu'en 2017, le Conseil Départemental de la Haute-Saône a engagé une réflexion avec l'ensemble des acteurs du tourisme, publics et privés, sur la construction de trois destinations touristiques dont la première à avoir émergé est la destination Vosges du Sud dont fait partie la CCPH. L'objectif des Vosges du Sud est de créer un espace de projets qui dispose d'un capital touristique et humain de qualité, ceci afin de devenir une destination touristique reconnue.

Afin de définir une coopération active entre les collectivités, un protocole a été soumis aux collectivités concernées afin que celles-ci s'engagent à travailler ensemble à l'émergence de projets structurants générant attractivité et notoriété touristique tout en favorisant l'emploi et la création de richesses sur le territoire. Ainsi le 14 décembre 2017, le conseil communautaire adoptait à l'unanimité ledit protocole.

La convention 2021-2023 a pour objectif de définir et de préciser les conditions du partenariat entre les différents signataires. Chaque partenaire peut bien sûr promouvoir sa propre communication touristique sur son territoire, sachant que le partenariat via la Destination Vosges du Sud permet « un plus » en termes d'actions qui n'auraient pas ou peu d'intérêt à être menées à l'échelle intercommunale (carte, vidéos...).

La règle de répartition financière, valant également règle de répartition en matière de supports produits est la suivante :

- 50% Destination 70
- 50% les autres partenaires dont 5 % pour la CCPH.

Le plan d'action annuel proposé prévoit une enveloppe de 62 500 € TTC dont 31 250 € pour les EPCI, soit 1 562.50 € pour la CCPH. Il est à noter qu'en conséquence de la crise sanitaire, certaines actions pourraient être remplacées par d'autres mais toujours dans le budget fixé et toujours avec l'accord de l'ensemble des partenaires.

Aujourd'hui, il convient d'adopter la convention pluriannuelle (2021-2023) et son plan d'actions 2021.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ADOpte** la convention pluriannuelle – Vosges du Sud et son plan d'actions, et **AUTORISE** le Président à sa signature et au versement de la participation communautaire.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-40_2021-DE



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) membres titulaires Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°041/2021

Objet : Tourisme - Patrimoine : Signature de la convention ceinture fortifiée Séré de Rivières

Le Président expose que la ceinture fortifiée réalisée dans le nord de la Franche-Comté à la fin du 19^{ème} siècle par le général Séré de Rivières est un marqueur fort du patrimoine militaire de notre région. Conscientes du potentiel touristique que représente cet ensemble d'ouvrages, des collectivités locales ont décidé de réaliser une étude pour un schéma de développement de la ceinture fortifiée.

C'est ainsi que dans le cadre de leur compétence en matière de tourisme, le Grand Belfort et Pays de Montbéliard Agglomération se sont entendus pour porter cette étude pour l'ensemble des fortifications couvertes par leur territoire. En dehors de ce périmètre, la Communauté de communes et la Ville de Giromagny sont elles aussi concernées par cette valorisation touristique.

Compte tenu de la densité des fortifications dans le territoire du Grand Belfort, ce dernier s'est proposé pour porter la maîtrise d'ouvrage de cette étude. Et c'est ainsi, que le 15 novembre 2018, le conseil communautaire à l'unanimité autorisait la CCPH à s'engager dans cette valorisation. L'étude est à ce jour terminée et la phase opérationnelle, déclinée dans la présente convention et ses annexes, va débuter.

Le plan d'actions suivant qui doit de dérouler jusqu'en 2025 se décompose de la façon suivante :

- Axe 1 : Affirmer et faire vivre le réseau d'acteurs
- Axe 2 : Mieux connaître le réseau fortifié Nord Franche-Comté
- Axe 3 : Renforcer l'attractivité des sites
- Axe 4 : engager une mise en valeur cohérente de sites.

Une convention annuelle précise les actions et le coût qui en découle. Ainsi, pour 2021, **la mise en œuvre de l'axe 1** s'élèvera à 31 000 € HT sachant que l'ensemble des dépenses sont réparties proportionnellement entre les 4 collectivités en fonction du nombre de sites concernés (13 pour le Grand Belfort, 4 pour PMA, 1 pour Giromagny et 1 pour la CCPH).

Les actions de l'axe 1 issues du programme d'actions sont les suivantes :

- Création d'une charte graphique + un logo : 15 000 € HT
- Site internet : 12 000 € HT
- Elaboration d'un support de communication partagé + impression : 4 000 € HT.

La CCPH est appelée à participer à hauteur de **1 631.58 € HT**.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** des suffrages exprimés le Président à la signature de la convention et **DECIDE** de procéder au versement de la participation communautaire.

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-41_2021-DE



Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOSINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°042/2021

Objet : Randonnée : Renouvellement de convention avec les Randonneurs de la Vallée du Rupt

Le Président expose qu'avec l'extension du périmètre de la CCPH aux communes du Doubs, l'association des « Randonneurs de la Vallée du Rupt » intervient également sur notre territoire pour l'entretien et le balisage de tronçons de circuits de randonnée.

En 2020, il a été convenu lors du conseil communautaire du 23 juillet, que la CCPH intervienne aux mêmes conditions que pour le Club de randonnée des SGH, à savoir 26 € du kilomètre entretenu.

La CCPH considère que le kilométrage de sentiers s'élève à 19.74 km arrondi à 20 km.

Il est donc proposé de renouveler sur ces bases la convention avec le club pour 3 ans aux mêmes conditions financières, à savoir 26 € du kilomètre, soit 520 € de forfait kilométrique annuel.

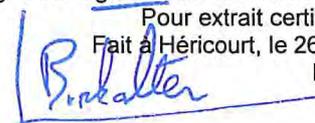
Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention avec les « Randonneurs de la Vallée du Rupt » et **DECIDE** de procéder au versement du forfait kilométrique.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le

ID : 070-247000722-20210225-43_2021-DE



L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (YVANS LE VAL) membres titulaires Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°043/2021

Objet : AED : Attribution d'un fonds de concours à la commune de Luze

Le Président expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient au titre de ses statuts les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D (Aide Exceptionnelle Départementale) à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Départemental.

- La commune de LUZE a réalisé des travaux de réfection de voiries. Le dossier de demande du fonds de concours à la CCPH est complet et s'articule autour du plan de financement suivant :

Dépenses HT		Recettes HT	
Travaux	60 539.60 €	Département	12 948 €
		CCPH AED	1 942.20 €
		Commune	45 649.40 €
TOTAL	60 539.60 €	TOTAL	60 539.60 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages, exprimés **DECIDE** d'attribuer un fonds de concours au titre de l'AED à la commune de Luze pour un montant de **1 942.20 €** et **AUTORISE** le Président à procéder à son versement.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°044/2021

Objet : CSIAG : Acceptation d'une indemnité de sinistre proposée par Groupama

Le Président expose que le 12 juin 2020, un épisode de grêle a traversé le Pays d'Héricourt, la toiture de la salle de gymnastique du centre sportif intercommunal André Girard a été touchée. Le complexe PVC et les Skydomes en polycarbonates ont été impactés et percés. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre compagnie d'assurance et une demande de devis réalisée afin de pouvoir estimer l'indemnité à percevoir. Le devis de l'entreprise Soprema d'un montant de 42 500 € TTC a été accepté par notre assurance. Notre assureur nous versera donc l'indemnité pour ce sinistre de la manière suivante :

- Démolition retrait du complexe endommagé : prise en charge à 100% soit 14 110.08 € TTC
- Travaux de mise en place du nouveau complexe : application d'une franchise de 500 euros non récupérables
 - o Dommages vétusté déduite : 18 451.98 €TTC
 - o Dommages vétusté dite récupérable : 8 080.94 €TTC celle-ci est acquise sur présentation de la facture de réalisation des travaux.

Soit une prise en charge cumulée de 40 643 €. Un premier chèque de 17 952.00 € nous a été adressé par Groupama.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **ACCEPTE** l'indemnité de sinistre proposée par GROUPAMA et l'ensemble des versements afférents.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°045/2021

Objet : ACTP - Adoption du montant des attributions de compensation définitives pour 2020

Le Président expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a adopté son rapport annuel le 10 novembre 2020, ayant pour objet la révision libre du montant des Attributions de Compensation 2020 des 3 communes du Doubs : Aibre, Laire et Le Vernoy.

Ces 3 communes étant entrées dans le périmètre intercommunal en 2017, elles ne font pas parties du Pacte Fiscal et Financier, leur cotisation au SDIS est donc déduite du montant de leur attribution de compensation et non de celui du FPIC comme c'est le cas des autres communes membres.

Ainsi en application du 1° bis du V de l'article 1609C nonies du Code Général des Impôts, le montant de l'Attribution de Compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes du conseil communautaire, statuant à la majorité des 2/3, et des conseils municipaux des communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Le conseil communautaire (délibération n°201 du 15 décembre 2020) ainsi que les conseils municipaux des communes d'AIBRE (délibération du 04/02/2021), LAIRE (délibération N°62/2020 du 21/12/2020), et LE VERNY (délibération du 18/01/2021), se sont prononcés en faveur de la révision libre du montant des attributions de compensation 2020, par délibérations concordantes.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'arrêter les montants des attributions de compensation définitives 2020 des communes membres, tels que déclinés dans le tableau ci-dessous.

Attributions de Compensation définitives 2020

BREVILLIERS	-1 049,41 €
CHAGEY	-964,44 €
CHALONVILLARS	45 259,06 €
CHAMPEY	2 008,69 €
CHAVANNE	430,21 €
CHENEBIER	-1 176,53 €
COISEVAUX	-86,00 €
COURMONT	1 626,67 €
COUTHENANS	-3 678,97 €
ECHENANS SOUS MONT VAUDOIS	-5 270,02 €
ETOBON	-3 570,32 €
HERICOURT	-262 288,24 €
LUZE	-4 782,69 €
MANDREVILLARS	-818,64 €
SAULNOT	59 350,86 €
TREMOINS	100,00 €
VERLANS	817,44 €
VILLERS S/ SAULNOT	-149,00 €
VYANS LE VAL	-3 711,99 €
AIBRE	38 465,88 €
BELVERNE	28 999,44 €
LAIRE	28 583,78 €
LE VERNOY	8 693,56 €

	AC+
--	------------

	214 335,59 €
--	---------------------

	AC-
--	------------

	-287 546,25 €
--	----------------------

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-45_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.
 Fait à Héricourt, le 26 février 2021
 Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

**Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021**

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

**Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice**

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°046/2021

Objet : Mise en place du TPE

Le Président expose que la loi de finances rectificative du 28 décembre 2017 et le décret n° 2018-689 du 1er août 2018 imposent aux collectivités locales de proposer à leurs usagers une solution de paiement en ligne. Cette obligation concerne également les régies dont le montant des recettes annuelles est supérieur à 2 500 €. Ce nouveau dispositif s'inscrit dans une démarche de modernisation du service public en apportant une réponse adaptée aux attentes des usagers.

Dans ce cadre, la CCPH doit proposer aux usagers à minima un moyen de paiement sur place par Terminal de Paiement Electronique (TPE).

Il est ainsi proposer :

- d'étendre l'obligation à toutes les régies
- d'installer un TPE au siège de la CCPH pour les régies du Transport à la Demande, des Composteurs, du Topoguide et de l'Ecole de Musique.
- d'installation un TPE à la Médiathèque pour les régies de l'Ecole de Musique, du Topoguide et de la Médiathèque.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de l'installation d'un TPE au siège de la CCPH et à la Médiathèque.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°047/2021

Objet : Suppression régie d'avance multi-accueil

Le Président expose que la régie d'avance du service multi-accueil, créée par délibération n°129/2011 du 17 novembre 2011 n'est plus nécessaire au service, et qu'il convient de la supprimer.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de supprimer la régie d'avance du service multi-accueil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°048/2021

Objet : Suppression de la régie de recettes Multi-accueil

Le Président expose que la régie de recettes du service multi-accueil, créée par délibération n°130/2011 du 17 novembre 2011 n'est plus nécessaire au service, et qu'il convient de la supprimer.

Le conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de supprimer la régie de recettes du service multi-accueil.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Héricourt, le 26 février 2021
Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°049/2021

Objet : Ressources humaines - RIFSEEP : ouverture à un nouveau cadre d'emploi

Par délibération du 19 juin 2020, le Conseil Communautaire a adopté la mise en place du Nouveau Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et en a déterminé les critères d'attribution. Suite au recrutement du chef de service mobilités sur un grade d'ingénieur principal, il convient de compléter la délibération du 19 juin 2020 en y ajoutant le cadre d'emploi des ingénieurs dans les conditions suivantes :

INGENIEURS		MONTANTS ANNUELS	
Groupe de Fonctions	Fonctions	Montant maxi IFSE	Montant Maxi CIA
Groupe 1	Directeur de services ou directeur de pôles	36 210 €	6 390 €
Groupe 2	Chef de service ou directeur d'établissement	32 130 €	5 670 €
Groupe 3	Chargé de mission ou autres cadres	25 500€	4 500 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** d'ajouter le cadre d'emploi des ingénieurs au RIEFSEEP et de compléter la délibération n°042-2020 du 19 juin 2020.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°050/2021

Objet : Ressources humaines - Création et transformations de poste

1. Création de poste

Suite à la demande de réintégration d'un agent en disponibilité depuis mai 2011, il convient de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021. Cet agent sera affecté à la coordination des agents d'entretien (poste non existant à ce jour à la CCPH).

2. Transformation de poste

Suite au départ d'un agent au sein du service Ressources Humaines, il a été décidé le recrutement d'un nouveau gestionnaire carrières et paies.

Ce recrutement nécessite la transformation du grade du poste existant.

En effet, le grade du candidat retenu en mutation est rédacteur principal de 1^{ère} classe alors que le poste vacant dans les effectifs de la CCPH est le grade de rédacteur.

Il convient de supprimer le poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021 et de créer à la même date un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **DECIDE** de :

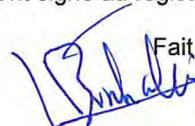
- créer un poste d'Agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mai 2021.
- créer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021
- supprimer un poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} avril 2021

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Étaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNOY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Nbre de suffrages exprimés

45

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°051/2021

Objet : Information sur les décisions prises par le Président en matière de marché et de Ressources Humaines dans le cadre de sa délégation depuis le dernier Conseil communautaire

Conformément à la délibération n°102/2020, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

- ☉ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT
- ☉ Marchés publics : en € HT :

25/01/2021	M029/2021	ADCH	Services	AOM	70400 HERICOURT	36 000,00 €
01/02/2021	M039/2021	C3rb	Services	Contrat de maintenance de progiciel – Orphée	12740 LOUBIERE LA	4 939,99 €

- ☉ Contrat de location : NEANT
- ☉ Contrat d'assurance : NEANT
- ☉ Régies comptables : NEANT
- ☉ Dons et legs : NEANT
- ☉ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- ☉ Nouvelles actions en justice : NEANT
- ☉ Conventions de formation du personnel : NEANT

👁️ Contrat de travail à durée déterminée : 9 Contrats de travail à durée déterminée du 23 janvier au 16 février 2021

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de bénéficiaires
MULTI ACCUEIL			
Remplacement	1	35 h	1
	1	30 h	1
PERISCOLAIRE			
Renfort activité	1	12 h	1
	1	25 h	1
Remplacement	1	28 h	1
Contrat aidé	1	25 h	1
EQUIPEMENTS SPORTIFS			
Remplacement	1	20 h	1
ORDURES MENAGERES			
Remplacement	1	35 h	1
ECOLE DE MUSIQUE			
Vacance de poste	1	5/20 h	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-51_2021-DE

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

Envoyé en préfecture le 08/03/2021

Reçu en préfecture le 08/03/2021

Affiché le



ID : 070-247000722-20210225-52_2021-DE

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) - Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNY) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS



N°052/2021

Objet : Ressources humaines - Transfert du Compte Epargne Temps pour un agent recruté par voie de mutation

Le Président expose que lorsqu'un agent change de collectivité ou d'établissement par voie de mutation, les droits du CET sont transférables auprès de la nouvelle structure d'accueil.

Un agent titulaire doit prochainement rejoindre l'équipe de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt par mutation et il est bénéficiaire d'un CET de 21,5 jours.

Le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la fonction publique territoriale prévoit en son article 11 la possibilité d'établir entre la collectivité d'accueil et la collectivité d'origine une convention précisant les modalités financières du transfert des droits à congés accumulés par l'agent.

Compte tenu que 21,5 jours acquis au titre du CET de l'agent muté seront pris en charge par la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, il est convenu qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 2 902,50 € brut versée par la collectivité d'origine de la Ville de Belfort.

Cette indemnisation est basée sur le nombre de jour déclaré par la Ville de Belfort et par un forfait journalier réglementaire lié à la catégorie hiérarchique à laquelle appartient l'agent muté.

Le Conseil communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Ville de Belfort et d'établir le titre de recettes correspondant.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'HERICOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 25 février 2021 – 18h00

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN, le 25 février à 18h00

Date de la Convocation du
Conseil Communautaire
18 février 2021

Les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, se sont réunis en audioconférence et en visioconférence, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, à savoir Monsieur Fernand BURKHALTER, le 18 février 2021.

Nbre de Conseillers
Communautaires en
exercice

48

Etaient présents :

Mmes MM Pascal BOULADE (AIBRE) – Roger HASENFRATZ (BELVERNE) – Nicolas JOUFFRAY (CHAGEY) – Sophie SEYRIG (CHALONVILLARS) – Jean-Pierre MATHEY (CHAVANNE) – Francis ABRY (CHENEBIER) – Pascale RAPP (COISEVAUX) – Hugues VILLANI (COURMONT) – Jean-Pierre JEANROY (COUTHENANS) – Dominique CHAUDEY (ECHENANS S/MT VAUDOIS) – Daniel COUSSEAU (ETOBON) – Fernand BURKHALTER, Patrick ADAM, Ouari BELAOUNI, Luc BERNARD, Danielle BOURGON, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Maryse GIROD, Quentin HAFEKOST, Gilles LAZAR, Dahlila MEDDOUR, Ismaël MOUMAN, Patrick PAGLIA, Jean-Luc PARIS, Martine PEQUIGNOT, Maryse PORTAZ, Pierre-Yves SUTTER, Dominique VARESCHARD (HERICOURT) – André-Marie DEPOUTOT (LAIRE) – Myriam IOSS (LE VERNON) – Éric STEIB (LUZE) – Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) – Jean-François RIBIERE (SAULNOT) – Luc BOULLEE (VERLANS) – Yves LIGIER (VYANS LE VAL) **membres titulaires** Daniel CHARMOILLAUX (BREVILLIERS) **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire**

Nbre de membres présents

36

Nbre de suffrages exprimés

45

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil Communautaire étant composé de 48 membres.

Excusés :

Mmes MM Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) – Jean-Claude KUBLER (CHALONVILLARS) – Jean VALLEY, Pierre DUVERNOY (CHAMPEY) – Sylvie DAVAL, Christophe GODARD, Chantal GRISIER, Sylvie NARDIN, Alain PARCELLIER, Christophe VAILLANT (HERICOURT) – Grégoire GILLE (TREMOINS) – Guy GREZEL (VILLERS S/SAULNOT)

Pouvoirs :

Mmes MM Michel CLAUDEL à Daniel CHARMOILLAUX / Sylvie DAVAL à Maryse PORTAZ / Chantal GRISIER à Dahlila MEDDOUR / Sylvie NARDIN à Pierre-Yves SUTTER / Alain PARCELLIER à Danielle BOURGON / Christophe VAILLANT à Fernand BURKHALTER / Grégoire GILLE à Nicolas JOUFFRAY / Guy GREZEL à Jean-Pierre MATHEY

Assistaient à la séance :

Mmes MM Christelle BELTRAN (CHAGEY) – Jean-Michel LENORMAND (COISEVAUX) – Jean-Luc PAIRIS (ECHENANS S-MT VAUDOIS) – André LOUIS (ETOBON) – Claudine GOUSSET (SAULNOT)

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand BURKHALTER.

Le Conseil Communautaire a choisi pour secrétaire de séance Luc BOULLEE
délégué de la Commune de VERLANS

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

N°053/2021

Objet : Randonnée : Renouvellement de convention avec les SGH Randonnée

Le Président expose La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt et le Club de randonnée des Sport Généraux d'Héricourt sont signataires de la « convention de gestion des itinéraires de promenades et de randonnée d'intérêt départemental et local » qui attribue un forfait kilométrique au club afin qu'il procède à l'entretien des sentiers. Cette convention est arrivée à échéance le 30 décembre 2020 et il convient donc d'adopter la nouvelle convention.

La CCPH considère que le kilométrage de sentiers s'élève à 135.834 km arrondis à 136 km.

Il est donc proposé de renouveler sur ces bases la convention avec le club pour 3 ans aux mêmes conditions financières, à savoir 26 € du kilomètre, soit 3 536 € de forfait kilométrique annuel.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des suffrages exprimés **AUTORISE** le Président à signer la convention avec les « SGH Randonnée » et **DECIDE** de procéder au versement du forfait kilométrique.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Héricourt, le 26 février 2021

Le Président,

